



CONSEIL MUNICIPAL - PROCES VERBAL SEANCE DU 28 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par son **Maire**, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Jacques Mangon, Maire**.

Présents :

M. Mangon, M. Augé, M^{me} Layrisse, M. Braun, M^{me} Dumas, M. Acquaviva, M^{me} Le Moller, M^{me} Thibaudeau, M. Leblond, M^{me} Hanusse, M. Claudin, M^{me} Picard, M^{me} Alhaitz, M^{me} Barrière, M. Bouteyre, M. Auffret, M. Pages, M^{me} Rivière, M. Barat, M^{me} Nardini, M. Roucher, M. Garnier, M^{me} Baron, M. Guichoux, M. Morisset, M. Cristofoli, M. Cases, M^{me} Durand, M. Ouillade.

Absents ayant donné leur pouvoir :

M. Dubos à M. Acquaviva
M. Alban à Mme Dumas
M^{me} Ferec à M. Augé
M. Demanes à Mme Picard
M. Delpech à Mme Layrisse
M^{me} Rigaud à M. Cases

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis Roucher.

La séance est ouverte

Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017. Adoption

Adopté à l'Unanimité

DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

- 1/ DG18_001 Rapport d'orientations budgétaires 2018
Rapporteur : Antoine Augé
- 2/ DG18_002 Délégation de pouvoirs du Maire par le Conseil Municipal. Décision
Rapporteur : Jacques Mangon
- 3/ DG18_003 Commissions permanentes. Modification Adoption
Rapporteur : Jacques Mangon
- 4/ DG18_004 Cession bien communal - 28 rue Jean Jaurès. Autorisation
Rapporteur : Catherine Thibaudeau
- 5/ DG18_005 Acquisition de la parcelle AD 342 - Lieu dit Micouveau Nord - Issac. Approbation
Rapporteur : Catherine Thibaudeau
- 6/ DG18_006 Dénomination de voie : Chemin de l'atelier. Autorisation
Rapporteur : Catherine Thibaudeau
- 7/ DG18_007 Dénomination de voie : Rue Marguerite Yourcenar. Autorisation
Rapporteur : Catherine Thibaudeau
- 8/ DG18_008 Convention de partenariat entre la Ville et le CCAS pour la mutualisation d'un groupe électrogène. Autorisation

Rapporteur : Jean-Claude Acquaviva

9/ DG18_009 Modification de l'Autorisation de programme pour le projet de rénovation de l'école de Gajac. Décision

Rapporteur : Antoine Augé

10/ DG18_010 Convention tripartite pour prélèvement automatique des factures d'électricité EDF. Autorisation

Rapporteur : Antoine Augé

11/ DG18_011 Adhésion à divers organismes. Décision

Rapporteur : Antoine Augé

12/ DG18_012 Actualisation du tableau des effectifs. Décision

Rapporteur : Jean-Louis Roucher

13/ DG18_013 Indemnité forfaitaire de déplacement au titre de 2017. Autorisation

Rapporteur : Jean-Louis Roucher

14/ DG18_014 Action sociale en faveur du personnel. Conditions d'attribution pour 2018. Décision

Rapporteur : Jean-Louis Roucher

15/ DG18_015 Renouvellement de la convention avec la société Ariane Group. Autorisation

Rapporteur : Vanessa Dumas

16/ DG18_016 Accès+ culture-sport - Reconduction du dispositif pour l'année scolaire 2018-2019. Autorisation

Rapporteur : Vanessa Dumas

17/ DG18_017 Fixation de nouveaux tarifs pour l'espace Ball' en Jall'. Adoption

Rapporteur : Pierre Braun

18/ DG18_018 Demande de subvention et signature de la convention auprès du département de la Gironde, gratuité des activités découvertes concernant l'opération Cap 33 de l'été 2018. Autorisation. Adoption

Rapporteur : Pierre Braun

19/ DG18_019 Tarifs 2018 des activités d'été - accueil de loisirs et stages poneys. Décision

Rapporteur : Corinne Le Moller

20/ DG18_020 Renouvellement de la convention avec l'Institution Sociale des Armées (IGESA). Autorisation

Rapporteur : Corinne Le Moller

21/ DG18_021 Avenant aux règlements de fonctionnement des structures municipales d'accueil de la Petite Enfance. Adoption

Rapporteur : Françoise Hanusse

Affaire ajoutée :

DG18_022 Attribution d'un acompte sur la subvention 2018 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Décision

Rapporteur : Danièle Layrisse

Monsieur le Maire

Mes chers collègues, bonjour, je vous invite à prendre place, nous allons commencer ce conseil municipal. En ouverture de séance, avant de passer aux éléments classiques des conseils municipaux, je voudrais vous proposer d'observer une minute de silence à la mémoire de Joan Taris.

Minute de silence

Je vous remercie.

Donc un certain nombre de collègues nous ont fait part de leur impossibilité d'être présents parmi nous ce soir et ont ainsi donné des pouvoirs, ainsi Monsieur Xavier Delpech a donné pouvoir à Mme Danièle Layrisse, M. Pascal Dubos a donné pouvoir à M. Jean-Claude Acquaviva, M. Marc Alban a donné pouvoir à Mme Vanessa Dumas, Mme Dahbia Rigaud a

donné pouvoir à M. Bernard Cases.

Je vous propose que nous puissions désigner le secrétaire de séance, je crois comprendre que Jean-Louis Roucher s'est porté volontaire depuis à peu près une demi-seconde... donc il accepte cette tâche.

Le quorum est atteint et donc, nous pouvons commencer cette séance.

Un bref retour sur quelques dates marquantes de ces dernières semaines : tout d'abord les festivités de Noël se sont très bien déroulées, notamment le 16 décembre : le marché de Noël ; le 18 décembre : la 1ère réunion des coordinations de quartiers a permis l'élection de 3 nouveaux présidents : Monsieur Poirier au Centre, Monsieur Robert à l'Ouest et Monsieur Olivesse à l'Est et au Sud. Le 23 décembre, nous avons eu à nouveau des festivités de Noël avec notamment une fête avec différents événements, qui s'est très bien déroulée. Nous avons pu présenter nos vœux selon la tradition, à la population et au personnel le 9 janvier et le 12 janvier. Nous avons, le 17 janvier accueilli, Jean-Claude Guillebaud dans le cadre des conversations au Carré, le 20 janvier, le goûter des aînés a rassemblé encore plus de monde que d'habitude avec près de 550 personnes ou même un peu plus. Le 23 janvier, le forum Direct'Recrutements a été renouvelé et s'est passé de très bonne manière. Le 27 janvier, le forum social a eu lieu. Je voudrais aussi vous indiquer un petit événement qui a eu lieu tout à fait récemment, qui a une portée symbolique non négligeable, nous avons organisé le 21 février, la transplantation de trois arbres, de la place de la République vers un nouveau site, dans l'école Montaigne, c'est je crois une première sur l'agglomération, on espère maintenant que la transplantation se passera bien. Le 21 février, nous avons accueilli encore dans le cadre des Conversations au Carré, Didier Decoin et le 27 février, c'est-à-dire hier soir a eu lieu le lancement de la démarche Bordeaux Métropole 2050, démarche qui, pendant un an, va permettre à la Métropole de réfléchir à une prospective de long terme pour orienter son avenir.

Quelques événements vont nous rassembler dans les semaines à venir, j'en cite quelques uns : un petit événement que je cite par attrait personnel dans le cadre de la nature, le vendredi 2 mars, c'est-à-dire dans deux jours, il y aura une séquence prévue pour aller à la rencontre des rapaces nocturnes, alors pour ceux que ça peut intéresser, je le signale parce que ça peut être très intéressant. Le 4 mars : le SMRC, le club de rugby reçoit Nantes ; le 8 mars, nous procéderons à la dénomination du Pôle municipal Simone Veil ; le 8 mars : la journée des droits de la femme ; le 14 mars : les Conversations au Carré nous permettront d'accueillir Diane Ducret ; le 15 mars : nous organiserons la 4ème rencontre des professionnels de santé, ces rencontres s'avèrent de plus en plus probantes ; le 16 mars : un thé dansant aura lieu ; le 16 et le 17 mars : le carnaval se déroulera selon les procédures à peu près habituelles, mais sur un thème renouvelé puisque cette année ce sera « quel cirque ». Du mercredi 21 au mercredi 28 mars : la semaine de l'école maternelle en Gironde, nous permettra de voir se dérouler un certain nombre d'animations dans nos écoles. Le 24 mars, la médiathèque verra l'inauguration de son portail jeunesse, désormais ouvert, et le 25 mars, je re-cite une autre manifestation de l'année nature, à savoir une journée entière au château de Belfort qui promet d'être tout à fait intéressante.

Notre prochain Conseil Municipal et je vous invite à le noter aura lieu le mercredi 28 mars à 19 heures. Je vous demande également de prendre note, peut-être qu'on s'y habitue les uns les autres, qu'à partir du samedi 28 avril, le marché hebdomadaire du samedi matin va être déplacé sur le parking Jehan Dupérier pendant toute la durée des travaux de la place de la République, donc à partir du 28 avril au matin, il faudra que nous déplaçons nos pas, mais bien sûr le marché reviendra sur la place de la République, une fois terminée.

Je vais vous proposer d'adopter le procès verbal de la dernière séance du Conseil du 13 décembre : y a-t-il des remarques ?

Monsieur Thierry Ouillade

Monsieur le Maire, si vous me permettez de revenir juste sur ce qui s'est passé sur Saint-Médard-en-Jalles depuis le dernier Conseil Municipal, j'aurai une complémentaire. Il y a eu le 27 janvier, vous en avez parlé, le forum social, c'était la troisième édition, je me pose une question. Y a-t-il des associations de solidarité qu'il ne faut plus inviter ? Je ne comprends pas pourquoi l'AFM Téléthon avait été invitée et sollicitée à tenir un stand sur les deux dernières éditions et pas cette année. Alors, je n'ose pas penser que c'est ma présence ici, dans cette assemblée qui fait que l'AFM Téléthon doit devenir non fréquentable. Merci

Monsieur le Maire

Ecoutez, là je pense que votre interprétation me paraît tout à fait erronée, je n'ai pas de réponse exactement à la question je vais me renseigner, peut-être y avait-il un thème particulier, je ne sais pas mais en tout cas vous étiez déjà en responsabilité à l'AFM Téléthon les années précédentes et on vous a invité sans problème, je pense que simplement, vous faites peut-être allusion au fait que chaque année il y a un thème particulier qui est abordé et que donc dans le cadre de ce thème, on met l'accent plus ou moins sur un certain nombre d'associations, je ne sais pas. Est-ce que Madame l'Adjointe, vous voulez donner des éléments de réponse ?

Madame Danièle Layrisse

Je rejoins tout à fait ce qu'a dit Monsieur le Maire, cette année, c'était le lien entre les générations, donc on a effectivement, plutôt invité des associations qui étaient dans ce domaine et des associations caritatives et ce n'était pas du tout une volonté de notre part, franchement j'ai envie de dire, on n'y a même pas pensé, voilà, après selon les thèmes choisis, on vous le proposera et on en discutera, mais je peux vous assurer qu'il n'y a aucune volonté de notre part d'écarter qui que ce soit, on a bien besoin de tout le monde, dans une ville solidaire.

Monsieur le Maire

Donc, merci et je crois qu'on a largement prouvé, depuis que nous sommes là, que nous ne procédons pas de la sorte et on n'écarte pas les gens pour les opinions qu'ils peuvent avoir dans le champ privé, donc ce n'est pas du tout le genre de la maison.

Voilà, y a-t-il sur le procès-verbal lui-même des remarques ? Il n'y en a pas, donc je le mets aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est donc approuvé et je vous en remercie.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire

Vous avez également eu connaissance des informations, des décisions municipales transmissibles ou non transmissibles, suggèrent-elles des remarques des uns ou des autres ? Madame Durand ?

Madame Durand

Alors, c'est une question, vous allez faire les arrêtés après ? Ou Je peux poser la question ? On les fait en même temps ? J'ai vu qu'il y avait donc une proposition pour un règlement intérieur concernant le CLSPD, donc ma question est, pourquoi ça se retrouve dans les arrêtés, mais surtout je trouve que c'est dommage que ça n'ait pas fait l'objet d'une délibération

puisque ça aurait pu être l'occasion justement de bien développer, de bien expliquer au Conseil et aux habitants, l'intérêt du CLSPD, ses fonctions, et tout ce qui peut être lié, dont les commissions, c'est pourquoi je trouve dommage que cela soit mis dans les arrêtés.

Monsieur le Maire

Vous avez donc tout le loisir d'intervenir autant que vous le souhaitez, sur cette question, si vous le souhaitez.

Madame Durand

Non, mais je vous demande pourquoi vous l'avez mis dans les arrêtés et pas en délibération ? Voilà, pour que l'on puisse en débattre, en discuter parce que si je n'en parle pas, personne n'en entend parler, nous on est au courant parce qu'on a les documents, on les lit, mais après, les autres, les habitants ne sont pas au courant puisque l'on passe rapidement sur les décisions municipales et sur les arrêtés.

Monsieur le Maire

Alors précisément si les décisions municipales transmissibles et les arrêtés sont soumis au débat, ça veut dire que ça vous laisse la totale liberté de débattre de tout ce qui est présenté ici, comme des éléments plus secondaires, de manière à laisser du temps aux éléments qui vous paraissent principaux, donc, si vous le souhaitez, vous avez tout le loisir de mettre l'accent et le projecteur sur un point ou un autre, donc c'est votre liberté entière qui est en jeu, donc voilà. Pas d'autre élément à vous dire, ça a été fait comme ça peut l'être traditionnellement.

Donc pas d'autres expressions, nous pouvons donc aborder l'ordre du jour proprement dit. Je vous rappelle quand même que nous aurons un dossier qui a été remis sur table que vous devez avoir, que nous traiterons après, une affaire rajoutée qui est « l'attribution d'un acompte sur la subvention 2018 pour le CCAS » puisque le vote du budget est un peu trop tardif pour que l'on puisse se passer de cet acompte.

Donc, nous passons à l'ordre du jour proprement dit et nous passons directement au rapport d'orientations budgétaires 2018. Monsieur Augé.

DG18_001 Rapport d'orientations budgétaires 2018

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Le décret D.2312-3 du CGCT précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Ainsi, le rapport doit comporter les informations suivantes :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et Bordeaux Métropole ;
- la présentation des engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme ;

- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice ;
- des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, les rémunérations, la durée effective du travail dans la commune.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

L'article 10 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 ajoute qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

Après quatre années de baisse massive des dotations de l'Etat envers les collectivités territoriales qui ont contribué à hauteur de 11,5 milliards d'euros au redressement des finances publiques, le Président de la République a annoncé, lors de la première conférence nationale des territoires, que les collectivités continueront à participer au redressement des comptes publics pour réduire le déficit et contenir la dépense publique : elles devront contribuer à hauteur de 13 milliards d'euros sur l'ensemble du quinquennat.

De 2014 à 2017, l'Etat a ainsi diminué de 11,5 milliards d'euros les dotations envers les collectivités territoriales et notamment la dotation globale de fonctionnement, privant ainsi les collectivités de cette recette de fonctionnement.

Pour la contribution des collectivités à la réduction du déficit public à hauteur de 13 milliards d'euros de 2018 à 2022, la méthode utilisée est totalement différente. En effet, elle consiste à limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités à 1,2% par an en bâtissant un pacte de confiance entre les pouvoirs locaux et l'Etat sur la durée de la mandature.

C'est dans ce nouveau contexte financier qu'ont été adoptées la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 et la loi de finances pour 2018.

I) Contexte national et métropolitain

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 et la loi de finances pour 2018 fixent de nouvelles règles financières et fiscales pour les collectivités territoriales (réforme de la taxe d'habitation, contractualisation avec les collectivités...) qui impactent directement les budgets 2018 mais qui n'effacent pas les incertitudes pour les années à venir qui rendent difficiles les perspectives financières.

A/ Les nouveautés introduites par la loi de finances pour 2018 et la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022

– En matière fiscale :

La loi de finances pour 2018 instaure la réforme de la taxe d'habitation dont le but est sa suppression pour 80% des redevables. Il s'agit d'un dégrèvement progressif pour les foyers concernés jusqu'à une sortie totale de l'impôt en 2020. Ainsi les bénéficiaires de la mesure verront leur taxe d'habitation baisser d'un tiers en 2018 (65% en 2019 et 100% en 2020).

Ce dégrèvement est transparent pour les collectivités territoriales : l'Etat se substitue purement et simplement au contribuable. Il n'a donc pas d'effet sur la dynamique des bases fiscales.

Pour les années 2018 et 2019, l'Etat prendra en charge ce nouveau dégrèvement dans la limite des taux et des abattements votés en 2017 : toute hausse de taux ou réduction d'abattements à venir sera répercutée au contribuable dont le dégrèvement ne sera donc plus strictement

égal à 30% en 2018 ou 65% en 2019 de la cotisation.

La revalorisation légale des bases fiscales est adossée à l'inflation et sera donc de +1,2% pour 2018 (pour rappel, il était historiquement faible en 2017 : +0,4%).

– La contractualisation avec les collectivités territoriales :

Comme annoncé en introduction, la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques ne passera plus par une baisse brutale des dotations de l'Etat mais par une maîtrise de la dépense locale.

Pour cela, la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 prévoit la signature de contrats d'objectifs de trois ans avec les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2016 sont supérieures à 60 millions d'euros. Cela concerne environ 340 collectivités territoriales.

Les contrats déterminent sur le seul périmètre du budget principal de la collectivité :

- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- Un objectif d'amélioration du besoin de financement
- Une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement non contraignante pour les communes et les EPCI dont la capacité de désendettement dépasse douze ans, pour les départements et la métropole de Lyon dont ce ratio dépasse 10 ans et 9 ans pour les régions, la Corse, la Martinique et la Guyane.

Le taux de croissance de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est fixé à +1,2% par an (il peut cependant être modulé selon trois critères dans la limite de 0,15 point pour chacun). A partir de 2018, pour les collectivités ayant contractué, si les services de l'Etat constatent un écart entre les dépenses réalisées et celles prévues dans le contrat, sur la base des derniers comptes de gestion disponibles, l'Etat appliquera un prélèvement sur les recettes fiscales dont le montant est égal à 75 % de l'écart constaté, dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement (RRF) du budget principal de l'année considérée. Les collectivités vertueuses pourront bénéficier d'une majoration du taux de subvention pour les opérations éligibles à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Les collectivités ayant un budget de fonctionnement inférieur à 60 millions d'euros peuvent opter pour la contractualisation sur la base du volontariat. Sur le territoire de Bordeaux Métropole, trois collectivités sont concernées par la contractualisation imposée : Bordeaux Métropole, Bordeaux et Mérignac.

– En matière de ressources humaines :

La loi de finances pour 2018 comporte trois mesures importantes en ressources humaines :

- Le rétablissement du jour de carence dans la fonction publique pour lutter contre le micro-absentéisme.
- Hausse de la contribution sociale généralisée et versement d'une indemnité aux agents pour compenser cette hausse à compter du 1^{er} janvier 2018. Afin de tenir compte du coût de cette indemnité pour les employeurs, le taux de la cotisation d'assurance maladie applicable aux employeurs des fonctions publiques territoriales et hospitalière est baissé de 1,62 points.
- Le report d'un an des mesures du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui devaient avoir lieu à compter du 1^{er} janvier 2018.

B/ Les incertitudes en matière financière et fiscale après 2018

– En matière fiscale :

La principale incertitude concerne la fiscalité locale. En effet, l'Etat envisage un mécanisme de limitation des hausses de taux de taxe d'habitation décidées après 2017 par les collectivités et de prise en charge de leurs conséquences de manière à garantir un dégrèvement complet en 2020 pour les foyers concernés. Il sera discuté dans le cadre d'une conférence nationale des territoires. Dans ce cadre, il sera mis à l'étude une refonte plus globale de la fiscalité locale.

Ce mécanisme induirait que :

- les hausses de taux ou réductions d'abattements de taxe d'habitation votées en 2018 et 2019 ne s'appliqueraient qu'à ces deux années
- en 2020, que la réforme débouche (ou non) sur une suppression de la taxe d'habitation et son remplacement par un autre impôt, l'année de référence, pour le taux d'imposition et les abattements, retenue pour le calcul des éventuelles compensations sera 2017.

Cette réforme apporte une sécurisation des recettes fiscales des collectivités territoriales jusqu'en 2020. Au-delà, il faudra rester vigilant sur les perspectives pour les collectivités territoriales de la réforme annoncée de la fiscalité locale.

- La maîtrise des dépenses locales :

Concernant la contractualisation avec les collectivités territoriales, il conviendra de vérifier si elle permet d'atteindre l'objectif de 13 milliards de contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques fixé par le Président de la République sur le quinquennat. En cas de non atteinte, l'Etat prendra de nouvelles mesures comme un élargissement de la contractualisation aux collectivités non concernées aujourd'hui ou une sanction collective.

- Les concours de l'Etat envers les collectivités territoriales :

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 fixe le montant maximal par année des concours de l'Etat envers les collectivités territoriales :

	2018	2019	2020	2021	2022
Concours en milliards d'euros	48,11	48,09	48,43	48,49	48,49

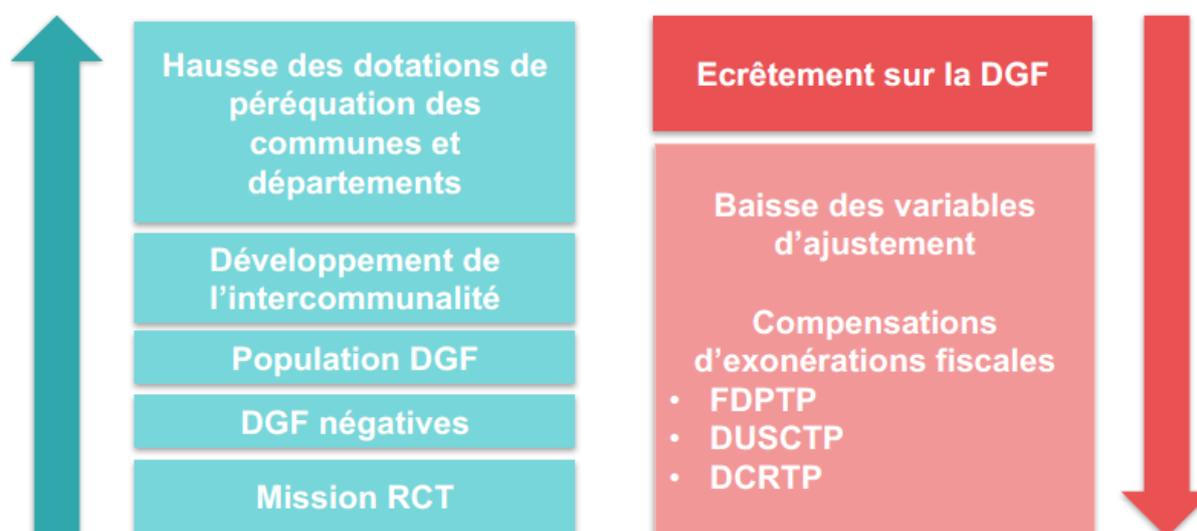
Ces concours se décomposent ainsi :

- Les concours encadrés : Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, Compensations des exonérations, réductions ou plafonnements des impôts locaux, Crédits relevant de la mission « relations avec les collectivités territoriales » : Dotation générale de Décentralisation, Soutien à l'investissement public local...)
- Les Concours non encadrés : FCTVA, TVA des régions, amendes de police...

Concernant les concours encadrés, il est prévu une baisse de -0,18% par an de l'enveloppe.

Cependant, comme à l'intérieur de cette enveloppe, certaines composantes en font augmenter le montant, il est prévu des mécanismes d'autorégulation de cette enveloppe normée :

Mécanisme d'autorégulation de l'enveloppe normée



L'écèlement sur la DGF est applicable aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est

supérieur de plus de 75% au potentiel fiscal moyen par habitant au niveau national, ce qui est le cas de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles. Cet écrêtement est plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement N-2. Concrètement pour Saint-Médard-en-Jalles, les simulations financières réalisées par le Cabinet Klopfer, missionné par Bordeaux Métropole, évaluent une perte de 195 000 € de DGF.

Au niveau des 28 communes de Bordeaux Métropole, la baisse de dotation forfaitaire est estimée à -3,28% par rapport à 2017. Pour Saint-Médard-en-Jalles, elle est de -13,7%.

En M€	Dotation forfaitaire 2017	Dotation forfaitaire 2018	Variation 2018/2017
AMBARES-ET-LAGRAVE	0,927	0,896	-3,34%
AMBES	-0,051	-0,054	5,88%
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	0,401	0,358	-10,72%
BASSENS	0,050	-0,086	-272,00%
BEGLES	2,506	2,362	-5,75%
BLANQUEFORT	0,290	0,085	-70,69%
BORDEAUX	35,234	35,001	-0,66%
BOULIAC	0,137	0,105	-23,36%
BOUSCAT	2,455	2,367	-3,58%
BRUGES	0,714	0,663	-7,14%
CARBON-BLANC	0,389	0,326	-16,20%
CENON	3,318	3,335	0,51%
EYSINES	1,927	1,802	-6,49%
FLOIRAC	2,273	2,223	-2,20%
GRADIGNAN	2,034	1,901	-6,54%
HAILLAN	0,301	0,269	-10,63%
LORMONT	3,092	3,015	-2,49%
MARTIGNAS SUR JALLE	0,723	0,640	-11,48%
MERIGNAC	5,154	4,879	-5,34%
PAREMPUYRE	0,609	0,564	-7,39%
PESSAC	5,928	5,812	-1,96%
SAINT-AUBIN-DE-MEDOC	0,272	0,228	-16,18%
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAN	0,198	0,188	-5,05%
SAINT-MEDARD-EN-JALLES	1,421	1,226	-13,72%
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	0,075	0,067	-10,67%
TAILLAN-MEDOC	0,534	0,502	-5,99%
TALENCE	4,876	4,672	-4,18%
VILLENAVE-D'ORNON	2,848	2,706	-4,99%
28 COMMUNES	78,635	76,052	-3,28%

Cet écrêtement sera toujours d'actualité sur les années à venir mais il est difficile d'en estimer le montant.

– Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

La loi de finances pour 2018 gèle le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à 1 milliard d'euros. Il existe cependant des incertitudes sur les changements de périmètres intercommunaux qui pourraient en changer la répartition et qui rend encore plus difficile la prospective sur les années à venir. Les simulations du Cabinet Klopfer le porteraient à 319 000 € pour 2018 (soit une baisse de 42 000 € par rapport à 2017).

– Le report du PPCR

Les mesures liées au PPCR ne sont reportées que d'un an et auront donc des conséquences financières à compter de 2019 qui impacteront fortement l'évolution de nos dépenses de personnel.

– Les relations financières entre la Ville et Bordeaux Métropole :

Les finances de Bordeaux Métropole sont fortement impactées par les nouveautés introduites

par la loi de finances pour 2018 et la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 comme le dégrèvement de taxe d'habitation et la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement à +1,2% dans la mesure où Bordeaux Métropole fait partie des 340 collectivités concernées par la contractualisation avec l'Etat.

Bordeaux Métropole s'est engagé à maintenir le Pacte fiscal et financier avec les villes membres jusqu'à la fin du mandat ce qui garantit que la dotation de solidarité métropolitaine ne servira pas de variable d'ajustement pour atteindre son objectif de maîtrise des dépenses. A compter de 2020, le Pacte fiscal et financier pourrait être revu.

II) Le projet de budget 2018 : un projet ambitieux de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en réalisant d'importants investissements pour la Ville.

Le projet de budget 2018 s'élabore dans un cadre pluriannuel prenant en compte les investissements importants à réaliser sur notre territoire. La Ville continue à se développer : le dernier recensement de la population Saint-Médardaise porte à 31 325 le nombre d'habitants.

Dans cette perspective, la municipalité a choisi de se fixer pour 2018 des objectifs financiers ambitieux :

- **un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement proche de 0%** par rapport au budget primitif 2017 sans dégradation du service public rendu et en garantissant le maintien des enveloppes financières destinées aux subventions de ses partenaires (associations, Centre Communal d'Action Sociale et Etablissement Public de Coopération Culturelle Carré-Colonnes).
- **un objectif de maîtrise des ratios d'épargne** : une épargne brute supérieure à 3,5 millions d'euros et une épargne nette supérieure à 1 million d'euros.
- **une capacité de désendettement inférieure à 9 ans considérée comme un ratio particulièrement sécurisant et en l'occurrence inférieure à 5 ans en 2018.**

Ces objectifs de bonne gestion sont d'ailleurs plus ambitieux que ceux fixés par la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 dans les contrats avec l'Etat. C'est pourquoi, la municipalité **étudie la possibilité d'opter pour la contractualisation avec l'Etat**. Il s'agirait d'un choix ambitieux de maîtrise des dépenses de fonctionnement de la Ville sur 3 ans pour les limiter à 1,2% d'évolution de compte administratif à compte administratif. Les avantages attendus de cette contractualisation seraient de bénéficier d'une majoration du taux de subvention pour les opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de protéger la Ville d'une sanction collective de l'Etat envers les collectivités territoriales en cas de non atteinte de l'objectif des 13 milliards de contribution au redressement des finances publiques.

Dans cette perspective, la municipalité a décidé de **voter le budget primitif de l'exercice 2019 en décembre 2018**. La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2019 permet de mieux anticiper les recettes de fonctionnement sur 2019 comme la DGF. Concernant la notification des bases fiscales, les services de l'Etat ne la transmettant que fin mars, elle était déjà difficilement intégrable au budget primitif voté en mars. Un vote en décembre permettra également aux services de la Ville d'avoir une visibilité sur l'exercice entier des actions à mener.

Cette maîtrise des dépenses est à mettre en avant sur le territoire métropolitain avec une évolution moyenne constatée de 2014 à 2017 de 1,88% des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

**Dépenses réelles de fonctionnement
(comptes de classe 6) et effets de
périmètres**

	2014	2015 (isopérimètre 2014)	2016 (isopérimètre 2014)	Croissance moy./an
AMBARES-ET-LAGRAVE	14,36	14,59	14,78	1,45%
AMBES	5,44	4,90	4,85	-5,62%
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	6,25	6,78	7,67	10,81%
BASSENS	11,46	11,46	11,57	0,47%
BEGLES	32,75	33,49	34,97	3,34%
BLANQUEFORT	22,47	22,32	22,08	-0,87%
BORDEAUX	348,25	354,19	372,08	3,36%
BOULIAC	2,98	2,95	3,21	3,86%
BOUSCAT	23,17	23,72	24,64	3,12%
BRUGES	18,74	18,82	19,23	1,30%
CARBON-BLANC	7,80	7,67	8,34	3,40%
CENON	29,73	30,24	32,73	4,91%
EYSINES	18,23	18,62	19,27	2,80%
FLOIRAC	20,42	20,41	21,30	2,14%
GRADIGNAN	26,04	25,61	26,79	1,42%
HAILLAN	11,74	12,16	12,34	2,53%
LORMONT	29,23	28,74	29,99	1,29%
MARTIGNAS-SUR-JALLE	8,45	8,35	8,46	0,04%
MERIGNAC	75,24	78,46	79,94	3,08%
PAR EMPUYRE	6,73	6,40	6,49	-1,86%
PESSAC	56,95	58,78	58,59	1,43%
SAINT-AUBIN-DE-MEDOC	5,86	5,49	6,75	7,35%
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND	1,44	1,43	1,42	-0,60%
SAINT-MEDARD-EN-JALLES	33,09	32,97	34,34	1,88%
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	0,55	0,62	0,65	8,81%
TAILLAN-MEDOC	8,10	8,03	8,03	-0,43%
TALENCE	38,78	38,24	40,31	1,95%
VILLENAVE-D'ORNON	29,16	33,35	34,73	9,14%
BORDEAUX METROPOLE	380,51	391,15	408,65	3,63%

Le projet de budget primitif 2018 s'élabore également dans un contexte de perte de recettes de fonctionnement qui limiterait l'évolution globale des recettes réelles de fonctionnement à +0,1% par rapport au budget primitif 2017. Ces pertes sont principalement dues à des mesures nationales qui impactent directement notre budget.

La perte de recette la plus importante est celle de la DGF qui baisserait de 195 000 € en 2018 comme expliqué précédemment.

La Ville perd également des recettes suite à la suppression des contrats d'avenirs et des contrats uniques d'insertion pour 163 800 €.

Enfin, la Ville perdra 124 000 € de recettes de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la petite enfance liée à une mise en conformité avec les règles de calcul à appliquer pour percevoir ces participations.

Dans un contexte de stabilisation des recettes de fonctionnement, la forte maîtrise des dépenses de fonctionnement permet à la Ville d'éviter un effet ciseau et de dégager l'autofinancement nécessaire pour les investissements à réaliser.

A) Le projet de budget communal est pleinement conforme aux orientations de l'équipe municipale depuis le début du mandat.

Pour l'exercice 2018, les orientations budgétaires sont conformes à celles des exercices précédents : stabiliser les dépenses de fonctionnement, maintenir une épargne brute à un montant supérieur à 3,5 millions d'euros, avoir une épargne nette positive et une capacité de désendettement très sécurisante au regard des travaux à venir. Au-delà des éléments financiers, l'éducation, les interventions sociales et l'accueil du public restent des priorités pour la Ville.

1) La préservation des grands équilibres financiers.

Comme les années précédentes, le compte administratif sera présenté avec le budget primitif

pour reprendre l'excédent de l'exercice précédent dès le premier trimestre sans attendre le vote d'un budget supplémentaire. Le compte administratif 2017 est pratiquement arrêté à ce jour ce qui permet des comparaisons avec les exercices antérieurs.
Les données pour 2017 restent cependant des données prévisionnelles.

Dépenses réelles de fonctionnement (selon CA)

	DRF	Évolution
2012	31 297 380	7,50%
2013	31 657 927	1,15%
2014	33 221 881	4,94%
2015	32 955 246	-0,80%
2016	33 450 683	1,50%
2017	34 185 646	2,20%

Dépenses réelles de fonctionnement (selon BP)

	DRF	Évolution
BP 2012	29 953 514	2,24%
BP 2013	30 989 614	3,46%
BP 2014	32 527 464	4,96%
BP 2015	33 644 674	3,43%
BP 2016	34 094 033	1,34%
BP 2017	34 832 687	2,17%
Prévisionnel BP 2018*	34 835 554	0,01%

*Nb : les montants indiqués pour le budget primitif 2018 sont des montants prévisionnels ressortant de la préparation budgétaire au moment de la rédaction du ROB. Ils pourront encore évoluer en fonction des arbitrages à venir.

En 2015, la dynamique des dépenses de fonctionnement a été stoppée au compte administratif (-0,80%).

En 2017, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2,20% est principalement due à des mesures nationales : mise en place progressive du PPCR, augmentation du point d'indice de la fonction publique, élections et augmentation du FPIC.

Les données du compte administratif 2017 prévisionnel montrent une bonne santé financière de la commune avec une épargne brute largement positive et une capacité de désendettement inférieure à 4 ans.

Décomposition de l'épargne 2017 – Données du CA 2017 provisoire

Recettes réelles de fonctionnement : (sans prise en compte des recettes exceptionnelles)	39,5 M€
- Dépenses réelles de fonctionnement :	34,2 M€
= Épargne brute	5,3 M€
- Remboursement de la dette	2,3 M€
= Épargne nette	3,0 M€

2) Trois politiques publiques prioritaires.

Le contexte financier nécessite de définir des priorités parmi les missions assumées par la Ville. Comme en 2017, le plan d'économie que nous appliquons tient compte du caractère essentiel de trois missions :

- L'éducation reste le premier budget de la Ville.

D'importants travaux ont été faits, sont en cours ou à venir :

- Une autorisation de programme / crédits de paiements (AP/CP) a été ouverte au BP 2016 pour des travaux de restructuration de l'école élémentaire de Gajac qui se sont terminés en septembre 2017. Pour la réalisation de ces travaux, la Ville bénéficie du fonds de soutien des travaux scolaires voté au conseil métropolitain du 27 janvier 2017 pour 310 409 €.
- Des travaux de sécurisation dans les écoles ont été effectués notamment au niveau des entrées. Ils se poursuivront en 2018.
- D'importants travaux d'isolation ont été réalisés à l'école élémentaire de Corbiac.
- L'école élémentaire Montaigne sera mise aux normes accessibilité avec un ascenseur en 2018.

Deux classes supplémentaires seront également ouvertes à la rentrée de septembre 2018, une à l'école maternelle Cérillan et une à l'élémentaire Gajac.

La Ville poursuit le développement de l'école numérique pour préparer « l'école de demain ». Il s'agit aujourd'hui de terminer le deuxième plan numérique des écoles élémentaires mais aussi de poursuivre en équipant les écoles maternelles, cela en étroite collaboration avec l'Éducation nationale afin d'achever le projet municipal de l'école numérique. Compte tenu de l'ampleur de cette opération et de son impact financier, elle est développée sur 3 années : en 2017, deux écoles maternelles ont été équipées (Hastignan et La Garenne), le plan se poursuivra sur 2018 (Corbiac) et 2019 (toutes écoles).

Après concertation avec les parents d'élèves et les équipes enseignantes, la municipalité a décidé de revenir à la semaine de quatre jours à la rentrée de septembre 2018. Conformément aux instructions du DASEN, la collectivité doit transmettre la proposition d'organisation de la semaine scolaire au plus tard le 15 mars 2018 à l'IEN, sur la base des travaux des groupes de travail thématiques et après validation par le comité de pilotage du PEDT. Le cadre de ce projet respectera les engagements de la commune à maintenir une haute qualité d'accueil des enfants sur leur temps de présence, avec notamment une pause méridienne de 2 heures et une organisation du centre de loisirs du mercredi sur chaque site durant la semaine scolaire.

- La politique sociale.

La Ville a aménagé les locaux de l'ancienne trésorerie pour accueillir le CCAS dans lesquels il a emménagé en février 2017. Les usagers bénéficient désormais d'un accueil plus adapté et plus confortable dans un souci de préserver la confidentialité.

La subvention de la Ville en faveur du CCAS est maintenue au montant de 2017 (1 075 000 €).

La Ville développe sa mission de médiation sociale, au service de la cohésion sociale et de la tranquillité publique, qui est désormais assurée par deux agents et un volontaire en service civique.

Enfin, la Ville poursuit la réalisation de l'agenda de mise en accessibilité des équipements municipaux.

- L'accueil du public.

L'accueil du public est également une priorité du mandat comme en a témoigné la mise en place de la charte des usagers en janvier 2017. Elle concerne l'accueil physique et téléphonique des administrés et vise à développer avec eux une relation de qualité et de confiance. La particularité de cette charte est de définir des obligations tant pour les agents publics que pour les administrés. Sa mise en œuvre a débuté sur le site de l'Hôtel de Ville et elle sera étendue en 2018 à tous les services de la Ville.

La Ville marque ainsi son attachement à la qualité de l'accueil des publics en maintenant son haut niveau de services proposés, tous domaines confondus : sports, petite enfance et parentalité, éducation, actions culturelles, jeunesse, vie associative, économie....

Pour améliorer l'accueil et la relation avec les usagers, la Ville développe également des outils d'e-administration (notamment par le service population et citoyenneté et les Médiathèques).

En matière d'état civil, les missions de la Ville se sont élargies suite aux transferts de compétences jusqu'ici assumés par les tribunaux : PACS, changement de prénom et modification de la mention du sexe à l'Etat Civil.

La Ville a également été dotée d'un nouveau dispositif de recueil pour traiter les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports pour les Saint-Médardais mais également pour les habitants des villes voisines.

Il convient de rappeler que tous ces transferts se font sans compensation financière de l'Etat.

B) L'évolution des principaux postes budgétaires.

La préparation budgétaire est suffisamment avancée pour avoir une idée de l'évolution des grandes masses budgétaires.

1) L'évolution des principaux postes budgétaires de la section de fonctionnement.

En dépenses :

a) Les dépenses de personnel.

Après deux exercices de maîtrise de leur évolution à 1,5-1,6%, les dépenses de personnel ont augmenté de 2,4% en 2017 principalement en raison de contraintes extérieures : mise en place progressive du PPCR, revalorisation du point d'indice, organisation de 4 tours d'élections, effet GVT...

Pour 2018, l'évolution des dépenses de personnel serait proche de 0% grâce à l'adaptation permanente de l'organisation des services et l'étude systématique du remplacement des agents en cas de départ et grâce à des facteurs exogènes comme le report d'un an du PPCR et la mise en place du jour de carence.

La Ville n'envisage pas de s'engager dans le cycle 4 du schéma de mutualisation, il n'est donc pas prévu de transfert de personnel.

Chapitre 012 "Charges de personnel" :

	BP	Total voté	Réalisé	Taux de réalisation (par rapport BP)	Évolution BP / BP
2012	17 928 000	18 700 773	18 679 319	104,19%	2,7%
2013	19 005 426	19 426 776	19 292 509	101,51%	6,0%
2014	20 502 378	20 831 964	20 429 999	99,65%	7,9%
2015	20 828 677	20 828 677	20 701 336	99,39%	1,6%
2016	21 133 936	21 133 936	21 015 101	99,44%	1,5%
2017	21 760 000	21 610 000	21 526 796	98,93%	2,4%
Prévisionnel BP 2018	21 790 606				0,14%

b) Les subventions aux partenaires.

Concernant les subventions aux partenaires, la municipalité souhaite maintenir en 2018, une enveloppe de subventions aux associations, à l'EPCC et au CCAS globalement comparable à celle de 2017 (hors subventions exceptionnelles versées en cours d'année).

c) Les autres dépenses.

En 2018, les charges à caractère général baisseront d'environ 1,5%. Il s'agit d'un effort important au regard de l'inflation et des effets volumes conformément aux évolutions de population et notamment des effectifs des enfants fréquentant les structures municipales.

Cette baisse, déjà amorcée en 2017, est possible grâce aux actions mises en place pour maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement comme par exemple la mise en place du schéma directeur du patrimoine immobilier, le remplacement de points lumineux par des lanternes LED moins énergivores et la coupure nocturne de l'éclairage.

Les frais financiers continuent de baisser dans la mesure où la Ville s'est désendettée de 4,4 M€ en 2015 et 2016 et ne s'est endettée que très légèrement en 2017 de 215 000 €.

Données issues des comptes administratifs :

	Chap. 011 Charges à caractère général	Chap. 66 Charges financières	Chap.67 Charges exceptionnelles	Chapitre 014 Atténuations de produits
2013	7 389 893	883 877	208 472	204 835
2014	7 969 431	858 050	62 972	136 059
2015	7 645 274	766 860	59 057	190 691
2016	7 836 470	666 134	54 557	268 887
2017	7 926 244	569 673	54 577	379 401

En recettes :

- La fiscalité :

Le projet de budget sera équilibré sans augmentation des taux fiscaux.

Évolution des bases de taxe d'habitation (TH) et de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB) :

	Bases TH	Évolution /N-1	Dont		Bases TF	Évolution /N-1	Dont	
			Var. légale	Var. Physique			Var. légale	Var. Physique
2013	47 782 267	3,98%	1,60%	2,38%	40 944 396	5,08%	1,60%	3,48%
2014	49 176 398	2,92%	0,90%	2,02%	42 125 089	2,88%	0,90%	1,98%
2015	51 655 888	5,04%	0,90%	4,14%	42 085 643	-0,09%	0,90%	-0,99%
2016	52 579 039	1,79%	1,00%	0,79%	42 926 159	2,00%	1,00%	1,00%
2017	53 526 341	1,80%	0,40%	1,40%	43 887 640	2,24%	0,40%	1,84%

Le tableau ci-dessus montre des bases fiscales plus dynamiques en 2017 par rapport à 2016 (effet moratoire).

Concernant la taxe d'habitation, les différences d'évolution sont liées à des mesures d'exonération votées par l'État.

En 2017, la Ville a instauré la majoration du taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Elle a perçu 55 619 € de recettes au titre de cette majoration.

La baisse de taxe foncière en 2015 est liée à la révision importante de la valeur locative de locaux d'une entreprise du territoire suite à un contrôle fiscal.

Pour 2018, l'évolution légale des bases fiscales sera indexée sur l'inflation soit +1,2%.

Concernant la fiscalité indirecte, la taxe additionnelle aux droits de mutations sera proposée à 1 400 000 € dans le projet de budget sachant que la Ville a encaissé 1 426 000 € au titre de cette recette en 2017.

- Les relations financières avec Bordeaux Métropole.

L'attribution de compensation perçue en recettes de fonctionnement en 2017 s'élevait à 2,589 millions d'euros. Elle sera de 2,494 millions d'euros en 2018 du fait du transfert de la compétence des espaces publics dédiés à tous modes de déplacement.

La dotation de solidarité métropolitaine (DSM) versée en 2017 par Bordeaux Métropole était de 1,202 millions d'euros. La DSM prévisionnelle votée par Bordeaux Métropole pour 2018 s'élève à 1,181 millions d'euros.

La Ville percevra toujours en 2018, et pour le même montant qu'en 2017, 1 028 500 € de fonds de concours métropolitain pour la compétence « voirie et propreté » dans la mesure où elle exerce ces missions en place et lieu par délégation de la Métropole.

- Les dotations de l'État.

En 2018, du fait de l'écrêtement sur la dotation forfaitaire, la DGF baisserait de 195 000 € soit -13,7 %. Elle est donc estimée à 1 226 K€.

	DGF perçue	Évolution
2013	3 556 246	0,61 %
2014	3 347 014	- 5,88 %
2015	2 639 492	-21,14 %
2016	1 916 295	-27,40 %
2017	1 420 974	-25,85 %

- Les autres recettes.

En 2018, le produit des services (chapitre 70) se stabilisera. Les pertes de recettes liées à l'arrêt de la facturation des TAP à la rentrée 2018 et à l'arrêt de la refacturation à l'EPCC Carré-Colonnes d'un agent qui était mis à disposition, sera compensé par l'effet volume lié à un accroissement de fréquentation des services publics municipaux et à l'augmentation tarifaire annuelle.

En 2018, l'excédent généré sur le budget annexe des logements très sociaux de la Résidence

Firmin Montignac qui ont été vendus fin 2016 à Aquitanis sera comptabilisé comme recettes au budget principal pour 200 000 € environ (chapitre 75). Les autres recettes sur le chapitre 75 sont principalement constituées des loyers. Elles baisseront légèrement du fait de la vente des Artigons.

Les variations sur le chapitre 77, produits exceptionnels, sont liées au volume des cessions réalisées. Budgétairement, le produit des cessions immobilières est inscrit en recettes d'investissement au chapitre 024.

Les recettes liées aux atténuations de charges (chapitre 013) baisseront en 2018 du fait de la fin des contrats uniques d'insertion.

	Chapitre 70 Produit des services	Chapitre 75 autres produits de gestion courante	Chapitre 76 Produits financiers	Chapitre 77 Produits exceptionnels	Chapitre 013 Atténuations de charges
2013	3 651 198	769 957	2 622	63 340	254 568
2014	3 809 385	745 405	2 305	651 269	239 637
2015	3 683 029	723 803	4 969	264 853	220 036
2016	4 084 636	709 348	541	1 220 749	235 178
2017	4 141 325	1 279 685	495	544 937	271 477

2) L'évolution des ratios d'épargne.

Pour 2018, avec un objectif de non augmentation des dépenses réelles de fonctionnement et la stabilisation des recettes de fonctionnement par rapport au budget primitif 2017, l'épargne se décomposerait ainsi :

Recettes réelles de fonctionnement : (sans prise en compte des recettes exceptionnelles)	38,5 M€
- Dépenses réelles de fonctionnement :	34,8 M€
= Épargne brute	3,7 M€
- Remboursement de la dette	2,4 M€
= Épargne nette	1,3 M€

3) L'évolution des principaux postes budgétaires de la section d'investissement.

Les dépenses : Elles sont constituées principalement des dépenses d'équipement, de l'attribution de compensation en investissement et du remboursement du capital de la dette.

- Les dépenses d'équipement.

Il s'agit des dépenses imputées aux chapitres 20, 204, 21 et 23.

Le montant des dépenses d'équipement qui sera proposé au projet de budget 2018 ne générera pas une augmentation du stock de capital de la dette.

	BP+REPORTS+DM	Réalisé	Taux de réalisation/BP+DM
2015	5 823 983	2 862 446	49,15%
2016	7 832 035	5 448 648	69,73%
2017	9 384 272	7 616 445	81,16%

En 2017, le taux de réalisation des investissements a été amélioré grâce à une meilleure programmation des investissements à réaliser et la mise en place de la technique des AP/CP pour la gestion des opérations pluriannuelles.

Pour 2018, le montant de dépenses d'équipement envisagé est de 9 877 520 € dont

8 500 000€ d'investissements nouveaux et 1 377 520 € de reports de dépenses d'investissement.

Le conseil municipal a ouvert trois autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) :

- De 1,6 millions d'euros pour les travaux de rénovation de l'école de Gajac. Elle finira en 2018 avec les dernières situations de travaux.
- De 4,5 millions d'euros pour la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du centre Pierre Mendès France qui finira en 2020.
- De 475 000 euros pour le réaménagement du bâtiment de l'ancienne CPAM et des annexes de la mairie qui finira en 2018.

La Ville portera une enveloppe de 1,2 million d'euros destinée au gros entretien du patrimoine existant, en augmentation donc par rapport au million des exercices précédents.

De plus, la Ville poursuit la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé adopté par le conseil municipal en 2015 qui représente un engagement pluriannuel de travaux d'importance. Sur la période 2016-2018, le montant de dépenses prévues est de 2,2 millions d'euros.

- L'attribution de compensation en investissement

Depuis 2017, l'attribution de compensation est imputée en section d'investissement pour la partie relative aux montants de dépenses d'investissements des compétences transférées depuis 2014 à la Métropole comme l'aire d'accueil des gens du voyage, les réseaux de chaleur et le Carré des Jalles.

En 2017, elle s'élevait à 599 948 €. En 2018, elle est portée à 667 536 € du fait du transfert de la compétence des espaces publics dédiés à tous modes de déplacement.

- Le remboursement du capital de la dette.

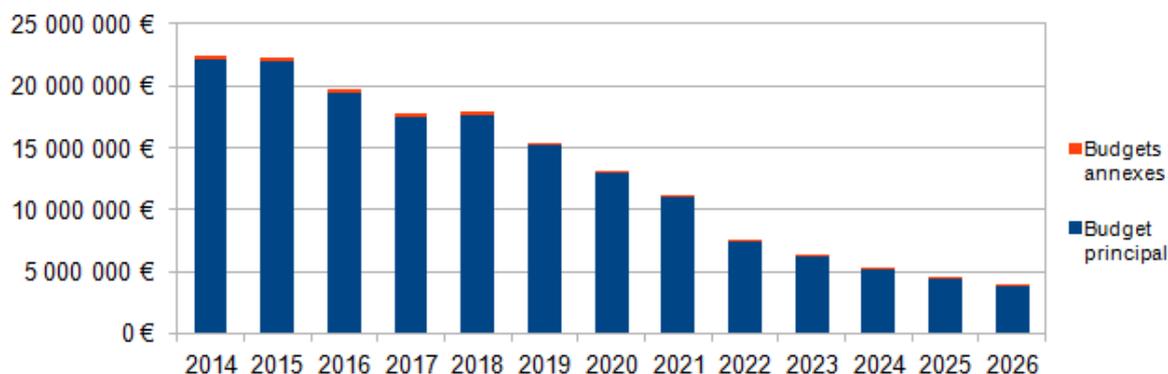
De 2015 à 2017, la Ville s'est désendettée de 4,225 millions d'euros. L'objectif de ce désendettement est de préserver les marges de manœuvre financière de la Ville afin de lui permettre de contracter de nouveaux emprunts pour les projets d'investissement arrivés à maturité qui se réaliseront sur les exercices 2019 et suivants.

En 2018, le remboursement du capital de la dette est de 2,424 M€.

Rétrospective 2009-2018 de l'encours de dette du budget principal au 1^{er} janvier :

	Montant en euros
Encours de dette au 1er janvier 2009	29 768 038
Encours de dette au 1er janvier 2010	27 697 941
Encours de dette au 1er janvier 2011	25 654 105
Encours de dette au 1er janvier 2012	23 554 685
Encours de dette au 1er janvier 2013	22 932 773
Encours de dette au 1er janvier 2014	22 089 704
Encours de dette au 1er janvier 2015	21 940 385
Encours de dette au 1er janvier 2016	19 403 314
Encours de dette au 1er janvier 2017	17 499 123
Encours de dette au 1er janvier 2018	17 714 642

Profil d'extinction de la dette au 1er janvier 2014



L'encours de dette au 1^{er} janvier 2018 se décompose par 66,79 % d'emprunts à taux fixe, 18,08% d'emprunts à taux variables et 15,13 % d'emprunts à taux structurés.

Cette répartition a évolué par rapport au 1^{er} janvier 2017 dans la mesure où la Ville a réalisé une opération de refinancement d'un emprunt à taux structuré qualifié comme emprunt à risque. Cet emprunt a été refinancé à un taux fixe de 0,91%.

Les recettes d'investissement : Le montant de l'emprunt ne sera pas supérieur à 2,4 millions d'euros. La Ville n'augmentera donc pas son stock de capital de la dette.

L'excédent du compte administratif prévisionnel est estimé à 1,512 millions d'euros et sera affecté en section d'investissement.

Le FCTVA augmentera en 2018 dans la mesure où il est calculé sur les dépenses réalisées en 2016.

La Ville percevra de Bordeaux Métropole 657 000 € de reversement au titre de la taxe locale d'équipement et de la taxe d'aménagement. Cette recette est en forte hausse par rapport à 2017 où elle s'élevait à 272 000 €.

En 2018, selon le schéma directeur immobilier, la Ville procédera à des cessions de biens immobiliers pour un montant de 1,9 millions d'euros (la Maison Masseran et les Artigons).

LES BUDGETS ANNEXES

La séance du 28 mars 2018 sera aussi consacrée à l'examen des six budgets annexes de la commune.

Deux budgets annexes se rapportent à de la gestion locative sociale (logements très sociaux et logements des allées Dordins).

La Résidence Firmin Montignac ayant été cédée à Aquitanis, l'exercice 2018 du budget annexe des logements très sociaux sera consacré à sa clôture.

Un budget annexe concerne le bâtiment à usage commercial.

Deux autres budgets annexes se rapportent à l'aménagement et la commercialisation de zones d'activités (Galaxie et Picot).

Le budget annexe Galaxie ne concerne plus que la zone Galaxie 4.

Concernant le budget annexe Picot, le dernier lot à commercialiser devrait être vendu en 2018.

Enfin le dernier budget annexe concerne l'exploitation des installations photovoltaïques de la commune. Il donne lieu depuis 2014 à un reversement au budget principal qui sera d'une centaine de milliers d'euros en 2018.

Il n'est pas prévu de contracter d'emprunts nouveaux pour les budgets annexes, les recettes générées par leur activité couvrant les dépenses.

Préambule

Le décret no 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaire prévoit :

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- 1 - A la structure des effectifs ;
- 2 - Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- 3 - A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget »...

La présente annexe comporte donc les informations précitées, en complément aux éléments déjà exposés dans le rapport d'orientations budgétaires 2018.

1 - Structure des effectifs

Au 31/12/2017, les effectifs de la Ville, **tous statuts et toutes quotités horaires confondus**, sont au nombre de 696 (contre 682 au 31/12/2016), et représentent **en moyenne mensuelle** une force de travail de 571,27 ETP (équivalent temps plein) contre 566,90 en 2016.

Effectif moyen en ETP de 2014 à 2017

ETP moyen annuel tous statuts confondus	
2014	581,10
2015	573,93
2016	566,90
2017	571,27

La baisse des ETP entre 2015 et 2016 s'explique en partie par l'évolution de l'organisation du temps de travail dans les services municipaux au 1er juillet 2016.

En 2017, les effectifs restent globalement stables, la variation de + 0,7 % (< 5 ETP) s'expliquant par une légère augmentation de remplacements d'agents absents pour maladie.

Effectif global par statut au 31/12 de 2014 à 2017

STATUTS	Fonctionnaires titulaires et stagiaires	Contractuels sur emploi permanent	S/total effectifs sur emploi permanent	Contractuels sur emploi non permanent (1)	TOTAL EFFECTIFS EN ACTIVITE
2014	443	32	475	216	691
2015	446	37	483	204	687
2016	452	38	490	192	682
2017	458	37	495	192	687

(1) collaborateurs de cabinet, assistantes maternelles, contractuels sur besoin occasionnel, vacataires, apprentis, contrats aidés, intervenants titulaires, services civiques

Au 31/12/2017, 72 % des effectifs occupent un **emploi permanent** au sein de la collectivité, répartis en 431,63 ETP fonctionnaires et 29,24 ETP contractuels.

La Ville fait également appel à des agents contractuels de droit public sur **emploi non permanent** en remplacement d'agents momentanément absents, ou pour des périodes d'accroissement d'activité, notamment en période de vacances scolaires pour renforcer l'encadrement des enfants dans les structures d'accueil.

Par ailleurs, 20 assistantes maternelles travaillant à domicile sont rémunérées par la Ville. Vu leur statut particulier, ces agents contractuels sont intégrés au niveau des indicateurs dans les emplois non permanents.

Enfin, dans le cadre de son implication pour l'insertion professionnelle des jeunes et des publics en difficulté, la Ville emploie :

- 4 apprentis
- 8 agents en contrat emploi avenir
- 7 agents en contrat unique d'insertion (CUI)

Suite à la décision du gouvernement de mettre fin au dispositif des contrats aidés, les contrats emplois avenir et CUI sont transformés progressivement en CDD de droit public afin de conserver le même volume horaire global de travail.

Les emplois permanents sont occupés à 93 % par des agents fonctionnaires (contre 92 % en 2016). Pour poursuivre sa dynamique de réduction de l'emploi précaire, la collectivité a stagiairisé 23 agents contractuels en 2017, dont 11 à la direction de l'Éducation, ce qui porte le nombre total de stagiairisations à 59 entre 2015 et 2017.

Malgré cela, l'évolution du nombre global d'emplois permanents reste contenue grâce à l'étude systématique du remplacement des agents en cas de départ (mutation, retraite ...).

Pour ce faire, outre l'adaptation permanente de l'organisation des services, la priorité est systématiquement donnée aux redéploiements internes, notamment grâce à la création début 2015 d'une commission pluridisciplinaire pour le maintien dans l'emploi (CPME).

Cette commission, composée de représentants de l'administration, de représentants des organisations syndicales et du médecin du travail, étudie les situations des agents en difficulté professionnelle pour raison de santé et a ainsi permis le repositionnement de 7 agents en 2015, 11 agents en 2016 et 12 agents en 2017 (Ville et CCAS).

Enfin, la ville a adopté le schéma de mutualisation de Bordeaux Métropole en 2015, mais n'a pris aucune décision sur de possibles transferts de compétences et/ou de personnels.

Ainsi en 2018, les effectifs de la Ville sur emploi permanent devraient rester stables, ceci malgré le développement démographique de la commune.

La réforme des rythmes scolaires devrait, quant à elle, impacter à la baisse les effectifs sur emplois non permanents.

Effectifs sur emploi permanent par catégorie hiérarchique au 31/12 de 2014 à 2017

STATUTS	fonctionnaires				contractuels sur emploi permanent hors assistantes maternelles				total sur emploi permanent			
	A	B	C	total	A	B	C	total	A	B	C	total
2014	34	56	353	443	12	11	9	32	46	67	362	475
2015	34	55	357	446	10	9	18	37	44	64	375	483
2016	31	55	366	452	10	10	18	38	41	65	384	490
2017	33	51	374	458	9	15	13	37	42	66	387	495

Effectifs sur emploi permanent à temps partiel et à temps non complet au 31/12/2017

STATUTS	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Total
temps partiel autorisé	58	0	58
temps partiel de droit	9	0	9
temps partiel thérapeutique	6	0	6
temps non complet	41	16	57

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent au 31/12/2017

STATUTS	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent
20 à 29 ans	22	13
30 à 39 ans	86	13
40 à 49 ans	164	8
50 à 55 ans	109	2
56 à 59 ans	52	0
60 ans et +	25	1
TOTAL	458	37
AGE MOYEN	46,21	34,84

En 2017, l'âge moyen des agents de la collectivité sur emploi permanent reste de 45 ans avec une baisse notable de l'âge moyen des agents contractuels qui passe de 37,71 en 2016 à 34,84 en 2017.

Répartition femmes – hommes sur emploi permanent par filière métier au 31/12/2017

Fonctionnaires	Femmes	%	Hommes	%	Total	%
filière administrative	73	22%	15	11%	88	19%
filière technique	140	43%	81	61%	221	48%
filière animation	51	16%	15	11%	66	14%
filière culturelle	18	6%	10	8%	28	6%
filière sanitaire & sociale	40	12%		0%	40	9%
filière sportive	2	1%	6	5%	8	2%
filière police municipale	2	1%	5	4%	7	2%
TOTAL	326	100%	132	100%	458	100%
% F / H	71%		29%		100%	

La répartition globale femmes-hommes des fonctionnaires sur emploi permanent est identique à celle de 2016.

Contractuels sur emploi permanent	Femmes	%	Hommes	%	Total	%
filière administrative	7	27%	4	36%	11	30%
filière technique	1	4%	1	9%	2	5%
filière animation	7	27%	2	18%	9	24%
filière culturelle	4	15%	1	9%	5	14%
filière sanitaire & sociale	5	19%	1	9%	6	16%
filière sportive	2	8%	2	18%	4	11%
filière police municipale	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	26	100%	11	100%	37	100%
% F / H	70%		30%		100%	

L'augmentation de 2% en 2017 du taux de féminisation des agents contractuels (68% en 2016) n'est pas significative au regard du nombre d'agents.

Le taux global de féminisation de 71 % (plus élevé que la moyenne nationale de 60% dans les communes) est en lien avec la nature des métiers et les services proposés par la collectivité dans les domaines de l'Éducation et de la petite Enfance, qui emploient plus de 40% des effectifs de la collectivité.

(à noter que les agents d'entretien des écoles, la majorité des agents occupant des fonctions d'Atsem ou d'aides de puériculture relèvent de la filière technique).

Le rapport de situation sur l'égalité femmes-hommes, qui sera présenté au mois de mars 2018 préalablement au vote du budget, complètera et précisera ces données sur les effectifs de la collectivité.

2 – Dépenses de personnel – Éléments de rémunération

En 2017, l'évolution des dépenses de personnel (+2,43 % par rapport à 2016) a résulté de :

- l'effet sur année pleine du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), de l'ordre de 150 000 € ;
- l'effet sur année pleine de l'augmentation du point d'indice de la Fonction Publique au 1er juillet 2016, et de la nouvelle augmentation au 1er février 2017, représentant un montant total de 200 000 € ;
- la poursuite de la mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) pour la quasi totalité des agents, soit un montant total de 200 000 € ;
- l'organisation de 4 scrutins électoraux générant une dépense de l'ordre de 100 000 €.

En 2018, les dépenses de personnel seront essentiellement impactées par l'effet GVT lié aux avancements d'échelons et de grades prévus par le statut de la fonction publique territoriale, qui représentera un montant de l'ordre de 190 000 € sur une année pleine.

Par ailleurs, les évolutions des cotisations employeur compensent la mise en place de l'indemnité compensatrice à la hausse de la CSG de 1,7% pour les agents. Le report au

1er janvier 2019 des mesures du PPCR initialement prévues en 2018, ainsi que le rétablissement du jour de carence, participeront à la maîtrise des dépenses de personnel.

La mise en œuvre au 1er janvier 2018 du RIFSEEP (régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'expérience professionnelle) pour les cadres d'emploi concernés sera réalisée à coût constant, tout en permettant de sécuriser juridiquement la prime annuelle et la prime exceptionnelle versées aux agents.

Ainsi, comme indiqué précédemment, grâce à l'adaptation permanente de l'organisation des services et à l'étude systématique du remplacement des agents en cas de départ, l'augmentation des dépenses de personnel devrait être proche de 0% en 2018.

Rémunération moyenne brute des fonctionnaires en décembre 2016 rétablie en ETP

Fonctionnaires	Nb agents rémunérés	Traitement de base brut	NBI (39 % des agents)	SFT (36 % des agents)	RI
Cat A	31	2 747 €	105 €	66 €	625 €
Cat B	55	2 027 €	65 €	46 €	262 €
Cat C	365	1 642 €	56 €	57 €	164 €

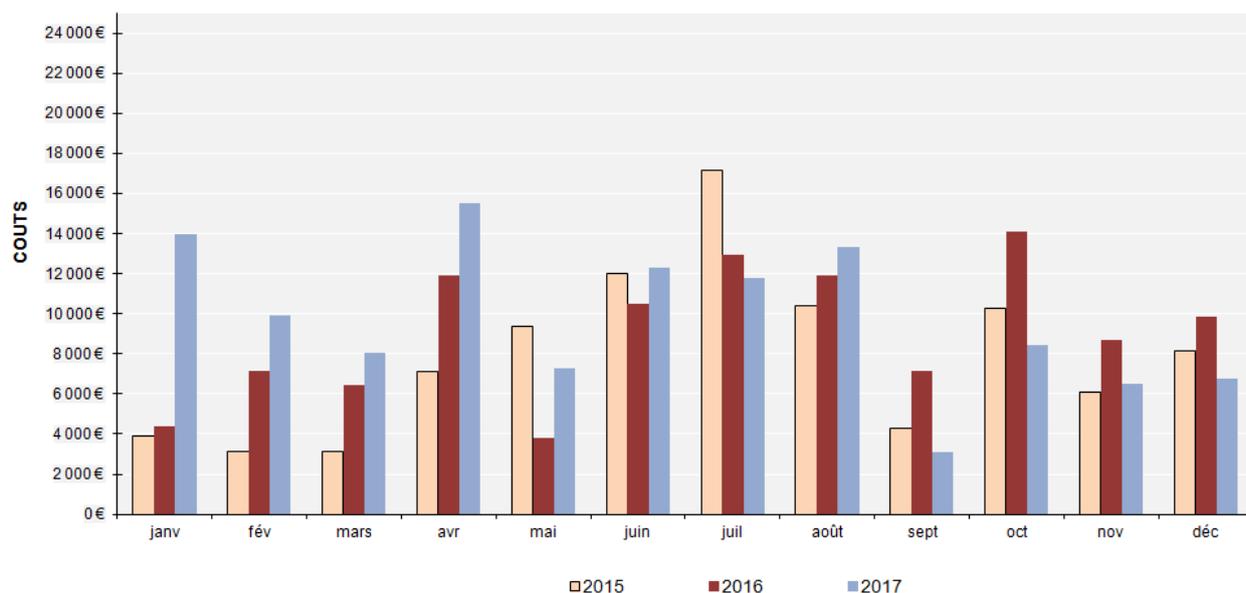
Rémunération moyenne brute des fonctionnaires en décembre 2017 rétablie en ETP

Fonctionnaires	Nb agents rémunérés	Traitement de base brut	NBI (38 % des agents)	SFT (36 % des agents)	RI
Cat A	33	2 809 €	105 €	61 €	621 €
Cat B	51	2 087 €	67 €	42 €	274 €
Cat C	374	1 684 €	56 €	52 €	152 €

La baisse du montant du régime indemnitaire moyen des agents de catégorie A et C s'explique par la mise en place en 2017 du dispositif « transfert primes -points » prévu par le PPCR, et appliqué depuis 2016 aux agents de catégorie B.

Heures supplémentaires payées

Le nombre d'heures supplémentaires payées en 2017, hors heures élections, est de 7773, pour un montant total de 116 863 € contre 108 856 € en 2016.



Avantages en nature

nombre d'agents concernés – types d'avantages en nature – montants

Nombre d'agents concernés	2014	2015	2016	2017
Logement	8	7	7	6
Nourriture	316	254	294	312
Véhicule	-	-	1	1
Montant total	47 890 €	45 381 €	55 194 €	58 108 €

3 – Durée effective du travail

En juillet 2015, la Ville a dénoncé l'accord cadre du 20 décembre 2001, relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans les services municipaux, afin d'optimiser le fonctionnement du service public.

Après un an de négociations avec les partenaires sociaux, un nouveau protocole d'organisation du temps de travail a été mis en place le 1er juillet 2016, avec la remise à niveau réglementaire du temps de travail, et la préservation d'une souplesse d'organisation intégrant les nécessité de fonctionnement des services et le principe de concilier au mieux vie privée et vie professionnelle pour les agents.

Ainsi, depuis le 1er juillet 2016, la durée légale du temps de travail de 1607h est respectée dans l'ensemble des services municipaux. Seul l'espace aquatique bénéficie d'une réduction de

la durée annuelle de travail, portée à 1515 heures, en contrepartie des sujétions cumulatives que sont le travail régulier de dimanche et le travail en horaires décalés (fin régulière de service à 22h a minima).

Dans ce cadre, compte tenu de la diversité des missions dévolues aux services municipaux, le travail est organisé en différents cycles, déterminés par les horaires d'ouverture au public et les nécessités de fonctionnement :

- cycles hebdomadaires, avec ou sans horaires variables, d'une durée de référence de 36h30 sur 5 jours ;
- cycles pluri hebdomadaires, dont la durée hebdomadaire moyenne peut aller jusqu'à 38h ;
- cycles annuels.

Les cycles de travail de chaque service font l'objet d'annexes au protocole cadre de l'organisation du temps de travail. Ils peuvent évoluer, après présentation en Comité Technique, en fonction des besoins des services.

Monsieur Augé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, mesdames et messieurs les internautes. Cette délibération présente le rapport d'orientations budgétaires comme son nom l'indique et il faut bien le dire, le rapport écrit qui est joint à la délibération est un petit peu long, relativement dense, donc je vous propose pour qu'on y voit un petit peu plus clair et plus rapidement, de présenter un certain nombre de diapositives qui permettront de suivre la présentation.

Donc, tout d'abord, rappeler une chose importante, c'est qu'un rapport d'orientations budgétaires ça n'est pas fait à travers notre propre volonté, c'est fait sur la base d'un certain nombre de directives qui nous sont données par l'Etat. En l'occurrence, il s'agit d'un décret dont vous avez le numéro D.2312-3 et que ce décret nous demande de parler de l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, de voir et de présenter les engagements pluriannuels, notamment en investissements, de voir la structure et l'encours et la gestion de l'encours de la dette, autrement dit, comment on gère notre dette municipale et enfin de vous parler un petit peu de la structure des effectifs et des dépenses de personnel.

Le cadre étant posé, on peut passer à la contribution sur les années qui viennent, donc vous voyez sur ce slide, sur cette diapositive, que les années qui viennent de passer, de 2014 à 2017, vous vous en souvenez sûrement à travers les différents budgets qui ont été présentés, on a connu une baisse massive des dotations de l'Etat, au total en France, c'est 11,5 milliards d'euros de recettes en moins directement et pour la ville de Saint-Médard, c'est de l'ordre de 2 millions, c'est-à-dire que ça nous a baissé les dotations de l'Etat d'une partie non négligeable que nous avons dû enregistrer ou que nous avons dû gérer.

Qu'est ce qui va se passer demain ? Demain, les efforts doivent continuer, le contraire eut été étonnant, vous voyez qu'on va demander aux collectivités locales d'économiser 13 milliards sur la totalité du quinquennat, ce qui veut dire que ça va être un peu plus important que la période précédente mais il est vrai que la période précédente ne comportait que quatre années.

Comment ça va se passer ? Ça ne va pas se passer de la même manière, c'est à dire qu'on ne va pas nous dire, cette année vous aurez X millions de moins ou de centaines de millions d'euros de moins sur votre budget en termes de recettes et vous aurez simplement à faire des économies et vous aurez à moins dépenser.

Pour cela, l'Etat nous demande de limiter nos dépenses de fonctionnement à 1,2 % et ceci va se passer dans le cadre d'un pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités en question. Je reviendrai sur ce sujet plus loin car il y a des précisions à apporter sur la façon dont cela va se passer.

Un deuxième point important qui va toucher notre nouvelle période, c'est d'abord et vous l'avez tous entendu, la réforme de la taxe d'habitation. On y reviendra également rapidement pour la synthétiser, cette affaire-là, on peut dire que sur les trois ans qui viennent, 2018-2019-2020, on aura 80% des redevables qui seront sortis de la nécessité de payer la taxe d'habitation. Il y aura un dégrèvement donc total qui représentera une certaine somme et cette somme sera remboursée aux collectivités locales, ce qui veut dire que dans cette première partie au moins, le dégrèvement sera transparent pour nous.

Je reviens sur le contrat et le pacte de confiance avec l'Etat. En fait ce que va nous demander l'Etat et ce qu'il va demander de manière ferme à un certain nombre et de manière un petit peu plus, disons non obligatoire pour les autres, c'est de passer sur les trois ans un contrat d'objectifs qui ne va concerner que les collectivités dont le CA, plutôt le budget, pour simplifier, de 2016 est supérieur à 60 Millions d'euros. Or, pour illustrer le propos, sur notre territoire, on a bien sûr, et je ne parle que des communes ou des communautés de communes, je ne parle pas du Département et de la Région, sur notre territoire en terme de communes, la Métropole évidemment, on a la ville de Bordeaux et la ville de Mérignac. Ce sont les trois seules collectivités qui sont concernées de manière obligatoire par ce contrat, les autres, c'est sur la base du volontariat et il est rappelé ici que la principale mesure de ce contrat de confiance est de limiter les dépenses de fonctionnement. Donc, si tout le monde suit le programme, on aura fait une économie, il faut que cette économie soit égale à 13 milliards sur les trois ans qui viennent.

On peut passer au point suivant.

Un petit mot sur ce qui se passe en matière de ressources humaines et les mesures de l'Etat qui nous concernent. Donc, tout d'abord vous aviez entendu parler, je suppose il y a un an ou deux, du PPCR qui en gros consiste à passer une partie des indemnités dans le salaire. Ce PPCR coûte à la Collectivité, puisque la Collectivité paye davantage de charges sur un salaire que sur une indemnité. Donc, les mesures qui devaient être mises en place en 2018, sont reportées en 2019, donc il faudra en tenir compte dans notre budget de cette année mais surtout dans le budget de l'année prochaine.

Une nouvelle aussi qui nous intéresse directement, parce qu'elle a des conséquences directes sur l'absentéisme, c'est le rétablissement du jour de carence dans la fonction publique.

Enfin la troisième décision qui a été prise par l'Etat c'est, comme vous le savez aussi tous, parce que vous êtes tous concernés à priori, une hausse de la CSG qui sera compensée pour les fonctionnaires, pour les agents de la Collectivité par une indemnité. Alors là aussi, sur cette indemnité supplémentaire, il y aura des cotisations patronales et pour que la Collectivité soit transparente sur le sujet, l'Etat va baisser les cotisations patronales et notamment sur l'assurance maladie.

Alors, dans tout ce que je viens d'expliquer pour le cadre national, il y a, ce que l'on a indiqué, il y a les choses qui sont à peu près claires et à peu près certaines et puis il y a les incertitudes. Alors, il y a pas mal d'incertitudes : la première c'est en matière fiscale, et ces incertitudes, au passage, ne vont pas nous simplifier la vie pour faire le budget des années à venir, on va voir pourquoi.

Alors, déjà en matière fiscale, l'essentiel de la réforme que je viens de citer, c'était la taxe d'habitation, on a une règle du jeu qui a été définie, on ne sait pas trop comment ça va se passer d'ici la fin de l'histoire puisque ça doit se passer sur trois ans. Quelles seront les pénalités s'il y en a ? On ne sait pas trop. Donc, c'est une première inconnue, elle est peut être moins importante que d'autres mais cela en est une.

La seconde, c'est sur le fameux pacte de confiance, sur le contrat d'objectifs de trois ans. Avec la méthode employée par l'Etat, qui n'est pas aussi simple je dirai que la précédente, rien ne prouve à ce jour que les 13 millions d'économie seront atteints et surtout rien ne prouve que les Collectivités qui auront passé le contrat l'atteindront. Il y en aura qui vont l'atteindre et il y en aura qui ne l'atteindront pas. Alors, comment ça va se passer en termes de bonus pour ceux qui l'atteignent et de pénalités pour ceux qui ne l'atteignent pas ? Est-ce-qu'il y aura des

pénalités collectives ? Par solidarité ? Tout ça est à peu près ressenti mais n'est pas non plus très clair. Donc une des conséquences de cette incertitude c'est que par exemple, l'Etat, en ayant fixé le seuil des 70 millions d'euros dont j'ai parlé, va toucher directement environ 340 collectivités en France. J'ai dit que d'autres peuvent très bien contractualiser sur la base du volontariat. Quel intérêt y ont-elles ? Ça va un peu dépendre de la règle du jeu, donc comme la règle du jeu n'est pas complètement définie dans la décision, il va falloir faire des suppositions. Une autre inconnue, qui devrait nous toucher directement, même si là c'est un peu moins incertain parce que c'est même certain que cela va diminuer, l'Etat souhaite que les concours, c'est-à-dire que les subventions, qu'il attribue aux collectivités ne dérivent pas et même qu'ils diminuent un petit peu comme c'est indiqué au bas du tableau, de 0,18% par an. Donc, dans cet ensemble de concours qui sont cités dans le slide, il y en a qui vont par leur nature augmenter, et donc si on veut que globalement on s'abaisse très légèrement, que ce soit quasiment stable, ça veut dire que d'autres doivent baisser. Et celui qui est le plus facile à baisser, c'est la DGF, la Dotation Globale de Fonctionnement. Ça commence dès cette année, vous voyez que pour Saint-Médard, selon les dernières estimations, on n'a pas encore la valeur précise, mais sur les dernières estimations, nous allons encore perdre cette année 195 000 euros de dotation globale de fonctionnement. Alors, on n'est pas aux valeurs des trois ans précédents, mais c'est quand même une valeur importante, c'est un peu moins de 1%.

Je passerai très rapidement sur ce qu'on appelle les FPIC, sans rentrer dans les détails, c'est une solidarité intercommunale entre les communes dites riches et les communes dites moins riches, ce montant-là est fixe pour l'année qui vient, on le connaît à peu près, sur les années à venir on ne le connaît pas, donc vous voyez il y a au moins quatre grosses incertitudes et ça va nécessiter qu'on prenne des hypothèses sur les années qui viennent. Voilà pour les incertitudes.

Alors, maintenant on a vu dans le cadre légal, on a vu les mesures nationales qui nous touchent maintenant on va voir en troisième partie, la plus importante on va dire, c'est celle qui concerne notre budget en 2018. C'est un budget qui est, du plan financier, ambitieux, parce que, par exemple, nous avons comme objectif en 2018 d'avoir une dépense de fonctionnement stabilisée, comme on dit contrairement aux habitudes si je puis dire, une hausse égale à 0 % ou quasi 0 %. Ça c'est un point majeur et on verra pourquoi juste après.

Deuxième point dans l'objectif, c'est de garder une capacité à investir à travers une épargne correcte. L'épargne, c'est vous vous en doutez, vous avez déjà eu l'occasion de présenter des ratios et des slides sur ces affaires-là, c'est tout simplement les différences entre les recettes et les dépenses, ce n'est pas très compliqué. Ensuite, on a un troisième objectif, c'est en 2018 de garder une capacité de désendettement inférieure à cinq ans. Alors capacité de désendettement ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'en gros si vous avez 10 millions de dettes et que vous en remboursez 1 million par an, vous avez dix ans pour vous désendetter. Donc on peut dire que la capacité de désendettement c'est la durée, à un moment donné, qui est nécessaire pour vous désendetter. Et cinq ans de désendettement c'est un ratio qui est fort ambitieux puisqu'on estime dans cette affaire-là que généralement il ne faut pas dépasser dix à douze ans, voyez qu'on en est loin avec cinq ans, on est très bien placé dans ce domaine-là.

Quand on a fait un peu le tour des contraintes, ou plutôt des directives nationales que j'ai indiqué tout à l'heure, et quand on voit les premiers ratios et les premiers objectifs ambitieux qu'on se fixe, on constate au moins pour 2018, qu'on pourrait très bien contractualiser avec l'Etat puisqu'on est en dessous de la fameuse hausse de 1,2% qui est réclamée dans le contrat, donc nous sommes à l'étude. Nous n'avons pas encore décidé ou pas d'y aller, mais comme je l'ai dit, il y a un certain nombre d'incertitudes, il faudra les mesurer avant de dire oui, mais nous avons pensé que c'était une bonne chose de commencer à réfléchir à notre contractualisation avec l'Etat dès 2018.

Alors, sur l'ensemble des documents et des décisions qu'on vient de voir, comme vous l'avez vu, une des conséquences c'est de savoir si on a intérêt ou pas à contractualiser avec l'Etat, et contractualiser avec l'Etat, ça nécessite aussi d'avoir une vision différente et davantage certaine des budgets à venir, puisqu'il faut absolument qu'on reste en dessous de ces fameuses lignes et la principale étant le 1,2% de dépenses de Fonctionnement. Donc à partir du moment où on a cette imposition, on pense, et c'est d'ailleurs l'engagement ou plutôt une perspective qu'on

avait indiqué dès 2014, je pense que certains s'en souviennent, on pense que ce contrat avec l'Etat est l'opportunité, l'occasion, de revenir à un BP présenté en décembre 2018 pour le BP 2019. La page suivante va vous montrer que nous continuons à conserver notre cap politique en termes d'objectifs et de priorités. Ça ne vous étonnera pas le budget de l'Education est le plus important de la Ville, ça on le dit chaque année, ça ne change pas, et j'ai indiqué là que parmi les travaux qui ont été faits ou qui sont en cours, on a des choses importantes, on a l'école de Corbiac, l'école de Gajac, on a la sécurisation à l'entrée des écoles, on a des mises aux normes d'accessibilité, on a, point important, le développement et je dirai presque la fin de l'école numérique, et enfin, même si ce n'est pas un investissement en tant que tel, on a le retour à la semaine de quatre jours qui est de l'investissement au moins en terme d'organisation. La politique sociale arrive en deuxième position. La première chose importante, ça vient de se terminer, c'est l'aménagement des nouveaux locaux du CCAS, entre autre bénéfique, un accueil bien plus efficace et bien plus adapté. Un nouveau développement qui a été mis en place en fin d'année, c'est la mission médiation sociale, et enfin la poursuite, mais ça ce n'est pas nouveau, depuis que nous sommes là nous avons lancé cette affaire-là et nous continuons à le faire, de l'agenda de mise en accessibilité des équipements de la Ville. Enfin, en troisième position, nous avons, on l'a déjà abordé, l'accueil du public. Vous vous souvenez il y a déjà deux ans, à peu près, qu'on a renouvelé complètement le design, le look du hall, ainsi que l'organisation. Au passage, cela a permis de mutualiser, donc c'est une affaire qui est à la fois architecturale et managériale.

Enfin, on a mis en place l'année dernière, et ça va se généraliser en 2018, la charte des usagers, qui permet d'améliorer l'accueil. On a aussi, et ça n'étonnera personne, développé un certain nombre d'outils, ce qu'on appelle l'e-administration, par exemple ce sont les rendez-vous pris par internet auprès des agents du service Population, ce qui facilite les rendez-vous, ce qui améliore la fluidité, et qui permet aussi d'être plus moderne.

Enfin, un mot intéressant à souligner, quand on écrit « élargissement des missions de l'Etat Civil », ça veut simplement dire qu'on a doté le service Population d'un outil adapté, d'un outil spécifique, pour faire les cartes nationales d'identité, et ceci est intéressant, sauf qu'au passage ça nous amène à faire des cartes d'identité pour d'autres communes que la nôtre. Donc, il y a eu un accroissement de charge, de même pour les passeports, et enfin de même pour les Pacs, comme vous le savez peut-être. Je signale au passage, parce que c'est important de le dire, que tous ces transferts de l'Etat ont été faits sans aucune compensation financière, donc il faut absorber la charge en termes de personnel mais aussi absorber la charge en terme de finance.

Le tableau suivant est là simplement pour rappeler l'évolution sur les années précédentes et l'année 2018 des charges de fonctionnement, et vous voyez ce que j'indiquais tout à l'heure, c'est que après des années où on a flirté avec les 2 et les 3, on arrive cette année à quasiment 0, puisque le budget prévoit 0,01 % d'augmentation des charges de fonctionnement, ce qui est un résultat à souligner.

On va avoir un autre tableau sur les dépenses de personnels. Là aussi, on peut dire que c'est un très bon résultat, puisque malgré les hausses que nous avons chaque année et qui sont notamment comme ce qu'on appelle le GVT, c'est-à-dire les grades qui sont acquis par les agents de manière automatique, ce qui hausse la masse salariale, et bien malgré cela, on a une augmentation d'à peine 0,14%, là aussi on flirte avec le 0. Ce résultat-là de dépenses de personnel est un facteur important pour atteindre une dépense totale à 0 %, puisque le personnel représente l'ordre de 2/3 des dépenses de fonctionnement.

On continue sur le fonctionnement, le personnel étant le poste le plus important, il y a ensuite un poste important, ce sont toutes les subventions qui sont versées, que ce soit aux associations, à l'EPCC, au CCAS, et là aussi on parle de plusieurs millions, ce n'est pas une petite somme, et bien l'enveloppe est conservée donc on est à peu près au même niveau, et même je crois exactement au même niveau que l'année dernière, pas de baisse sur les associations.

En revanche, ce qu'on appelle les charges à caractère général, je prends un exemple parce que je crois que c'est un poste parmi les plus importants dans ces charges-là, c'est ce qu'on appelle

les fluides, c'est-à-dire en clair l'électricité et le gaz qu'on utilise notamment pour se chauffer ou s'éclairer, cette charge-là est en baisse de 1,5%. Ce n'est pas simple d'arriver à ces résultats, ça veut dire que beaucoup de services ont fait des efforts, beaucoup de services ont réussi à serrer leurs dépenses, et ça me permet au passage, au nom de Monsieur le Maire, de les remercier. Et enfin, troisième point mais qui était forcément attendu, du fait que nous baissions notre dette chaque année, et bien nous baissions les intérêts que l'on verse et donc les frais financiers, comme vous le voyez, ont diminué de 5 millions, ce n'est pas rien, entre 2014 et 2017. Voilà pour les dépenses de fonctionnement. On va maintenant passer aux recettes. Pour clarifier aussi les choses parce que c'est un petit peu complexe, d'ailleurs le tableau lui-même est bien fourni, j'ai divisé les recettes en trois paquets, ça me paraît plus lisible. Il y a d'abord les recettes de l'Etat, c'est la fameuse Dotation Globale de Fonctionnement, qui là est à 1,2 million, l'année dernière elle était à 1,4 million, parce que comme je l'ai indiqué tout à l'heure elle baisse de quasiment 100 000 euros. Les autres subventions reçues de l'Etat parmi les plus importantes sont citées ici, il y en a une qui est liée à une décision de l'Etat récente, c'est de supprimer les emplois aidés, alors naturellement on recevait précédemment une subvention pour payer ces emplois aidés, en partie, à partir du moment où il n'y a plus d'emplois aidés il n'y a plus de subventions. Donc cela nous fait 163 000 euros de moins en recette. Il y a aussi une baisse de la CAF, qui est liée à une mise au point et une façon de lire les règles qui permettent d'avoir les subventions, voilà en gros pour l'Etat c'est l'essentiel, dans les recettes de l'Etat.

Dans le deuxième point, les recettes de la Métropole, alors l'attribution des compensations, ça ne veut pas dire grand-chose pour la plupart, donc je vais essayer de vous dire en un mot ce que c'est. Quand il y a quelques années la taxe professionnelle, donc la taxe fiscale aux entreprises, a été modifiée, la loi qui l'a modifiée a aussi fait en sorte que les sommes collectées à travers cette taxe soient collectées par la Métropole et non pas par la Commune, donc la Métropole collecte l'ensemble, elle en garde une bonne partie, et distribue le reste aux communes, donc c'est à ce titre que nous touchons 2 ou 3 millions de compensation. Là où cela se complexifie un petit peu, c'est que au fur et à mesure qu'on a transféré des compétences, vous vous souvenez de l'aire des gens du voyage, récemment des espaces publics, et bien à chaque fois qu'on transfère une compétence à la Métropole, la Métropole dit « et bien moi il faut que je me paye donc je vous retiens un peu d'argent sur cette fameuse taxe ». Donc voilà d'où viennent les 2,4 millions.

La Dotation de Solidarité Métropolitaine, c'est un petit peu la même origine, c'est une somme que l'on touche, là elle n'est pas modifiable à partir des compétences transférées et elle est relativement stable jusqu'en 2020, parce que nous avons un pacte fiscal avec la Métropole.

Il y a un deuxième fond qui nous arrive de la Métropole, c'est tout simplement un fond dit de concours pour voirie et propreté parce que simplement la voirie comme vous le savez est du domaine de la Métropole mais elle nous retourne l'action de terrain et donc elle nous paye ce que nous faisons pour elle sur le terrain en matière de voirie et de propreté. Et enfin le troisième paquet c'est nos ressources directes à nous, commune, donc naturellement il y a la fiscalité, même si c'est modifié par la loi sur la taxe d'habitation et la taxe foncière, essentiellement, il y a d'autres petites taxes. A noter simplement la nouvelle importance sociale, c'est que cette fiscalité reste ce qu'elle est, il n'y a pas d'augmentation des taux. Le reste, ce sont des révisions de base, c'est un peu technique, je passe. Enfin, une recette importante, c'est ce qu'on appelle le produit des services, c'est par exemple les services de l'Education qui ont des recettes dans leurs activités. Vous voyez que cela représente quand même une somme importante, puisque c'est 4 millions d'euros.

On a abordé d'une part les dépenses de fonctionnement, et ensuite on a vu les recettes. Quand on fait la différence, on a les résultats qui sont affichés là, alors la première chose à dire avant même de passer aux résultats, c'est de dire que vous l'avez vu, on a des recettes qui sont pratiquement égales à l'année dernière, heureusement on a des dépenses qui sont aussi pratiquement égales à l'année dernière, pardon, égale à 0, sans augmentation, donc ça veut dire que notre différence est stable, et ça veut dire que ça évite ce qu'on appelle l'effet ciseau, c'est quand les dépenses de fonctionnement deviennent égales aux recettes, on n'a plus du

tout de marge, et là comme dit la pub « on est mal ». Donc on dégage, avec les chiffres qu'on a vu précédemment, une épargne brute de 3,7 millions d'euros, et quand on enlève les frais de capitaux de la dette, on arrive à une épargne nette de 1,3 millions d'euros, ce sont des chiffres tout à fait corrects. Donc là on a vu jusqu'à présent tout le fonctionnement, donc on va voir quelques mots plus rapides sur les investissements, ou ce qu'on appelle aussi l'équipement.

Donc en 2017, on a rappelé l'investissement voté qui était de 7,6 millions et avec un taux de réalisation de 81%, alors ça veut dire quoi ces 81% ? Ça veut dire qu'on a été capable de réaliser et de payer 81% des travaux prévus, ce qui est un résultat remarquable, il est rare, et si on faisait un retour en arrière sur les années précédentes, on verrait que c'est rarement égalé. Donc félicitations au passage aux services techniques qui ont mis en œuvre ce genre de chose. Pour 2018, on va avoir 9,8 millions d'investissements, dont là-dedans il y a 8,5 d'investissements nouveaux qu'on a prévus cette année, et puis il y a 1,3 de l'année dernière. Il y a aussi dans ces investissements trois opérations particulières, qu'on appelle des AP/CP, en gros ça veut dire, ce sont des opérations sur deux ou trois ans, qui sont réalisés avec une valeur annoncée par an. Donc les trois que l'on cite ici c'est la rénovation de Gajac qui se termine, l'ancienne CPAM comme vous l'avez vu juste à côté, elle est encore en travaux, donc elle a commencé l'année dernière elle se poursuit cette année, on espère que ce sera fini cette année, mais on ne sait jamais, il pourrait y avoir des factures qui traînent et qui arrivent l'année prochaine, et enfin le troisième, un qui n'a pas encore débuté mais qui débutera en 2018, c'est le nouveau bâtiment qui sera construit à la place de PMF. Donc voilà pour les dépenses d'équipements je dirais classiques, puisque c'est concret, ça correspond à des constructions ou des projets concrets.

Le deuxième est moins concret, enfin, encore que, que l'on appelle l'ACI. Il s'agit aussi de ce que l'on appelle une attribution de compensation qui nous lie à la Métropole, là, c'est un peu l'inverse de tout à l'heure, c'est quand on demande à la Métropole, quand on lui transfère une activité, cette activité génère des investissements, qu'on aurait payé nous, si on avait gardé l'activité. Je pense par exemple à l'aire des gens du voyage qui a été l'une des premières à être transférée, chaque année, il aurait fallu peut être investir en goudronnage et cetera. Donc, ces investissements que nous aurions fait, à partir du moment où l'on a transféré l'activité, et bien c'est à nous de les rembourser à la Métropole, donc, c'est une dépense. Elle n'est pas négligeable, 677 Kilo euros. Et enfin, ça vous paraît moins difficile, c'est pareil chez vous, si vous avez fait un emprunt, vous devez rembourser le capital de votre emprunt. Donc, c'est ce que nous faisons aussi et avec cette année 2,424 Millions d'euros.

On vient de voir les dépenses, on a aussi des recettes, heureusement. Donc, l'emprunt que l'on fait chaque année, il sera fait aussi cette année à hauteur de 2,4 Millions d'euros avec toujours le souci de ne pas dégrader nos ratios de dettes. On ne veut pas augmenter ce que l'on appelle le stock de capital de la dette, donc, pour cela, il ne faut pas dépasser 2,4 Millions d'euros d'emprunt.

On a en recettes ce que l'on a économisé en gros, l'année dernière, donc, ça fait 1,5 Million d'euros. On a quelque chose qui s'appelle le FCTVA, ça aussi c'est un peu du jargon, donc en clair c'est tout simplement que quand on fait certains travaux, on paye la TVA. L'Etat nous rembourse cette TVA, mais deux ans après les travaux. Donc, en 2018, on va toucher l'équivalent de la TVA qu'on a payé en 2016. Ensuite on a une taxe que vous connaissez la taxe locale d'équipements ? Ou la taxe d'aménagement ? C'est un versement de la Métropole vers la commune, puisque c'est elle qui collecte. Enfin, on a un certain nombre de cessions, l'immobilier, qui permettent aussi des recettes, elles sont citées dans le rapport, vous l'avez, c'est la maison Masseran, les Artignons.

Donc, voilà pour les recettes.

Rassurez-vous ! C'est le dernier slide je crois. Vous vous souvenez que j'avais dit au début de l'exposé, que l'Etat nous demande aussi une prospective, donc on a proposé par quelques lignes ici de réfléchir sur ce que l'on fera ou que l'on étudie pour 2019. Alors, bien entendu, ça se fera, on est dans un ROB, donc on parle essentiellement de finances, donc on souhaite

maintenir la capacité d'autofinancement, c'est la fameuse marge de tout à l'heure. On souhaite aussi financer tout cela sans hausse de taux d'imposition. On souhaite encore recourir à l'emprunt mais avec toujours l'idée de conserver nos ratios de désendettement, on se donne un peu de marge en allant jusqu'à neuf ans, mais neuf ans c'est encore un très bon rapport, par rapport aux dix/douze ans qui sont considérés comme un seuil d'alerte.

Naturellement, quand on parle de dépenses d'équipements importantes en 2019, ça veut dire un peu préparer le budget 2019, alors naturellement tout ce qui est au-dessus, il faut le faire en tenant compte que la DGF continuera à baisser, qu'on continuera à avoir des subventions en moins parce que l'histoire des emplois aidés que je vous ai expliqué, elle s'étale sur trois ans, sachant qu'un emploi aidé en cours n'est pas transformé en CDD immédiatement, il n'est transféré qu'à la fin de son contrat.

Donc, voilà un petit peu une page de perspective financière pour terminer l'exposé sur le ROB.

Alors naturellement pour essayer de limiter le temps déjà un peu long, je n'ai pas voulu vous lire entièrement le document qui fait 16 ou 17 pages et je voudrais juste avant de terminer, ça ne figure pas sur des slides, vous dire que, vous l'avez entendu aussi, le cadre légal national pour un ROB c'est aussi d'aborder et d'avoir une annexe personnelle qui doit donner quelques mots sur la structure des effectifs sur les dépenses de personnel et sur la durée effective du travail. Je ne vais pas vous le lire en détail, là aussi quatre ou cinq pages d'annexes, simplement ce qui me plaît de souligner, c'est que sur une volonté politique RH de notre part et contrairement à ce qui se faisait, nous avons, sur trois ans, stagiairisé 59 agents. Stagiairiser ça veut dire qu'on les a passé d'un emploi précaire à un emploi plus certain, plus sûr. Et enfin, je voulais aussi signaler que nous avons mis en place ce que l'on appelle la CPME, c'est une commission pluridisciplinaire du maintien dans l'emploi et je veux souligner à cet égard, je l'avais déjà fait, mais je veux le re-souligner ce soir que c'est une initiative de la DRH, donc, je salue cette initiative parce que ce qui est important c'est que sur trois ans là-aussi ça figure dans l'annexe, c'est trente emplois, trente agents qui ont été sortis d'une situation délicate, suite à maladie, suite à problème d'adaptation au poste de travail et cetera; donc ces trente agents ont désormais un emploi tout à fait normal, sans difficulté, donc bravo pour ce genre de chose.

Un mot pour terminer sur le personnel, sur les dépenses. Vous savez que l'année dernière on a étudié le RIFSEEP, donc en gros, je vous rappelle que ça touche les indemnités pour ne pas trop compliquer les choses et ça entraîne une simplification entre les indemnités mensuelles et les indemnités annuelles notamment les primes annuelles. Donc, il y a eu le RIFSEEP qui a été étudié et qui est mis en place depuis le 1^{er} janvier, donc ça ne va, en principe, pas nous coûter grand chose parce que c'est à niveau constant mais enfin, c'est à surveiller de près. On a, je l'ai dit, eu l'année dernière par contre entre la mise en œuvre pour une partie des agents, ce que j'ai appelé tout à l'heure, le PPCR qui nous a provoqué une augmentation qui est supérieure à 150 000 euros de mémoire, quelque chose comme ça et enfin, on a eu quatre élections l'année dernière à deux tours, ce qui a provoqué aussi une hausse supérieure à 100 000 euros de dépenses. Pour terminer sur les dépenses de personnel, j'ajouterai, pour ceux qui s'en souviennent, qu'il y a eu à deux reprises une augmentation du point d'indice c'est-à-dire du salaire de base. Donc voilà pour le personnel, j'ai encore un mot, Monsieur le Maire, et puis j'arrête, sur les budgets annexes, vous les avez vus, ils sont à la fin du ROB, je voulais juste dire un mot, il n'y en a qu'un seul qui présente une caractéristique à signaler, c'est la clôture du budget Firmin Montignac. Il sera clôturé en 2018 parce que l'immobilier en question a été vendu et donc à partir du moment où il est vendu, nous clôturons le budget annexe et ça devrait nous rapporter 200 000 euros sur le budget principal. Donc, voilà, j'en ai terminé et je passe la parole à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur l'Adjoint pour cette présentation exhaustive et précise en même temps et pédagogique et donc je pense que maintenant nous pouvons ouvrir le débat. Qui souhaite intervenir ? Alors Monsieur Cases ? Je vais peut-être prendre tous ceux qui veulent intervenir ? Madame Layrisse – Monsieur Cristofoli – Monsieur Morisset – Monsieur Roucher – Madame Le Moller – Monsieur Acquaviva. Voilà, très bien Monsieur Cases ?

Monsieur Cases

Je vous remercie, Monsieur le Maire, chers collègues. J'espère Monsieur l'Adjoint que l'hiver prochain sera doux sur Saint-Médard parce que avec la démarche que vous avez mise en œuvre en matière de frais de fonctionnement, vous nous avez expliqué que notamment les fluides qui représentent une somme importante dans une collectivité, vous savez qu'ils vont baisser et que donc à la fois le coût des fluides, le gaz et l'électricité et même le volume, sera moins important que cette année, mais ça c'est anecdotique. Ce qui est intéressant dans ce rapport c'est qu'en définitive, ce qui en ressort vraiment, c'est que le ton a totalement changé par rapport à l'année dernière. Alors, je ne sais pas si les quatre élections que vous avez évoquées y sont pour quelque chose ? Je le pense, mais le discours alarmiste sur le devenir des finances des collectivités c'est fini, alors même qu'on sait très bien que la suppression partielle de la taxe d'habitation pour une partie de la population a jeté un trouble profond parmi les élus.

De même, et vous l'avez évoqué rapidement, alors que le précédent gouvernement avait prévu 11 milliards d'économie pour les collectivités locales, économies que vous avez dénoncées avec virulence Monsieur le Maire, en toutes occasions, essayant même de justifier pour cette raison la hausse des impôts que vous avez opérée au mépris d'une promesse de campagne électorale, vous acceptez quelque part, que ce gouvernement impose 13,5 milliards d'économies supplémentaires aux collectivités pratiquement sans sourciller. Parce qu'en définitive, qu'est-ce qu'il nous dit ce rapport ? Il nous montre quand même que sur le quinquennat qui est en cours la DGF va dans notre commune quand même baisser d'1 million d'euros supplémentaire alors même que le gouvernement avait assuré que cette DGF était gelée, on dira que c'est le mystère du discours de Bercy mais il n'empêche que pour notre collectivité, c'est 1 million d'euros qu'il faudra trouver tout de même sur les cinq ans à venir, enfin qui arrivent. Par ailleurs, on aura l'occasion d'en reparler au moment du budget, tout ce qui concerne les emplois aidés aussi, c'est assez intéressant puisque ça correspond à un beau désengagement de l'Etat puisqu'il y a pratiquement 200.000 € qui sont concernés et si vous souhaitez maintenir, ce que l'on a cru comprendre et ce dont nous vous félicitons, ces emplois aidés après nous avoir expliqué qu'ils étaient inutiles, mais ça c'est une autre affaire, c'est un coût de 200 000 euros supplémentaire au minimum, pour la commune, ne l'oublions pas.

Alors, en fait, ce qui est très intéressant dans ce rapport et qui n'a pas été totalement dit, quand Monsieur le Maire, vous dites le rapport est exhaustif, non ! Monsieur Augé a oublié un certain nombre de points, parce qu'en fait, ce rapport nous révèle deux décisions stratégiques qui sont donc évoquées presque incidemment alors qu'il s'agit en fait de choix vraiment lourds avec des conséquences importantes pour notre commune. Le premier élément, c'est quoi ? C'est d'abord le refus, une nouvelle fois pour la commune de Saint-Médard d'entrer dans le processus de mutualisation imprimé par la Métropole de Bordeaux. Malgré la volonté clairement affichée par son Président, vous refusez d'entrer dans la phase 4 de la mutualisation des moyens. Pour vous, la Métropole, c'est juste, en définitive une structure qui est bonne à financer des projets pour la ville : le Tram, la place de la République, le Carré des Jalles, éventuellement le Bourdieu, Cassy Vigney, sans contrepartie quelque part, de la part de la Ville et surtout sans expression d'une volonté de construire cette métropole. Alors, pour un Maire qui est quand même Vice-président de la Métropole, chargé de Bordeaux 2050, ce qui n'est pas rien quand même, une telle volonté pourrait rapidement montrer ses limites.

Le deuxième élément sur lequel Monsieur l'Adjoint devait revenir et que l'on n'a pas trop bien perçu dans son exposé, c'est la volonté de la Commune, de s'inscrire dans une contractualisation triennale avec l'Etat qui vise donc à limiter la progression des frais de

fonctionnement du budget communal à 1,2% par an. Alors, comme vous l'avez très bien expliqué, Monsieur l'Adjoint, si cette contractualisation s'impose à certaines collectivités plus grandes que les nôtres, cette volonté de la commune nous paraît dangereuse et surtout elle est assez révélatrice de votre politique. En fait, vous présentez la faible hausse des frais de fonctionnement pour 2018 sur lequel vous avez là beaucoup insisté, 0% ou quelque chose comme cela, comme une sorte de victoire au regard des années précédentes, et surtout des années antérieures à votre arrivée. Alors, il est en fait assez facile de constater que les années où les hausses sont fortes en matière de frais de fonctionnement, ces années renvoient aux années où de nouveaux services ont été créés. Ainsi 2012, ce qui s'appelle encore Cap Ouest jusqu'au 7 mars, ainsi 2012 création d'une médiathèque-ludothèque, d'une crèche, un service d'accompagnement à la parentalité, augmentation significative, on peut discuter de vos tableaux puisque vous jouez entre budget primitif et comptes administratifs, si vous aviez pris le compte administratif systématiquement on aurait eu des données qui étaient plus pertinentes, mais peu importe. Même chose en 2014, augmentation significative, avec la création effectivement des TAPS dans le cadre de la semaine des quatre jours et demi. Sinon en 2013, entre 2012 et 2014, une augmentation tout à fait modeste de 1,15% de ces frais de fonctionnement. Donc, on en arrive à la conclusion qui est relativement simple et relativement évidente, sans être grand clair, de nouveaux services exigent et entraînent de nouveaux frais de fonctionnement. Donc, clairement vouloir s'imposer une limitation arbitraire de 1,2% des frais de fonctionnement c'est très clairement ne prévoir aucun service nouveau pour la population, voire la suppression de services. On vient de le démontrer, c'est aussi n'avoir aucune politique salariale ou sociale en direction du personnel sur lequel pèse de plus en plus des contraintes et des pressions. C'est également ne pas envisager d'améliorer les dotations aux associations, au CCAS, et au Carré des Jalles. C'est, et ça aussi ça reste important, oublier que l'inflation pointe à nouveau son nez, et que l'inflation inférieure à 1% c'est fini. D'ailleurs, vous n'avez pas insisté dessus, la majoration des valeurs locatives, qui correspond en définitive à l'augmentation des impôts que les gens subiront, la population subira sans qu'il y ait modification des taux la majoration des valeurs locatives prévues dans la loi de Finance, est de 1,2% cette année, qui correspond au niveau d'inflation attendu. Et par ailleurs, ce n'est pas intégrer le fait que les emprunts, que vous envisagez de faire dès 2019, ça apparaît dans le rapport, vont gonfler les remboursements des intérêts d'emprunt qui pèsent sur les frais de fonctionnement et que la baisse de ce poste, telle que vous l'aviez indiquée jusqu'à aujourd'hui, c'est fini également. Au sujet des emprunts d'ailleurs, juste une remarque, la précédente équipe, parce que vos tableaux parfois remontent à 2012, parfois démarrent à 2015, on se demande pourquoi mais on en a quand même une idée. La précédente équipe a ramené l'endettement de 30 à 21 millions d'euros en un mandat, tout en continuant d'investir, la décade a été régulière ; si on prend sans à-coup, de 2009 à 2017, il y a eu une baisse constante de la dette, de 30 millions jusqu'à 17,4 millions. Pour 2018, on constate une légère remontée puisqu'on passerait de 17,4 à 17,8 de dettes, et les emprunts, que vous envisagez pour 2019, notamment pour financer le projet de la Place de la République, sur lequel on ne reviendra pas, auront de toute façon des incidences immédiates, notamment sur les frais de fonctionnement puisqu'on commence bien sûr toujours par payer des intérêts sur les emprunts. Alors, en fait ce qui est révélateur et inquiétant pour l'avenir, c'est que la maîtrise des frais de fonctionnement dont vous vous targuez pour cette année est liée à un concours de circonstances qui ne se renouvellera pas. A savoir, premièrement vous l'avez évoqué, le report du BPCR, donc le parcours professionnel carrière et rémunération, qui n'est pas juste un coût pour des personnels mais qui est aussi peut-être une évolution de carrière à envisager, report donc de ce BPCR d'une année, il était prévu pour janvier 2018, le Gouvernement, vous n'y êtes pour rien, quoique, l'a reporté au 1^{er} Janvier 2019, alors que la hausse de la CSG s'applique dès le 1^{er} Janvier 2018, ce plan lui a été repoussé, et donc il aura bien nécessairement des incidences, s'il on peut dire au moins financière pour l'avenir. L'instauration du jour de carence pour le personnel a également eu, d'après ce qui nous a été dit en commission, une incidence financière ; la fin de la semaine de 4 jours et demi aussi, décision prise pour de strictes raisons budgétaires. Il ne faut pas se voiler la face, après que vous ayez Monsieur le Maire saboté ce dispositif depuis sa mise en place. Puis on commence à constater de petites choses intéressantes, c'est par exemple, la réduction des

horaires des mairies annexes, on découvre comme ça, incidemment que désormais le mercredi les mairies annexes sont fermées. Alors, d'une certaine façon, comme pour le ramassage des déchets verts, quand vous l'avez instauré la première année, les conditions de fonctionnement des services ne font que se dégrader malgré le discours répété à l'envie de la communication municipale. Alors, c'est pourquoi nous considérons que cette démarche de contractualisation, qui va corseter en définitive nos moyens d'action, est très clairement une erreur politique, elle nous paraît porteuse de risques pour la commune, et surtout elle démontre votre absence d'ambition pour notre Ville au service des habitants. Nous ne sommes pas partisans de dépenses inconsidérées, notre gestion passée l'a quand même démontrée, mais se lier les mains délibérément, sans obligation, dans une période de fortes incertitudes budgétaires et financières, et là je rejoins complètement l'Adjoint aux finances, on ne sait pas trop où l'on va, alors que se profilent également de nouvelles dépenses pour la Commune, on pense encore une fois à la Place de la République. Tous ces éléments nous conduisent à vous demander, sans illusions sur la décision finale que vous prendrez, de ne pas vous lancer dans cette voie de la contractualisation, d'autant plus que vous engageriez l'avenir de la Ville de façon lourde et durable à moins de deux ans du renouvellement des échéances électorales. Pour ce qui concerne des annonces prévues dans le prochain budget, pour ne pas faire beaucoup plus long, nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la présentation budgétaire annuelle. Merci.

Monsieur le Maire

Merci, on va prendre toutes les interventions, on répondra après. Madame Layrisse.

Madame Layrisse

Oui, en ce qui concerne ce rapport d'orientations budgétaires, je voudrais quand même souligner que la Ville a une constante dans l'application d'une Ville solidaire, forte et très volontariste. Au CCAS, ce sont environ 29 personnes qui travaillent à la fois pour les résidents de l'EHPA Flora Tristan, dans le gardiennage, la restauration, l'entretien, l'animation, la mise en œuvre des régulations externes, les travaux en régie et cetera. Ce sont aussi des personnes qui travaillent au siège, dans différents services, administration, finance, accueil, accompagnement, animation, logement. Je vais simplement donner quelques exemples des réalisations un peu moins traditionnelles, par rapport aux autres années, de 2017. Par exemple, au service logement, on a augmenté le nombre d'attributions grâce à un travail de fond avec le bailleur et aussi un partenariat avec le groupement pour les personnes en situation de handicap. Pour les adultes isolés et les familles, il y a eu 1 206 entretiens, 500 personnes reçues, dont 176 nouveaux foyers, de nombreuses actions de prévention à travers différents ateliers dont l'atelier santé, l'atelier budgétaire, la mise en œuvre par exemple des chèques d'accompagnement personnalisé qui remplacent les bons, le recrutement d'un gestionnaire au panier solidaire et la réflexion sur l'avenir du panier solidaire pour l'aide alimentaire, un soutien important à l'épicerie Oasis, l'accueil de famille de réfugiés. Tout ça ce sont des actions qu'on a pu mener à bien, qui ont été réalisées par rapport aux projets qu'on avait fait. Par rapport aux personnes âgées, il y a eu aussi de nombreuses actions, je rappelle qu'on accompagne quand même près de 400 personnes lors de 691 interventions. On a créé des ateliers « bien chez soi », des rencontres avec les professionnels de santé, posé la première pierre du Village Seniors, ça veut dire aussi un projet d'accompagnement dans ce Village Seniors entre autre pour l'animation, une convention avec l'Université du Temps libre qui a permis de créer les différents cours, que l'on va continuer, la création de thés dansants. Tout cela ce sont vraiment de nouvelles actions qui ont été faites. Dans le cadre de l'accueil aussi, outre la rénovation de locaux, on a accueilli 15 562 personnes physiquement, je donne ces quelques chiffres pour s'en rendre compte, et plus de 15 000 appels téléphoniques. Pour améliorer l'accueil des personnes, il a été écrit une charte d'accueil spécifique au CCAS, charte d'accueil qui a été faite avec les usagers, en lien avec eux. On mène aussi une réflexion sur l'accueil inconditionnel pour que vraiment toutes les personnes soient accueillies dans les meilleures conditions et dans les meilleurs délais. Ce sont vraiment des exemples que j'ai cités, il y a beaucoup d'autres actions pour vous montrer que

nous avons la volonté de continuer à accompagner les personnes en difficultés, entre autre en 2018 on a beaucoup de projets qui seront présentés lors du budget du CCAS en mars. Hier, on a divulgué quelques perspectives lors du Conseil d'Administration du CCAS et je voudrais à ce titre souligner l'engagement du personnel du CCAS, qu'on peut vraiment saluer, l'engagement aussi des bénévoles de notre Ville qui font de notre Ville une Ville Solidaire, et puis l'engagement des administrateurs du CCAS qui ont tous participé à l'élaboration d'un projet pour que les gens, pour que tous dans notre Ville, ensemble, on vive mieux ensemble.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Madame l'Adjointe. Écoutez, effectivement, je vous félicite, vous et tous les autres élus qui contribuent à organiser cette action, forte, volontariste. Je crois qu'il y a beaucoup de choses qui sont faites ici, qu'on n'a vraiment pas à redouter la comparaison de ce que font beaucoup d'autres villes. Merci en tout cas. Monsieur Cristofoli.

Monsieur Cristofoli

Monsieur le Maire, messieurs, mesdames, bonsoir. Merci Monsieur Augé pour votre présentation. Je voudrais commencer en disant que je rejoins Madame Layrisse sur ce qu'elle vient de dire. A titre personnel, je suis satisfait que l'Education, la politique sociale, l'accueil du public, pour ce qu'elle a dit, que la politique sociale soit une des priorités de la Ville, et j'ai apprécié, je l'ai dit hier en Conseil d'Administration du CCAS à Madame Layrisse et Monsieur Barat, le fait que nous ayons travaillé ensemble avec les administrateurs sur les perspectives 2018, ça ne va pas jusqu'à l'élaboration du budget ensemble mais presque, on va dire on y travaille en tout cas, et je trouve vraiment en dehors du CCAS, en dehors du Conseil d'Administration pardon.

Monsieur le Maire

Vous voulez dire que vous êtes dans la Majorité au CCAS c'est ça ?

Monsieur Cristofoli

Non, non du tout, ce n'est pas ce que je suis en train de dire, je suis en train de dire, dans la réflexion, qu'au-delà des Conseils d'Administration, nous avons eu deux séances de travail qui étaient très intéressantes, et donc moi je voudrais remercier pour cette action parce que cela correspond à ma façon de voir les choses et de pouvoir construire ensemble. Alors, c'est peut-être un domaine où c'est peut-être plus facile de le faire, je ne sais pas, mais je trouve que ce serait tellement bien que, par exemple le débat qu'a évoqué Monsieur Cases et pour lequel je partage beaucoup de choses qu'il a dit, il aurait pu se faire avant le débat, pas en dehors, peut-être au moment des commissions préalables, plutôt qu'uniquement au moment de la fameuse commission qui n'est que formelle finalement, qui est juste là pour donner les éléments au dernier moment, comme c'était le cas avant. C'est juste le principe voilà, c'était juste un point là-dessus, sur le fonctionnement. Je trouve qu'au niveau du CCAS ça me convient plutôt. Alors, je voudrais revenir sur deux points, sans reprendre beaucoup de choses de ce qu'a dit Monsieur Cases, et c'est très bien qu'il ait parlé en premier parce qu'il a dit des choses très pertinentes, et je partage beaucoup de ses interventions sur le sujet. Je n'ai pas compris cette histoire du 1,2% du pacte avec l'Etat, je ne comprends pas comment ça marche, c'est-à-dire, soit on est sur quelque chose où l'Etat veut limiter ce qu'il nous donne, ses dotations, je ne vois pas comment en limitant notre budget de fonctionnement ça fait que ces dotations baissent ou soient économisées ? Comment on arrive à cette ligne-là ? Donc, j'aimerais un peu plus, si c'est possible Monsieur Augé même si vous avez fait de la pédagogie là-dessus, je ne comprends pas le système, je ne comprends pas comment cela fonctionne ? Donc à partir de là, ou ce n'est pas très clair, vous l'avez dit vous-même, ou il y a un manque de clarté. Je pense aussi qu'il est assez dangereux de s'engager sur trois ans sur ce sujet. Je ne sais pas s'il y a réellement des

risques mais en tout cas je pense que cela consisterait à nous mettre des espèces de chaînes par rapport à nos dépenses de fonctionnement, on ne sait même pas si jamais on fait ce pacte de 1,2% si on le dépasse, qu'est-ce qu'il se passe ? Pourquoi aller signer quelque chose quand ce n'est pas obligatoire ? Qu'est-ce que cela nous rapporte de le faire ? Vous n'en avez pas du tout parlé. J'ai été étonné, parce que cela prenait quand même une place importante dans le ROB, que vous n'en ayez pas parlé, de cette contractualisation et de cette volonté que la Ville de Saint-Médard avait de le faire.

Alors, le deuxième point sur lequel je voulais intervenir, c'est que je trouve qu'il y a un absent de ce ROB mais j'ai peut-être raté quelque chose dans la façon de voir les dépenses, ou en tout cas, le budget de la Ville pour 2018. Vous n'avez pas du tout parlé de la Place de la République, vous n'avez pas dit un mot, et je pense que dans notre budget elle doit intervenir, même si la Métropole va financer une partie de ces travaux, j'avais cru comprendre que pour la Ville ça coûterait au moins 2 millions d'euros, à minima, puisque j'avais entendu parler de 4 millions au total, la moitié par la Métropole, la moitié par la Ville. Peut-être que toutes ces sommes ne sont pas en 2018, mais je ne pense pas qu'il y ait 0 en 2018. Et puis combien cela va coûter réellement, parce que moi j'ai parlé de 2 millions d'euros pour la place elle-même, mais si on y ajoute les différentes acquisitions qui ont été faites pour faire des parkings, notamment sur la rue Henri Martin, je crois qu'il y a une acquisition qui dépassait les 300 000 euros, donc je voudrais quelques éléments de précisions là-dessus. Je ne comprends pas pourquoi cette Place de la République est complètement absente et pourquoi vous ne parlez pas de ces acquisitions que nous faisons, puisque vous avez bien expliqué qu'il y avait 2 millions d'euros de cessions dans notre budget, mais les acquisitions qui ont été faites, je ne vois pas pourquoi elles ne sont pas citées ? Voilà, merci pour ces précisions quand vous pourrez me les donner.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur Roucher.

Monsieur Roucher

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs. Régulièrement mes interventions en Conseil Municipal, de par ma délégation en RH, ont un angle plutôt technique, principalement axées sur l'organisation des ressources humaines, l'application de la législation, c'est le côté ressource. Ce soir, je profite de ce temps de parole pour vous exposer la vision humaine, tant il est vrai, que depuis bientôt quatre ans avec l'ensemble de l'équipe RH de Madame Cayatte, que je remercie une fois de plus pour la qualité de son travail, nous nous sommes attachés à valoriser avec bienveillance le capital humain au sein des équipes municipales. Pour répondre aux allégations de Monsieur Cases qui nous reproche notre manque de politique sociale, j'aimerais rappeler quelques initiatives favorisant les agents qui sont à mettre au crédit de notre équipe. Alors, je vais revenir sur des éléments que Monsieur Augé a donné mais d'autres aussi. Je citerais la transformation progressive des contrats aidés en CDD, c'est une sécurité, les 65 stagiairisations réalisées entre 2015 et 2017, 59 à la Ville, 6 au CCAS, les modifications du régime indemnitaire avec la mise en place du RIFSEEP, c'est une pérennisation des primes en 2018 qui constitue une réelle avancée sociale, mais aussi la volonté constante de former les agents. C'est pour la collectivité un budget annuel de 66 000 euros, plus des cotisations de près de 130 000 euros auprès du CNFPT. Pour vous donner un ordre d'idée, cela représente cinq équivalents temps plein en permanence en formation tout au long de l'année. Nous avons voulu un diagnostic des risques psycho-sociaux, qui a été suivi d'une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail, via des groupes de réflexion, ce qui va déboucher sur un plan d'actions en 2018. A signaler tout de même que ce diagnostic n'a pas mis en évidence d'indicateur alarmant. Régulièrement, suite à des études de poste de travail, nous investissons dans du matériel adapté au profil des agents qui rencontrent des difficultés. Il est à signaler aussi un partenariat noué avec l'école d'ergothérapie de Bordeaux qui intervient régulièrement dans les locaux municipaux. L'accueil du public est une priorité du

mandat comme en a témoigné la mise en place de la charte de l'utilisateur en janvier 2017 ou la mise en place d'outils d'e-administration. Cette priorité se traduit également à travers de nombreux aménagements concernant des sites où ce service est rendu. On peut citer depuis le début du mandat : les mairies annexes en 2015, l'accueil de la mairie en 2016, les nouveaux locaux du CCAS en 2017, Copernic pour le service économie en 2018, les travaux sont en cours pour la Police Municipale. Aussi, dans chacun de ces projets, deux éléments qui contribuent à la qualité du service rendu ont systématiquement constitué un axe de travail majeur : améliorer les conditions d'accueil du public, accessibilité, signalétique, confidentialité, espaces d'attente, améliorer les conditions de travail du personnel municipal, organisation de l'espace pour répondre aux besoins de fonctionnement du service, ergonomie, luminosité, bruit et cetera.

Cette logique se poursuivra dans les projets à venir, on peut notamment évoquer PMF avec au cœur du programme l'implantation des services municipaux concernés, notamment la DACAJ et les sports. Enfin, pour tous ces dossiers, nous avons souhaité multiplier des échanges réguliers et constructifs avec nos partenaires sociaux. Les nombreuses réunions des instances, CHSCT, comités techniques, CAP, en sont des exemples.

Merci de votre attention

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Monsieur Roucher pour cette intervention, qui est, je crois, très utile parce qu'elle met en lumière un peu le sens de ce que nous faisons. Ce ne sont pas des actions isolées, c'est vraiment une politique constante d'accueil, d'amélioration de l'accueil du public, parce que nous devons cela à nos concitoyens qui viennent nous voir, qui nous sollicitent, l'accueil dans les conditions d'accueil physique et puis aussi dans le rapport avec les agents de la collectivité et aussi, les conditions de travail des agents de la Collectivité, parce que cette action est très importante, très constante. Tous les ans, nous avons fait quelque chose d'important depuis que nous sommes là et nous le faisons parce que c'est un choix. Je le dis parce que souvent nous entendons comme des sortes pas de leçons mais enfin, en tout cas, comme si nous avions à apprendre systématiquement de ce qui a été fait avant et bien, je dis que ce nous avons fait en matière de service à la population et en même temps de conditions de travail du personnel est sans aucune commune mesure avec ce qui a été fait par le passé et c'est une volonté délibérée.

Je passe la parole à Monsieur Morisset.

Monsieur Morisset

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, chers collègues, citoyens ici et puis là-bas puisque finalement il y a aussi des gens sur le web. Je crois que je vais faire simple, mais je vais corroborer un petit peu les propos de Monsieur Cases et de Monsieur Cristofoli. Ce qui m'amène à avoir pris la parole et à voter contre cette délibération, c'est d'essayer de comprendre un petit peu le fameux dogme de l'acceptation d'un budget qui arrive par l'Etat, c'est-à-dire la fameuse limite de dépenses et d'essayer de faire croire aux français qu'on est dans une logique d'un pacte de confiance avec ses concitoyens. Je crois que c'est plutôt au contraire une tromperie puisque l'on est dans un système qui finalement oriente la politique publique vers des partenariats publics, privés ou vers directement du privé et finalement, c'est au détriment des plus faibles et des gens qui sont les plus en demande, donc s'il y avait réellement une politique de confiance, elle serait plutôt directement à donner directement aux concitoyens, c'est-à-dire ce que l'on appelle, et je l'ai souvent abordé, GiveDirectly qui se fait au Kenya ou le revenu de base tel que je l'ai déjà expliqué ici. Donc, ça veut dire qu'effectivement, on est avec une espèce d'expression politique, d'ailleurs, Monsieur Augé, je l'en remercie, il a fait un très bel exposé, mais encore une fois, on est dans une espèce de syndrome de la grenouille. Vous voyez ce que je veux dire ? C'est-à-dire que tout doucement, tout doucement, tout doucement on augmente le feu, la grenouille est dans son bain et finalement elle ne se rend pas compte que l'eau augmente et évidemment, la grenouille, ce

sont les concitoyens Madame Hanusse. Je crois que c'est dans ce phénomène là aujourd'hui du système que d'ailleurs les politiques du passé, Monsieur Macron ne fait qu'appliquer un système que la finance connaît bien, c'est d'essayer de contraindre par la douceur et lentement mais sûrement une politique de décentralisation et de responsabilité mais au contraire, finalement on voit qu'il y a une certaine limite jusqu'à un certain niveau puisque localement, ici, vous êtes pris au piège finalement presque de vos députés. Donc, on est dans des lois de finance sur lesquelles on contraint la population et donc, pour faire très court, je crois qu'il faut essayer de voir beaucoup mieux les choses, c'est-à-dire de prendre un peu de hauteur pour essayer de voir effectivement ne serait-ce que les investissements dans la Ville. Aujourd'hui, on ne parle pas du tout de transition écologique et énergétique. Or, c'est un enjeu majeur quand on voit la problématique qui arrivera, soit avec le manque d'énergie qui va arriver et en même temps, puisque Monsieur Macron parle à nouveau éventuellement de réinvestir dans des centrales nucléaires, ce qui est absolument une aberration mais en même temps, tout ce qui est accueil des migrants dû au changement climatique, déjà ça prouve une chose, un manque de vision globale et donc, ça veut dire pas de maraichage, pas de préemption sur les territoires pour essayer de faire du maraichage local et évidemment bio. Ça veut dire effectivement donc plutôt d'essayer de compenser les budgets de certains patrimoines pour essayer de faire passer un peu mieux la pilule sur les équilibres, mais on est vraiment dans le ridicule si vous voulez du calcul, pour essayer de savoir si on est dans la tangente, la tendance, la progression et ainsi de suite. On parle de modernité, alors excusez-moi mais je crois qu'à un moment donné, il va falloir se poser la question de savoir si la modernité elle rend service à l'être humain ? Donc, aujourd'hui je crois que ce qui est intéressant au contraire, c'est essayer d'accepter qu'une technologie peut-être va nous amener vers une certaine simplification des choses et sur laquelle finalement tout le monde retrouvera son compte avec des outils et des machines qui remplaceront l'être humain, avec des systèmes qui sont éventuellement même intelligents, ce que l'on a appelé les intelligences artificielles. Ça va arriver très vite et en même temps, on voit bien qu'on est dans cette espèce de sclérose à essayer d'analyser au coup par coup, d'année en année, un petit budget sur lequel on se focalise pour essayer de dire « tiens, c'était mieux avant, c'était mieux après, voilà comment je vois les choses... » et finalement, on fait beaucoup de « com », beaucoup de « com » où finalement tout est beau, tout est gentil, on sort des chiffres qui sont des cumuls. Très bien mais finalement 2% des gens qui sont aidés, finalement ce n'est pas tant que ça. Quand on voit que le taux de pauvreté aujourd'hui en France, il n'arrête pas d'augmenter. 14% aujourd'hui sur Bordeaux et ça ne cesse d'augmenter sur la jeunesse, donc il va falloir voir les choses un peu d'une autre manière, une autre logique et en même temps on est vraiment dans cet espèce de dogme de l'acceptation des budgets, des lignes budgétaires et ça démontre une politique du passé qui n'a plus rien à voir avec ce que l'on pourrait appeler effectivement un véritable pacte de confiance avec le concitoyen, c'est vraiment l'impact d'une défiance sur lequel il faut accepter qu'il y ait cet état de fait. Donc, effectivement, de temps en temps, Monsieur le Maire ou les maires de France se hérissent un peu le poil quand ça va un petit peu trop loin, ça a été l'occasion de mettre en place une espèce de motion de défiance mais finalement non, vous acceptez les choses, il faut avoir le courage de le dire, vous vous soumettez à un système dogmatique sur lequel c'est encore une fois les inégalités qui augmenteront, point barre.

Monsieur le Maire

Merci, je passe la parole à Madame Le Moller.

Madame Le Moller

Monsieur le Maire, chers Collègues, mesdames, Messieurs. Le budget lié à l'Éducation qui sera proposé pour 2018, reste le premier budget de la Ville. Il fait de l'éducation de nos enfants une priorité absolue. Sur Saint-Médard-en-Jalles, aujourd'hui c'est 3 237 élèves qui fréquentent les treize écoles de la Ville, 1 147 en maternelle et 2 090 en élémentaire. On note en moyenne deux ouvertures de classes par an afin d'absorber des effectifs d'élèves en constante

augmentation. Ce ROB est l'opportunité de revenir sur les principales réalisations de l'année 2017.

En 2017, nous avons donc eu la restructuration de l'école élémentaire de Gajac pour un coût de 1,6 million d'euros avec la création de deux classes supplémentaires, d'un réfectoire et du CLAE ainsi que la réfection de la cour. Nous avons également eu la première phase d'études pour la refonte du groupe scolaire de Cérillan pour un coût de 11 500 euros donc étude-programme pour la définition du besoin, les scénarii possibles et de l'enveloppe budgétaire à prévoir. Nous avons également effectué l'isolation par l'extérieur des murs de l'école élémentaire de Corbiac qui depuis de nombreuses années souffrait de problèmes d'humidité, pour un montant de 200 000 euros. Egalement de nombreux travaux d'accessibilité dans les écoles et aussi la sécurisation de toutes les écoles avec l'intégration dans chaque école d'un système d'ouverture pourvu de visiophone.

Sur le plan numérique, en 2017, 160 000 euros ont été consacrés à l'équipement numérique des écoles. Tout d'abord, la poursuite du plan numérique numéro 2 qui concerne les écoles élémentaires, avec pour objectif d'avoir pour la rentrée 2018 toutes les classes des écoles de Saint-Médard équipées en numérique. Donc, je rappelle cet équipement pour les écoles élémentaires, donc trois classes mobiles par école, dans chaque classe : un vidéo projecteur interactif, un poste informatique pour l'enseignant et une station interactive autrement appelée tableau blanc, sur support réglable.

En 2016, les écoles élémentaires de Carrié et Montaigne avaient été équipées, en 2017, les écoles d'Hastignan et de Gajac avaient été équipées donc pour la rentrée, en 2018, ce sont les écoles de Cérillan, la Garenne et Corbiac qui seront équipées et cela finalisera la réalisation du plan numérique numéro 2.

En parallèle, 2017 a donné l'opportunité de débiter le plan numérique numéro 3 qui cette fois est consacré à l'équipement des maternelles. Ce plan consiste à doter chaque grande section d'un écran interactif orientable, d'un ordinateur portable pour l'enseignant, de six tablettes numériques par classe et d'un ordinateur en fond de classe pour l'utilisation par les enfants.

Les grandes sections de maternelles la Garenne et Hastignan sont aujourd'hui équipées de cet équipement et nous avons un retour très positif de la part des enseignants et des élèves, sur leur utilisation.

En 2018, nous prévoyons de doter les grandes sections de la maternelle Corbiac, puis en 2019, les grandes sections de Cérillan, de Magudas, de Villagexpo et de Montaigne, ainsi que les petites et les moyennes sections de toutes les écoles.

Donc, le montant de ce plan numérique numéro 3 s'élève à 280 000 euros environ, hors travaux d'aménagements et câblage.

Je rappellerais également que notre projet politique pour l'éducation s'articule autour d'axes forts avec pour objectifs de favoriser l'égalité des chances, d'accompagner les publics vulnérables ou en difficulté, également, d'encourager le savoir vivre ensemble, de développer le sens des responsabilités afin d'accompagner les enfants dans leur marche vers la citoyenneté, également offrir un accueil optimal dans les écoles pour favoriser l'épanouissement des enfants et de préparer l'école de demain avec donc la mise en place de l'école numérique.

Pour mener à bien ce projet, 250 agents du service éducation œuvrent chaque jour. Ils sont issus de la filière administrative, de l'animation, ils/elles sont ATSEM, responsables de sites scolaires, agents d'entretien.

Donc, je profite de cette intervention pour leur adresser mes sincères remerciements.

En 2018, dans la continuité de 2017, ce projet sera poursuivi afin de favoriser de bonnes conditions d'apprentissage et d'épanouissement des enfants de Saint-Médard-en-Jalles, en préservant les actions éducatives organisées en lien avec l'Education Nationale mais également en garantissant la présence d'un ATSEM par classe en maternelle et d'un pool de remplacement pour le secteur vie scolaire qui permet de garantir une continuité de services.

2018 verra également le retour à l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours qui sera effective dès septembre. Je rappelle et j'insiste, ce retour à quatre jours est un souhait de la communauté éducative qui a été exprimé au cours de larges concertations qui ont été menées au dernier trimestre 2017. Le comité de pilotage du plan éducatif de territoire défini actuellement au travers de la tenue de groupes de travail, l'organisation de la semaine scolaire avec pour objectifs le respect des rythmes de l'enfant, le maintien d'une qualité d'accueil, la satisfaction des familles et des enseignants ainsi que la prise en considération de la qualité de vie au travail pour le personnel dans les écoles.

J'ai remercié tout à l'heure le personnel du service de l'Education, j'ai conscience que la mise en œuvre de notre politique éducative fait appel au professionnalisme d'une multitude d'acteurs. Je remercie donc également les services support tels que la cuisine centrale, les services techniques, le service informatique et bien sûr, la communauté éducative : Madame l'Inspectrice d'Académie, l'Education Nationale pardon, les Directeurs et Directrices d'écoles, les enseignants et les parents d'élèves. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Je vous remercie beaucoup. Monsieur Acquaviva ?

Monsieur Acquaviva

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs. Beaucoup de choses ont été dites et malheureusement ou heureusement je vais rebondir quelque peu sur ce qui a été dit et notamment par nos collègues Jean-Louis Roucher et Corinne Le Moller. En ce qui me concerne, je retiendrai quand même que le budget primitif 2017, le taux de réalisation des investissements, est de 80,16%. C'est un très bon résultat qui traduit la bonne préparation du budget et des projets. A ce titre d'ailleurs, je crois qu'il récompense l'ensemble des équipes, des services techniques et autres d'ailleurs, pas que les services techniques, qui font un travail soutenu, et à l'accompagnement des élus vigilants ou la vigilance des élus.

Parmi les projets les plus marquants, cela a été dit mais c'est bon de le répéter, qui ont été réalisés pour atteindre cet excellent taux de réalisation, on peut citer quelques exemples notamment pour le pôle scolaire avec l'extension de l'école de Gajac, l'isolation, dont je ne donnerais pas de chiffre, extérieure de l'école élémentaire de Corbiac, la poursuite du plan numérique ou encore la sécurisation des écoles.

Pour l'entretien du patrimoine, plus de 1 million d'euros de petits travaux d'entretien, étanchéité, menuiserie, éclairage et cetera pour un montant qui sera porté d'ailleurs en 2018 à 1,2 million d'euros. Les travaux de mise en accessibilité dans le cadre de l'ADHAP pour ce qui concerne l'hôtel-de-ville et l'école de Magudas, pour le cadre de vie et l'extension du cimetière de Piquès, l'amélioration du cimetière de Balanguay, l'aménagement pardon du cimetière de Balanguay, le parking du pôle Simone Veil et les enfouissements de réseaux, le lancement du plan de renouvellement des lanternes d'éclairage public. Enfin, nous pouvons nous féliciter de ce bon projet de budget 2018 avec une épargne nette de 1,3 million, une maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en réalisant d'importants investissements malgré les nombreuses contraintes financières qui pèsent de plus en plus sur les collectivités.

C'est un projet de budget fidèle, cela a été dit, a été également écrit, mais c'est bon de le répéter, fidèle à nos engagements et aux orientations de notre équipe municipale depuis le début de notre mandat.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Monsieur l'Adjoint aux finances ?

Monsieur Augé

Merci Monsieur le Maire. Je voulais juste répondre à deux points de détail sur lesquels est intervenu Monsieur Cases. D'abord vous m'avez indiqué que j'avais parlé de baisse importante des fluides de 1,5%. Alors, vous ne m'avez pas bien écouté, je n'ai pas parlé de baisse des fluides à ce niveau, j'ai parlé des baisses des charges d'exploitation, des charges générales si on peut dire, à un niveau de 1,5%. Toutefois, je pense que vous savez comme moi que quand on construit de nouvelles huisseries, de nouvelles menuiseries, quand on isole quelques façades on gagne quand même en consommation. Donc, à climat et prix égaux, on baissera la consommation et donc, le coût de nos charges en matière de fluides.

Le deuxième point sur lequel je voulais vous répondre aussi rapidement, c'est que vous m'avez reproché, si je puis dire amicalement, de ne pas avoir cité un certain nombre de chiffres précis, comme les bases fiscales et compagnie. Là-dessus, je voulais vous dire simplement, vous avez raison, enfin on m'a dit à plusieurs reprises que j'avais essayé, tenté de faire un exposé pédagogique et si j'ai voulu le faire ainsi c'est parce que je n'ai pas fait un rapport à destination de Monsieur Cases, j'ai fait un rapport à destination de l'ensemble des conseillers et du public et présents et donc, je ne pouvais pas être précis à ce point-là et avoir un débat entre spécialistes. Ce n'était pas le but.

Monsieur le Maire

Merci. Ecoutez. Je voudrais d'abord commencer par vraiment présenter de très vives et très sincères félicitations à ceux qui sont à l'origine de ce budget, tout d'abord bien sûr l'Adjoint aux finances Antoine Augé qui nous l'a présenté avec effectivement beaucoup de souci pédagogique fort, pardon du ROB. Je voudrais également féliciter la Direction Générale qui s'est fortement impliquée dans cette préparation là et puis également les Finances et le service des Ressources Humaines ainsi que les services Techniques, qui tous, à leur niveau, nous ont permis de faire cette présentation. Pourquoi les féliciter un peu plus cette année que d'habitude ? C'est parce que nous avons un budget que j'espère être en mesure de reproduire souvent parce que c'est un budget tout à fait exceptionnel, il faut le dire. C'est un budget exceptionnel parce que d'abord nos efforts et la constance de nos efforts nous amènent à recueillir des fruits, dès maintenant, qui sont des fruits significatifs. Pour résumer un peu ce qu'a dit tout à l'heure Antoine Augé et pour le faire très vite, pourquoi est-ce un budget exceptionnel ? D'abord, nous ne lâchons rien, nous maintenons nos subventions à tous ceux qui en ont besoin : le social, cela a été dit tout à l'heure, mais aussi la culture mais aussi les différents concours aux associations, rien n'est baissé, nous maintenons tout dans un contexte qui est pourtant difficile.

Deuxièmement, nous diminuons les charges à caractère général, nous gérons mieux, nous faisons des efforts en tout domaine pour que ce que nous faisons à périmètre pourtant constant voire plutôt augmenté, nous coûte moins cher.

Troisièmement, nous diminuons la dette et nous diminuons nos frais financiers mais lorsque nous disons que nous diminuons la dette, j'y reviendrai tout à l'heure, il y a une différence avec le passé. Ensuite, nous n'augmentons pas les taux, nous l'avons dit, nous le faisons, nous n'augmentons pas les taux et en même temps l'épargne brute est à un niveau très intéressant et l'épargne nette est à un taux également très intéressant, 3,7 millions pour l'épargne brute, ce qui est un niveau élevé si on la compare à tout ce qui s'est passé dans les années antérieures.

Enfin, et je m'associe encore aux félicitations de Jean-Claude Acquaviva tout à l'heure vis-à-vis des Services Techniques mais aussi d'Antoine Augé, nous réalisons un 81% c'est à dire que nous faisons non seulement des présentations lors des budgets, qui sont ambitieuses, mais elles sont en plus sincères puisque nous réalisons 81% de ce que nous présentons en débats devant vous et qui pourtant fait l'objet de critiques, c'est le lot de la démocratie et c'est bien normal.

Enfin, nous n'oublierions rien sur ce que nous faisons également au profit du personnel et des conditions de travail, j'en ai parlé tout à l'heure. Je voudrai aussi dire par rapport à ce qui a été

dit tout à l'heure que ce nous faisons par exemple en matière de désendettement n'a rien à voir avec ce qui s'est fait dans le passé. Effectivement entre 2008 et 2014 et notamment et surtout entre 2011 je crois et 2014, il faut que je retrouve les chiffres, la commune s'est désendettée, passant d'un niveau d'à peu près de 30 millions d'euros, je dis ça de mémoire, à un niveau de 22 millions d'euros en 2014, on pourra le vérifier, mais 22/22,5 millions par-là, en 2014. Cela s'est fait dans un contexte où premièrement les dotations de l'Etat étaient stables, il n'y avait pas de mauvais coups qui étaient portés au départ tout au moins puisque les mauvais sont arrivés spécialement à partir de 2014 et deuxièmement, ça s'est fait avec un petit volume, petits joueurs en terme d'investissements. Des volumes qui étaient de l'ordre de 4 millions sauf une année où ça a été à 7 millions et qui était de l'ordre de 4 millions, 4,5 millions, 5 millions, 5,5 millions de crédits d'équipements. Je peux vous donner les chiffres plus précisément Monsieur Cases, puisque vous aimez les chiffres et que vous ne pouvez pas vous contenter de contester naturellement. En 2011, le budget d'équipements était de 2,7 millions, je répète 2,7 millions. En 2012, année la plus élevée de vos dernières années de mandat, il était de 7,08 millions, en 2013 de 5,54 millions et en 2014 de 5,2 millions. Ensuite, à partir de notre pleine gestion, il a toujours augmenté, les derniers chiffres qui ont été apportés ici indiquent qu'en 2017, nous avons fait plus de 7,5 millions de dépenses d'équipements et qu'en 2018, nous en ferons plus de 8,5 millions. Donc, non seulement nous réalisons beaucoup, nous investissons beaucoup, mais nous gérons bien et nous gérons bien mieux que ce que vous ne l'avez jamais fait. Alors je suis obligé de vous le dire un peu froidement, un peu brutalement, mais c'est l'exacte réalité, et nous le devons au fait que nous nous impliquons beaucoup. Les services comprennent ce que nous faisons, parce que nous maintenons le périmètre de nos actions voire nous le développons, et nous accompagnent dans cette politique qui est une politique d'efficience de l'action publique et cette efficience de l'action publique, elle est totalement nécessaire.

Je vais vous dire Monsieur Morisset quand vous nous dites, quand vous nous faites un procès comme quoi nous serions finalement les supposés de la démission de l'action publique, et bien pas du tout. Comment voulez-vous que l'on finance les dépenses d'équipements dont nous avons besoin ? Comment va-t-on financer demain les écoles dont nous avons besoin ? Comment va-t-on financer demain la réfection des équipements sportifs qui nous ont été laissés pour la plupart des cas en assez piètre état et que nous devons financer ? Et bien, nous le ferons avec une capacité d'autofinancement élevée, avec des capacités d'investissements élevées et pour les avoir, nous sommes tenus de gérer correctement. Donc, c'est la raison pour laquelle, la Commune, et je le souhaite fortement, veut s'engager dans un processus qui est simplement un processus de bonne gestion dont elle retire un certain nombre de bénéfices à savoir deux, je parle de la contractualisation, premièrement, la stabilisation de nos recettes venant de l'Etat sur trois ans, deuxièmement, un petit bonus sur les dépenses d'investissements qui seront mieux traitées par l'Etat lorsqu'elles seront dans un certain périmètre qui est encore à préciser.

Donc, ces éléments sont des éléments qui nous paraissent nécessaires. A quoi nous engageons-nous ? A avoir une capacité de désendettement inférieure à douze ans. Or nos choix, ils vous sont rappelés d'ailleurs sur la diapositive qui est encore à l'écran, sont de dire, dans l'avenir, nous ne dépasserons pas une capacité de désendettement de neuf ans au maximum, quelques soient les investissements que nous allons faire. Donc, de toute façon entre neuf ans et 12 ans, c'est déjà un autre choix. Pourquoi ne pas l'assumer et en faire un objectif général ? Deuxièmement, 1,2% d'évolution, effectivement, des dépenses, c'est peu, c'est peu compte tenu des pressions qui sont sur nous, mais c'est aussi ce, à quoi les gestionnaires publics doivent s'engager, bien gérer, gérer avec le souci d'économie des deniers publics. Et oui, nous le disons, c'est notre choix politique, nous voulons le faire et nous ne sommes la victime de personne, nous le choisissons.

Donc, cette contractualisation c'est simplement mettre comme éléments centraux de notre politique en matière financière et de gestion, des règles de bon sens, les règles qui nous permettent d'être ambitieux pour la Ville, oui nous voulons être ambitieux, oui nous le sommes, et oui nous allons continuer à l'être.

D'autres questions ont été posées et j'y reviens. Nous avons notamment la question des emprunts qui a été évoquée par Monsieur Cases qui nous a dit en gros, oui c'est bien, vous avez désendetté, mais vous le faites maintenant, mais c'est fini, après ça va exploser. Et bien, pas du tout. Le PPI que nous avons, ce que nous avons devant nous, ça va nous ramener en 2020, et c'est notre objectif, ne pas être en 2020 plus endetté que nous l'étions quand nous sommes arrivés en 2014. Donc, nous allons revenir au niveau, en faisant des investissements lourds au niveau duquel vous étiez arrivés et dont vous vous glorifiez tout à l'heure en 2014 après avoir mis tout le monde à la diète. En fait, nous avons une gestion qui est tout à fait remarquable. S'il vous plaît, vous avez pu vous exprimer, c'est moi qui m'exprime, vous n'avez pas la parole.

Ensuite, nous avons à vous signaler également que vous parlez de la loi de finances et des opportunités, enfin pas de la loi de finances mais des opportunités qui nous sont offertes qui ne reproduiront pas, vous parlez des 60 000 euros de décalage du PPCR que la loi de finances nous amène, vous nous avez parlé aussi des gains que nous amènera l'application du jour de carence, 25 000 euros. Tout ça est peu en rapport des pertes de recettes que nous amènent les décisions budgétaires de l'année, on l'a dit moins 190 000 euros au titre de la répartition du FPIC et puis aussi d'autres mesures qui nous contraignent également. Donc non, il n'y a pas d'opportunités que nous saisissons spécialement en matière de financement par l'Etat. Monsieur Cristofoli nous a demandé où était l'investissement de la place de la République ? Nous sommes au moment d'un ROB, il est dans les dépenses d'équipements qui sont précisées ici, mais pour vous le préciser puisque c'était votre question, la Ville aura dépensé pour la place de la République 1,3 million sur trois ans puisque les dépenses se feront entre 2018-2019 et 2020 pour une petite partie. 1,3 million d'euros qui seront imputés sur le budget de la Ville. Et pour être tout à fait précis, le montant du réaménagement des parkings, de la création de nouveaux parkings, qui va être fait et qui dépasse complètement le cadre de la place de la République, je l'ai déjà expliqué la dernière fois mais pour la pédagogie il faut y revenir souvent, il est de 400 000 euros. Mais ce montant est analysé comme un changement des conditions de circulation et de stationnement dans la Ville et ce n'est pas que la place de la République, c'est aussi une autre donnée. Enfin, vous avez les chiffres qui maintenant vous sont donnés très clairement.

Enfin, en dehors des obligations de bonne gestion, je ne voudrai pas finir sans vous dire que les ambitions qui sont portées au travers de ce ROB sont des ambitions qui traduisent un sens que nous donnons à notre action. Vous découvrez petit à petit que les efforts entrepris depuis 2014 portent leurs fruits, en termes de niveau d'engagement, en terme de réalisation. Nous allons les découvrir et la population va les découvrir de plus en plus dans les mois et années qui viennent. Nous le faisons aussi dans un contexte où nous gérons bien, nous gérons avec rigueur l'argent qui nous est confié. C'est un mélange entre la rigueur de gestion et l'ambition pour la population, une ambition qui ne se borne pas seulement aux investissements mais aussi aux conditions de fonctionnement des services. Je rappelle que le prix, que nous facturons à la population pour nos services, est demeuré inchangé et les augmentations, qui ont eu lieu cette année, sont des augmentations inférieures même au niveau de l'inflation qui était de 1,2 alors que nous augmentons de 1,1 %. Donc oui, nous ne cédon rien, oui nous sommes ambitieux, oui nous gérons avec rigueur l'argent qui nous est confié par les concitoyens et je dois dire, mes chers collègues, que je suis fier du ROB qui nous a été présenté par Antoine Augé.

Je vais donc dans ces conditions mettre aux voix la prise d'acte du ROB car nous devons voter pour attester que nous avons pris acte. Alors, je précise que ceux qui votent ne veulent pas dire qu'ils donnent positivement leur accord mais qu'ils ont pris acte.

Donc, quels sont ceux qui veulent prendre acte du ROB qui leur a été présenté ? Une prise d'acte mais il y a un vote, c'est ça la nouveauté.

Qui s'abstient dans cette prise d'acte ?

Qui vote contre la prise d'acte ?

Donc, logiquement, à l'unanimité, nous avons pris acte du ROB qui nous a été présenté, c'est l'évolution législative, donc j'y reste fidèle.

Monsieur le Maire

Nous passons maintenant au rapport suivant « Délégation de pouvoirs du Maire par le Conseil Municipal ».

DG18_002 Délégation de pouvoirs du Maire par le Conseil Municipal. Décision

Vu l'article L2122-22 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération DG14_039 en date du 10 avril 2014 relative aux délégations de pouvoir données par le Conseil municipal au Maire.

Vu la délibération DG14_138 en date du 25 septembre 2014 relative aux conditions de délégations de pouvoir données au Maire par le Conseil Municipal.

Vu la délibération DG17_181 en date du 13 décembre 2017 relative au refinancement du contrat de prêt MON260929EUR001 et souscription d'un emprunt nouveau de 1,5 millions d'euros pour le financement des investissements 2017 auprès de la Caisse Française de Financement Local et abrogeant la délégation faite au Maire en matière d'emprunt.

Considérant la nécessité d'accorder, à nouveau, la délégation faite au Maire en matière d'emprunt dans le cadre des délibérations n° DG14_039 du 10 avril 2014 et n° DG14_138 du 25 septembre 2014.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise, Monsieur Le Maire, par délégation du Conseil Municipal, de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

Monsieur le Maire

Donc, c'est un peu compliqué, j'en suis le rapporteur.

Nous avons dû au dernier Conseil Municipal nous débarrasser d'un emprunt toxique, enfin, on peut l'appeler différemment, mais appelons le toxique pour faire vite, et pour le faire, la banque, qui a accepté de faire cette prise en compte, a demandé un vote du Conseil Municipal, donc vous avez dû me déposséder du pouvoir que vous m'aviez donné précédemment, lors du précédent Conseil. Là, je vous demande de me les redonner, ce sont tout simplement des pouvoirs ordinaires habituellement dévolus au Maire pour pouvoir contracter des emprunts nouveaux dans les actes habituels.

Y a-t-il des interventions à ce sujet ? Donc il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc unanimité. Je vous remercie.

Unanimité

DG18_003 Commissions permanentes. Modification Adoption

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération DG14_055 du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014 portant création et composition des 4 commissions permanentes.

Vu la délibération DG17_130 du 27 septembre 2017 portant modification de la composition des commissions permanentes.

Considérant la nécessité que chaque conseiller municipal doit déterminer formellement son choix pour 1 ou 2 commissions.

Considérant la demande de Madame Françoise Hanusse de participer à la commission Ville en Mouvement.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Adopte la nouvelle composition de chacune des quatre commissions :

<p>Ville performante</p> <p>Finances, personnel, administration générale, déplacements, développement économique, entreprises, commerce, artisanat et emploi</p>	
Président	M. AUGÉ Antoine
Vice-président	M. DUBOS Pascal
Membres	Mme LE MOLLER Corinne
	M. LEBLOND Thierry
	M. AUFFRET Jean-Yves
	M. PAGES Christian
	M. ROUCHER Jean-Louis
	Mme BARRIERE Cécile
	M. BOUTEYRE Jacques
	M. GUICHOUX Jacques
	M. CASES Bernard
<p>Ville solidaire</p> <p>Solidarités, action sociale, seniors, petite enfance, écoles, vie scolaire et périscolaire, accessibilité, prévention santé</p>	
Présidente	Mme LAYRISSE Danièle
Vice-présidente	Mme LE MOLLER Corinne
Membres	Mme HANUSSE Françoise
	M. DELPECH Xavier
	Mme FEREC Christine
	M. BARAT Michel
	Mme RIVIERE Ariane
	Mme NARDINI Danielle
	M. GARNIER Arnaud
	Mme BARON Evelyne
	Mme DURAND Véronique
	M. CRISTOFOLI Bruno
	M. MORISSET Marc
	Mme RIGAUD Dahbia
<p>Ville en mouvement</p> <p>Sport, jeunesse, vie associative, ville communicante, culture, animation et grands événements</p>	
Président	Mme DUMAS Vanessa
Vice-présidente	M. BRAUN Pierre
Membres	Mme ALHAITZ Emmanuelle
	M. AUFFRET Jean-Yves
	Mme BARRIERE Cécile
	Mme RIVIERE Ariane
	Mme HANUSSE Françoise

	Mme NARDINI Danielle
	Mme LAYRISSE Danièle
	M. ACQUAVIVA Jean-Claude
	Mme BARON Evelyne
	Mme DURAND Véronique
	M. MORISSET Marc
	M. OUILLADE Thierry
Ville proche et durable Vie des quartiers, concertation, équipements de proximité, patrimoine communal, urbanisme, logement, développement durable, patrimoine naturel, transition énergétique et innovation environnementale	
Président	M. ACQUAVIVA Jean-Claude
Vice-présidente	Mme THIBAUDEAU Catherine
Membres	M. DUBOS Pascal
	M. LEBLOND Thierry
	M. DELPECH Xavier
	M. CLAUDIN Geoffrey
	M. DEMANES Fabrice
	M. PAGES Christian
	Mme PICARD Marie-Odile
	M. BOUTEYRE Jacques
	M. CRISTOFOLI Bruno
	Mme RIGAUD Dahbia
	M. OUILLADE Thierry

Monsieur le Maire

Compte-tenu du souhait et de la demande de Madame Françoise Hanusse de participer à la commission Ville en mouvement, nous devons donc opérer un mouvement au sein même des commissions concernées, c'est ce qui vous est proposé ici et donc je le soumets à votre appréciation. Y a-t-il des commentaires ? Monsieur Guichoux.

Monsieur Guichoux

Monsieur le Maire, d'habitude, nous ne prenons pas part aux votes, s'agissant, je dirais, de questions qui concernent la majorité, mais nous avons décidé de voter favorablement cette fois-ci.

Monsieur le Maire

Mes chers collègues, je vous remercie de votre magnanimité, et Madame Hanusse j'imagine aussi. Merci.

Qui vote pour ? Merci. Qui s'abstient ? Monsieur Morisset. Qui vote contre ? Personne. Monsieur Morisset s'abstient.

Adopté à 34 Pour et 1 Abstention

Monsieur le Maire

Cession d'un bien communal 25 rue Jean Jaurès, Madame Thibaudeau.

DG18_004 Cession bien communal- 25 rue Jean Jaurès . Autorisation

Par délibération du 27 septembre 2017, la Ville a approuvé la décision d'aliéner le bien situé 28 rue Jean Jaurès, ancienne maison d'habitation Masseran. Le mandat de vente a été confié à Maître Nautiacq, notaire place de l'Hôtel de Ville.

Ce bien fait l'objet d'une proposition d'achat, de la part d'un Chirurgien-dentiste, pour l'installation d'un cabinet.

Il se porte acquéreur pour la somme de 485 000 €, dont 15 000 € de frais de négociation immobilière. Soit un montant net vendeur de 470 000 €. Il convient d'acter le principe de cession au prix proposé.

Après avis de la commission réunie le 21 février 2018,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Approuve la décision de vendre le bien au prix de 485 000 €, dont 15 000 € de commission, soit 470 000 € net vendeur.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la cession de ce bien et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Impute la recette sur les crédits de l'exercice 2018, article 2115.

Madame Thibaudeau

Monsieur le Maire, chers Collègues, mesdames et messieurs. Par délibération du 27 septembre 2017, la Ville a approuvé la décision d'aliéner le bien situé 28 rue Jean Jaurès, c'est l'ancienne maison d'habitation du Docteur Masseran. Ce bien a fait l'objet d'une proposition d'achat de la part d'un chirurgien dentiste qui se porte acquéreur pour la somme de 470 000 € net vendeur. Donc il convient d'acter le principe de cession au prix proposé.

Donc nous vous demandons d'approuver la décision de vendre ce bien au prix que je viens de vous indiquer.

Monsieur le Maire

Merci Madame l'Adjointe. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Guichoux.

Monsieur Guichoux

Une petite explication de vote, nous allons nous abstenir sur la délibération proposée par Madame Thibaudeau simplement pour être en cohérence avec un vote précédent.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres interventions ? Il n'y en a pas, donc je mets aux voix : qui est d'avis d'adopter ce principe de cession ? Donc, le groupe qui s'abstient, le groupe socialiste, Monsieur Morisset, donc l'opposition s'abstient et Monsieur Cristofoli pardon.

Adopté à 28 Pour et 7 Abstention

Monsieur le Maire

Acquisition de la parcelle AD 342 - Lieu dit Micouveau Nord à Issac, Madame Thibaudeau

DG18_005 Acquisition de la parcelle AD 342 - Lieu dit Micouveau Nord - Issac. Approbation

Dans le cadre du droit de préférence institué par l'article L.331-24 du Code forestier, la Ville a la possibilité d'acquérir un terrain d'une surface de 6033 m², cadastré AD342, appartenant à la

famille CHEZE. Ce terrain se situe au lieu dit Micouveau Nord, dans le cadran Ouest de la ville, quartier d'Issac.

Situé dans une zone Espace Bois Classé (EBC), il se trouve à proximité de 2 parcelles (CD9 et CD10) appartenant à la Ville. Non bâties et entièrement boisées, elles constituent d'ores et déjà une réserve foncière. L'opportunité de cette nouvelle acquisition permet de réunir progressivement des parcelles en milieu naturel et d'anticiper le programme d'aménagement des bords de jalles. Le développement de cette continuité de terrains communaux rejoindra à terme le secteur de la Jalle de Bonneau permettant ainsi de réaliser les objectifs de la Ville pour le maintien des espaces naturels et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Il est proposé d'acquérir ce bien pour un montant de 3500 €, majoré des frais d'actes notariés. Après avis de la commission réunie le 21 février 2018.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Approuve la décision d'acquérir le bien au prix de 3 500 € majoré des frais d'actes notariés.

Autorise Monsieur le Maire ou en son absence son représentant légal à procéder à l'acquisition de ce bien et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que conformément à l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1996, cette opération sera inscrite au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions cessions de la commune en vue de leur annexion au compte administratif de l'exercice concerné.

Impute la recette sur les crédits de l'exercice 2018, article 2115.

Madame Thibaudeau

C'est une délibération que nous avons l'habitude d'avoir maintenant puisque c'est dans les objectifs de la Ville : le maintien d'espaces naturels et l'amélioration du cadre de vie des habitants. Précédemment, nous avons fait l'acquisition de parcelles dans le secteur des Jalles de Bonneau et aujourd'hui, la Ville a la possibilité d'acquérir un terrain d'une surface de 6033 m², situé au lieu dit Micouveau Nord, dans le quartier d'Issac. C'est une parcelle qui est située dans une zone d'espace boisé classée, il vous est donc proposé d'approuver la décision d'acquérir au prix de 3500 euros.

Monsieur le Maire

Merci. Effectivement cette délibération s'inscrit dans notre volonté maintenant de nous réapproprier les berges des Jalles au fur et à mesure que nous en avons la possibilité pour y faire des parcours pédagogiques et écologiques à terme.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Morisset

Monsieur Morisset

Simplement une question sur son coût vraiment très faible, je voudrais un peu d'explications. Justement, qu'est-ce qui justifie un prix aussi bas ? Par rapport peut-être, bien sûr, une loi de marché mais aussi par rapport au fait qu'il y a peut-être d'autres personnes qui ont émis des choses, des associations et autres, pour essayer de trouver un lieu éventuellement là-dessus ? Je ne sais pas, je pose la question. Pourquoi ce prix aussi bas, par rapport même à une surface maraîchère bio, je pense que ça coûte plus cher que ça au mètre carré ?

Monsieur le Maire

Merci donc y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Il n'y en a pas. De toute façon, vous parlez de surface maraîchère, c'est une surface naturelle simplement, donc c'est le prix du terrain en zone naturelle, inconstructible. On a simplement appliqué les ratios usuels en la matière et j'espère d'ailleurs que l'on continuera à acquérir à ces prix-là puisque évidemment on n'arrivera pas à le faire si on acquiert à des prix déraisonnables. Donc voilà, c'est une action lente mais importante et si elle est menée dans la durée avec constance, on arrivera à des résultats intéressants pour l'avenir. Pour une fois, je pense que même Monsieur Morisset vous pouvez vous en féliciter.

Monsieur Acquaviva

Oui, un petit supplément de précision. C'est dans la droite ligne de ce que nous avons déjà voté pour ce qui concerne les terrains de Moulin Bonneau, tout le long de la Jalle, donc c'est dans le même ordre d'idées et on ne peut que s'en féliciter parce que ça fait une réserve quand même intéressante pour la suite, pour l'avenir.

Monsieur le Maire

Bien, merci donc je mets aux voix cette délibération. Qui souhaite l'approuver ? Unanimité. Je vous remercie.

Unanimité

Monsieur le Maire

Nous passons maintenant à la Dénomination de voie : Chemin de l'atelier pour le bourg d'Hastignan. Madame Thibaudeau.

DG18_006 Dénomination de voie : Chemin de l'atelier. Autorisation

La commune a délivré le permis de construire 33449 16Z00140 au profit de la société SEVERINI pour la réalisation de la résidence « Le Hameau d'Hastignan » composée de 117 logements répartis dans 9 bâtiments.

Une voie privée, en cheminement piétonnier, tenant rue Alexis Puyo et aboutissant avenue Léon Blum sera créée pour desservir les logements.

Il est proposé de dénommer cette nouvelle voie : Chemin de l'atelier.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Approuve la dénomination : Chemin de l'atelier.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à notifier la présente décision au gestionnaire de la voie et toute démarche y afférant.

Madame Thibaudeau

Il s'agit de dénommé un chemin piétonnier qui se situe à Hastignan sur le projet immobilier la résidence « Le Hameau d'Hastignan. Tout d'abord pour répondre à la question qui a été posée en Commission, ce chemin piétonnier, tenant rue Alexis Puyo et aboutissant avenue Léon Blum se situe sur le plan sur le trait rouge qui donne le plus sur l'avenue Léon Blum. Faisant référence à un atelier historique se trouvant dans cette zone, il vous est demandé d'approuver sa dénomination Chemin de l'atelier.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des demandes d'interventions. Monsieur Ouillade.

Monsieur Ouillade

Nous allons bien sûr voter pour cette délibération. C'est juste une remarque. Lors des précédentes dénominations de voies, nous avons constaté collectivement le manque de noms féminins dans nos rues. Il est dommage que vous n'ayez pas trouvé une personne à honorer plutôt que de trouver un nom aussi commun, alors que vous allez dans quelques jours débaptiser Cap Ouest.

Monsieur le Maire

Très bien merci. Monsieur Morisset.

Monsieur Morisset

J'abonde la proposition de Monsieur Ouillade. Moi, c'est surtout sur le fait que j'ai bien compris qu'il n'y avait qu'un seul chemin qui a été obligé d'être un petit peu marqué en rouge, mais

finalement s'il y en a deux, par parité, j'aurai tendance à dire, les chemins de l'atelier, de « l'atelier » ou trouver une subtilité qui permet d'aller un petit peu plus loin pour qu'il y ait consensus ce soir. Ceci dit, si je fais rire tant mieux, je considère effectivement que la ville du Haillan, par exemple, on en a encore parlé aujourd'hui, Madame Andréa Kiss s'est efforcée de faire avancer un petit peu les noms de sa ville pour qu'il y en ait un peu plus de féminins et, effectivement, je trouve regrettable qu'il n'y ait pas un peu plus d'imaginaire dans la Ville aujourd'hui par rapport à ça. C'est un quartier qui est avec une histoire je pense qu'il y avait moyen de trouver quelque chose, même si c'est l'atelier, je trouve qu'il y a quelque chose de plus honorable à mettre dans cette zone-là. Merci. Non, mais je ne parle pas de chemin de terre Madame, je parle au contraire, peut-être que demain ce sera une référence la terre, si vous voulez, donc il ne faut pas non plus vulgariser ou stigmatiser cet espace, je crois que si c'est un lieu de vie, c'est bien de se souvenir qu'à certains endroits, il y a aussi des noms de femmes qui sont à honorer. Voilà c'est tout, merci.

Monsieur le Maire

Très bien. D'abord quelques remarques générales. Je vous invite à regarder tous les noms de rue que nous avons donnés depuis maintenant quelques mois ou années, je crois qu'il y a très largement une majorité de femmes, vraiment très largement. Vous pouvez le vérifier et faire le travail que vous souhaitez faire, je crois que les deux tiers de noms, que l'on a donnés, ont été des noms de personnalités féminines. Nous ne faisons pas comme au Haillan parce que je ne trouve pas que ce soit très bien que l'on soit dans le systématisme, ce n'est jamais bon, ça crée trop d'injustices parfois mais nous le faisons quand même avec un souci assez affirmé et nous allons de Joséphine Baker à Marguerite Yourcenar en passant par des personnalités féminines de la Ville. Je crois vraiment qu'on le fait avec beaucoup de souhait. Après j'ai bien vu le souhait de Monsieur Morisset finalement d'aller vers la dénomination inclusive, c'est ça ? Si vous souhaitez maintenant que l'on mette des « e » partout, pourquoi pas ? C'est un concept nouveau. Après, je me souviens que, tout à l'heure, vous nous avez parlé du syndrome de la grenouille avec le fait que quand on faisait chauffer les choses progressivement, ça tournait mal, c'est peut-être de ça qu'il s'agit maintenant, je n'ai pas grand-chose d'autre à en dire maintenant. Pourquoi le chemin de l'atelier ? C'est parce qu'à l'évidence dans cette opération qui est une opération très emblématique et de manière très intéressante, nous avons fait une lecture contemporaine mais d'une ambiance qui est une ambiance de bourg à Hastignan, nous avons en particulier souhaité maintenir tel qu'ils étaient plusieurs immeubles, en particulier l'Atelier, très beau, très emblématique, qui figure-là. Il nous paraissait intéressant de relever que les rues piétonnes qui étaient à côté de ça pouvaient s'appeler chemins de l'atelier, puisqu'on a souhaité ce rattachement au passé. Je comprends donc assez mal votre question, libre à vous de la poser mais je crois qu'au contraire notre préoccupation était ici assez louable et je trouve ce nom très utile. Il rend hommage à l'artisanat, au savoir-faire, aux métiers d'antan, à la place de l'artisan dans nos villes. Cela me paraît être une cause assez noble et assez louable donc j'en suis très heureux.

Je mets aux voix cette proposition de dénomination, qui est pour son adoption ? Merci. Monsieur Morisset abstention ? Abstention de Monsieur Morisset. Approbation des autres membres du Conseil.

Adopté à 34 Pour et 1 Abstention

Monsieur le Maire

Dénomination de voie : Rue Marguerite Yourcenar, donc je ne sais pas ce que vous allez proposer Monsieur Morisset pour rendre inclusive cette dénomination. Madame Thibaudeau.

DG18_007 Dénomination de voie : Rue Marguerite Yourcenar. Autorisation

La commune a délivré le permis de construire 33449 17Z00110 au profit de la société ALILA PROMOTION pour la réalisation d'un lotissement de 13 lots et d'une résidence composée de

44 logements.

Une voie en impasse tenant rue Georges Braque sera créée pour desservir ces logements. Il est proposé de dénommer cette nouvelle voie : rue Marguerite Yourcenar.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Approuve la dénomination : rue Marguerite Yourcenar.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à notifier la présente décision au gestionnaire de la voie et toute démarche y afférant.

Madame Thibaudeau

Et bien je reviens de loin, une femme, yes ! Bien, alors nous sommes sur un projet qui se situe derrière le centre Leclerc, il sera composé de 13 lots et d'une résidence, il y a une impasse qui sera créée pour desservir les logements. Nous vous proposons donc de la nommer rue Marguerite Yourcenar. Marguerite Yourcenar est à l'origine Marguerite de Crayancour, une femme de lettres de nationalité Française et Américaine. Elle est née en 1903. En 1980, elle fut la première femme élue à l'Académie Française. En 1951, Marguerite Yourcenar accède à la notoriété grâce aux Mémoires d'Hadrien, entre autres bien évidemment. Marguerite Yourcenar s'est éteinte en 1987 à l'âge de 84 ans aux Etats-Unis. Voilà, c'est une biographie bien courte, bien évidemment en rapport avec le personnage de Marguerite Yourcenar. Donc je vous propose d'approuver cette dénomination. En vous remerciant.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Monsieur Morisset.

Monsieur Morisset

Je soulignerais effectivement que l'écologie politique soutient depuis énormément d'années cette espèce d'égalité et de reconnaissance, et, finalement, d'émancipation de la femme dans la société, ce qui sous-entend qu'aujourd'hui s'il y a une parité dans ce Conseil Municipal et dans d'autres instances, c'est en particulier parce qu'il y a des gens qui se sont politiquement engagés pour que cela avance dans ce sens-là. Donc je pense qu'on peut s'en féliciter, et qu'évidemment, cette grande dame, que vous avez nommée, permet aussi de souligner que, comme Madame Simone Veil, elles ont été des personnalités, que j'ai déjà définies de lanceuses d'alertes à une époque, et ce qui veut dire que la société change, elle évolue, tant mieux, donc on ne peut que s'en féliciter. Voilà, c'était pour faire avancer un petit peu le débat mais je crois qu'il faut aussi reconnaître que le débat politique n'est pas forcément sclérosé sur le fait que la société a besoin aussi, justement, d'opposition telle que l'écologie politique, pour justement émanciper aussi la société politique, même locale. Donc, j'en suis très content, avançons.

Monsieur le Maire

Merci pour cette appréciation. Je ne vois pas tellement en quoi vous semblez considérer que, pour être exemplaire, il faut systématiquement être lanceur d'alerte, enfin c'est toujours une version un peu « complotiste » des choses. Je crois que simplement aussi bien Simone Veil que Marguerite Yourcenar ont été des femmes superbes, déterminées, courageuses, créatrices de chemins nouveaux, qui ont su écrire des choses magnifiques, comme Marguerite Yourcenar, un peu difficile, qui ont su survivre à des choses terribles pour Simone Veil, enfin, je ne vois pas d'où vous sortez ce concept de lanceur d'alertes, comme s'il fallait systématiquement être un écologiste embusqué pour mériter les feux de la rampe. Je crois qu'on peut vivre une vie magnifique de différentes manières, que tout est respectable, mais c'est une appréciation personnelle. Je mets aux voix cette proposition. Qui est d'avis d'adopter ce nom ? Unanimité. Je vous en remercie.

Unanimité

Monsieur le Maire

Convention de partenariat entre la Ville et le CCAS pour la mutualisation d'un groupe électrogène

DG18_008 Convention de partenariat entre la Ville et le CCAS pour la mutualisation d'un groupe électrogène. Autorisation

Considérant que la configuration du bâti de la résidence autonomie Flora Tristan (R+2) et la vulnérabilité des personnes résidentes (perte d'autonomie, vieillissement) imposent des exigences techniques en matière de fonctionnement (ascenseur, téléassistance, préparation des repas...), que de récentes perturbations du réseau électrique ont mis en exergue des difficultés importantes de prise en charge des résidents et ont particulièrement remis en cause la sécurité de l'établissement.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 27 juin 2017, relative à l'acquisition d'un groupe électrogène comme source de remplacement.

Considérant que la réglementation en la matière est très contraignante (réglementation sur le bruit, sur la sécurité incendie, obligation de construire un local répondant à des normes coûteuses, maintenance et entretien), alors que le groupe, comme alimentation de secours, ne fonctionne que rarement,

Considérant que la Ville a par ailleurs des besoins ponctuels en matière de groupe électrogène (manifestations, chantiers...). Il est apparu pertinent de mutualiser cet équipement entre la ville et le CCAS. Cette solution a l'avantage de baisser considérablement les coûts liés à cette opération, de garantir la bonne marche de cet équipement et d'élargir son utilisation. Afin, de formaliser ce partenariat, il vous est proposé une convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la ville et le CCAS pour la mutualisation du groupe électrogène, acquis par le CCAS.

Monsieur Acquaviva

La convention est d'une durée de cinq ans renouvelable par tacite reconduction. Bien sûr le CCAS reste propriétaire, je le rajoute c'était dans la convention, de cet électrogène, mais les services techniques en assureront la maintenance, le transport et les branchements chaque fois que cela sera nécessaire.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des demandes de paroles ? Monsieur Morisset.

Monsieur Morisset

Merci Monsieur le Maire, une intervention pour simplement dire que encore une fois c'est sur la logique de la transition énergétique, cela manque d'ambition, évidemment si on était dans la diversification, et à sortir d'une centralité de l'énergie puisqu'apparemment c'est ce qui est arrivé, que vous soulignez dans votre délibération. Pourquoi à un moment donné il peut y avoir des problèmes, quand on est dans une énergie verte et entre autre aujourd'hui un des grands fournisseurs qui la garantit à 100% renouvelable, c'est une association qui est soutenue effectivement par Greenpeace, elle s'appelle Enercoop, elle commence à être très reconnue pour sa fiabilité au niveau de la fourniture d'énergie électrique. Et donc je crois qu'encore une fois, ça démontre ce manque de vision, de recul sur les événements à venir, merci.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui est d'avis d'adopter cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Monsieur Morisset vote contre et les autres élus adoptent cette délibération.

Adopté à 34 Pour et 1 Contre

Monsieur le Maire

Modification de l'Autorisation de programme pour le projet de rénovation de l'école de Gajac, Monsieur Augé.

DG18_009 Modification de l'Autorisation de programme pour le projet de rénovation de l'école de Gajac. Décision

Par délibération DG16_035 du 7 avril 2016, le Conseil Municipal a ouvert les crédits pour le projet d'investissement de rénovation de l'école de Gajac en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

Par délibération DG17_043 Modification de l'Autorisation de programme pour le projet de rénovation de l'école de Gajac. Décision du 29 mars 2017, cette autorisation de programme a fait l'objet d'un ajustement en fixant son montant à 1 600 000 euros.

Conformément aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture d'une AP s'effectue par délibération du Conseil Municipal. Elle fixe le montant prévisionnel de la dépense (AP) et la répartition de cette dépense sur les différentes années (CP).

En fin d'année, l'AP est ajustée au regard des crédits mandatés dans l'année. Les CP non consommés sont à cette occasion soit annulés soit repartis sur les exercices suivants en fonction de l'évolution du calendrier de réalisation de l'opération et/ou de l'évolution de son coût.

Ainsi, par délibération DG17_177 Modification de l'Autorisation de programme pour le projet de rénovation de l'école de Gajac. Décision du 13 décembre 2017, les crédits de paiement pour 2018 ont été portés à 15 000 €.

Néanmoins, l'architecte assurant la maîtrise d'œuvre a tardé à transmettre les dernières situations de travaux à la Direction des Finances et des Marchés Publics. De ce fait, ces situations n'ayant été transmises qu'en janvier 2018, elles doivent être mandatées en 2018.

Les crédits de paiement pour 2018 doivent donc être augmentés en ajustant à la baisse ceux de 2017.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'AP/CP Rénovation de l'école de Gajac de la manière suivante :

Montant AP	CP 2016	CP 2017 voté 13/12/2017	CP 2017 modifié	CP 2018 prévisionnel
1 600 000 €	20 390 €	1 564 610 €	1 519 610 €	60 000 €

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide de modifier l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'AP/CP Rénovation de l'école de Gajac de la manière suivante :

- 2016 : 20 390 €
- 2017 : 1 519 610 €
- 2018 : 60 000 €

Monsieur Augé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs. Il s'agit d'un AP/CP comme j'en

ai parlé tout à l'heure, à savoir un chantier qui se déroule sur trois ans en l'occurrence, comme c'est bien expliqué dans le texte de la délibération. Des factures promises par l'architecte sont arrivées trop tard pour être mandatées sur 2017, il faut donc transférer 45 000 euros de 2017 à 2018, c'est ce qui explique cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci. Des demandes de paroles ? Monsieur Morisset.

Monsieur Morisset

Merci Monsieur le Maire. Juste, je m'abstiendrai par cohérence par rapport au vote de décembre, puisque j'avais déjà dénoncé un petit peu la façon de ce dossier. Merci.

Monsieur le Maire

Merci, donc j'enregistre et je mets aux voix cette délibération. Qui est d'avis de l'adopter ? Unanimité moins Monsieur Morisset qui s'abstient, merci.

Adopté à 34 Pour et 1 Abstention

Monsieur le Maire

Convention tripartite pour prélèvement automatique des factures d'électricité EDF Monsieur Augé.

DG18_010 Convention tripartite pour prélèvement automatique des factures d'électricité EDF. Autorisation

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant la délibération DG17_011 en date du 7 février 2017 par laquelle la ville de Saint-Médard-en-Jalles adhère au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de travaux/fourniture/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » dont le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) demeure le coordonnateur,

Considérant la consultation aux marchés d'énergies d'électricité réalisée par le groupement de commande en 2017 pour la période de fourniture d'énergie 2018-2019, Considérant que la société EDF Collectivités (Electricité de France Collectivités) s'est vu attribuer le lot n°3 de cette consultation dont le marché subséquent est le n°2017-06-FCS-03-MS01, Considérant la proposition d'EDF Collectivités d'établir une convention tripartite entre la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, le Trésor Public et la société EDF Collectivités autorisant le prélèvement automatique des montants des factures énergétiques découlant de ce marché subséquent.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide la conclusion d'une convention tripartite entre la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, le Trésor Public et la société EDF Collectivités autorisant le prélèvement automatique pour le paiement des factures d'électricité de la commune relatives au marché subséquent n°2017-06-FCS-03-MS01 Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents ultérieurs nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Monsieur Augé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs. Il s'agit d'une convention tripartite entre le Trésor Public, la commune et EDF, pour permettre le système des factures automatiques et relevés automatiques pour les factures d'électricité d'EDF.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Morisset.

Monsieur Morisset

Merci Monsieur le Maire. Concernant ce vote, je voterai contre par encore une fois logique avec ce que j'avais débattu sur le fameux syndicat SDEEG, que j'avais déjà dénoncé comme étant effectivement très pro-nucléaire, et entre autre on voit dans cette délibération une certaine forme d'automatisme à verrouiller, à déresponsabiliser finalement, pour que l'emprise soit encore un petit peu meilleure, et que les choses si elles sont plus faciles, ça permet, encore un petit peu plus à long terme, dans l'imaginaire des agents et des personnes, de croire que les choses se passent toujours bien dans ce joyeux et joli monde de la centralité et l'énergie nucléaire aujourd'hui en France. Donc, voilà c'est simplement le fait qu'au contraire, on devrait être beaucoup plus libre et autonome et ça devrait être beaucoup plus une conscientisation de la façon dont on travaille qui fait que les choses se passeraient différemment. Mais là, c'est plutôt, encore une fois, dans ce vote, plutôt une conséquence de ce que j'ai expliqué dans ma délibération, dans mon intervention de la dernière fois, c'est-à-dire sur cette façon de verrouiller en amont tout ce qui se passe après et tel qu'on le subit aujourd'hui.

Monsieur le Maire

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui vote contre ? Monsieur Morisset vote contre. Approbation des autres élus.

Adopté à 34 Pour et 1 Contre

Monsieur le Maire

Adhésion à divers organismes Monsieur Augé.

DG18_011 Adhésion à divers organismes. Décision

Considérant l'intérêt de la commune à adhérer à certains organismes, il y a lieu d'en établir une liste qui pourra être complétée au fur et à mesure d'éventuelles demandes qui arriveraient en cours d'année.

Il est proposé d'adhérer aux organismes suivants :

- ANDEV (Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes). Cette adhésion permettra à la Directrice de l'Education de faire partie et d'intégrer le réseau national des cadres territoriaux de l'Education. L'adhésion permet notamment l'accès aux ressources du site internet et aux différentes publications de l'association.
- Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine, dans le cadre du partenariat avec la Direction de l'Education sur le dispositif des jeunes ambassadeurs des CLAE.

- TRANSTECH, développeur d'une offre de services adaptée et structurée pour le développement et la promotion de l'innovation en Nouvelle-Aquitaine.

TRANSTECH accompagne les collectivités qui souhaitent développer l'émergence de projets innovants sur leur territoire.

Sont inclus dans l'adhésion des formations et ateliers, des rendez-vous et permanences et la participation à des animations et manifestations de la collectivité.

Il est précisé que le calcul de la cotisation est basé sur le dernier recensement de la population.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer aux organismes listés ci-dessus pour l'année 2018 et de verser à ce titre les cotisations annuelles pour un montant total de 1 656,00 €.

- ANDEV (Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes) pour un montant de 40 €
- Maison de l'Europe pour un montant de 55 €
- TRANSTECH pour un montant de 1 561 €

Impute ces dépenses sur l'exercice 2018, sur le budget de la commune, article 6281.

Monsieur Augé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs. Cette délibération propose des adhésions à trois organismes. Le premier est une association des directeurs de l'Education Nationale dans les Collectivités, ceci permettra à notre nouvelle directrice de créer un réseau intéressant et auquel elle profitera.

La deuxième adhésion concerne ce qu'on appelle la Maison de l'Europe Bordeaux Atlantique, il s'agit en fait de favoriser les interventions de jeunes Européens dans les CLAE, donc à l'Education, pour permettre aux jeunes de se familiariser avec les langues étrangères.

Enfin, la troisième, Transtech, c'est une association qui permettra aux jeunes start-up de Copernic de se familiariser avec une démarche pouvant les mener de leur start-up vers une véritable entreprise, vers un véritable entrepreneuriat. Donc, ils auront des conseils de formation et ils auront une présence permanente en matière d'évolution vers la notion d'entrepreneur.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur l'Adjoint. Des commentaires. Monsieur Guichoux.

Monsieur Guichoux

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je constate avec plaisir que les commissions servent puisque lors de la commission Ville Performante, j'ai eu l'occasion de demander à Monsieur Augé d'apporter un peu plus de précisions à la délibération qui nous avez été proposée dans un premier temps. Je constate que nous avons été entendus avec mon collègue Bernard Cases, donc c'est un satisfecit. Je ne reprendrai pas la parole avant la fin du Conseil mais je n'ai pas osé demander la parole après le Maire tout à l'heure. Je ne vais pas rouvrir le débat du ROB, je quitterais le Conseil un petit peu frustré de ne pas avoir eu d'éléments de réponse sur une

question que j'ai posée aussi en commission, à savoir, en savoir un petit peu plus sur la décision de ne pas adhérer au cycle 4 de la mutualisation à la Métropole, mais je ne doute pas qu'au Conseil du 28 mars Monsieur le Maire apportera à son Conseil Municipal la réponse à ces questions.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres interventions ? Il n'y en a pas, donc je mets aux voix cette délibération. Qui est d'avis de l'approuver ? Unanimité. Je vous remercie.

Unanimité

Monsieur le Maire

Actualisation du tableau des effectifs Monsieur Roucher.

DG18_012 Actualisation du tableau des effectifs. Décision

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu le décret n°2017-397 du 24 mars 2017 modifiant la structure du cadre d'emplois des agents de police municipale dans le cadre de la réforme de modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunération (PPCR), à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 susvisée du 26 janvier 1984, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer ou de modifier l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de permettre des créations de postes pour tenir compte des évolutions réglementaires et des besoins nouveaux de la collectivité.

D'une part, en vertu du principe d'unicité de carrière, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles est tenue de suivre la décision d'avancement de grade de la Ville du Taillan-Médoc, prise en sa qualité d'employeur principal d'un agent intercommunal à compter du 1^{er} décembre 2017 au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^e classe. Il est donc proposé de créer cet emploi au tableau des effectifs à hauteur de la quotité de travail de l'agent concerné, soit 9/20^e.

D'autre part, et afin de favoriser le déroulement de carrière des agents, il est proposé de créer un emploi à temps complet d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe, suite à la réussite au concours d'un agent de la médiathèque dont les missions correspondent à ce cadre d'emplois de catégorie B de la filière culturelle.

Enfin, dans le cadre de recrutements et de mobilités inter-fonctions publiques, il y a lieu de créer trois emplois :

- un emploi à temps complet de technicien territorial, dans le cadre du recrutement d'un chargé d'études et de travaux en infrastructures et réseaux ;
- un emploi à temps complet de rédacteur territorial, dans le cadre du recrutement d'un chargé de communication ;
- un emploi à temps complet de technicien principal de 2^e classe, dans le cadre d'une intégration directe d'un agent de la fonction publique d'État.

Vu l'avis des commissions administratives paritaires de catégorie B et C concernant les procédures de détachement et d'intégration directe ;

Considérant le tableau des effectifs budgétaires ;

Considérant la nécessité de créer les emplois suivants à compter du 1^{er} mars 2018 :

Filière administrative :

- 1 emploi à temps complet de rédacteur territorial ;

Filière culturelle :

- 1 emploi à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^e classe (9/20^e) ;
- 1 emploi à temps complet d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe ;

Filière technique :

- 1 emploi à temps complet de technicien territorial ;
- 1 emploi à temps complet de technicien principal de 2^e classe ;

Il est donc proposé d'actualiser selon ces éléments le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide sur la base des tableaux annexés, d'actualiser le tableau des effectifs de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles, à compter du 1^{er} mars 2018.

Impute la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la Commune pour l'exercice en cours.

Monsieur Roucher

C'est une délibération habituelle que je présente, il n'y a pas de création de poste à proprement dit, elle n'a que la nécessité de créer les emplois suivants à compter du 1^{er} mars, dans la filière administrative, il y a un emploi à temps complet de rédacteur territorial, dans la filière culturelle, un emploi à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^e classe (9/20^e), un emploi à temps complet d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe, et dans la filière technique, un emploi à temps complet de technicien territorial, ainsi qu'un temps complet de technicien principal de 2^e classe. Il est donc proposé d'actualiser ce tableau sur ces bases.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques, des prises de paroles ? Il n'y en pas. Je mets aux voix cette délibération. Qui souhaite l'adopter ? Unanimité je crois. Merci.

Unanimité

Monsieur le Maire

Indemnité forfaitaire de déplacement au titre de 2017

DG18_013 Indemnité forfaitaire de déplacement au titre de 2017. Autorisation

Les agents qui utilisent leur véhicule personnel à des fins professionnelles peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement, soit sur la base des frais réels dûment justifiés, soit de manière forfaitaire.

L'indemnité forfaitaire annuelle est régie par le décret n°2007-23 du 05 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001. Elle est fixée actuellement, et sous réserve d'une modification réglementaire de son montant, à 210 euros maximum, par arrêté ministériel.

Dans ce cadre, la liste des agents bénéficiaires de l'indemnité forfaitaire est établie annuellement par l'organe délibérant de la collectivité. Le versement de l'indemnité s'effectue à terme échu au prorata :

- du nombre de mois travaillés au cours de l'année pour la collectivité, sur une fonction ayant nécessité l'utilisation d'un véhicule personnel pour des trajets professionnels occasionnels ;
- et /ou du nombre de jours de travail effectif dans l'année, calculé au premier jour de l'arrêt, à partir du 31^{ème} jour d'absence pour maladie au cours de l'année.

Ainsi, le Conseil Municipal décide d'octroyer, pour l'année 2017, une indemnité forfaitaire de déplacement aux agents occupant les fonctions définies dans le tableau ci-annexé.

Les dépenses correspondantes sont prévues au chapitre 012 du budget général de la commune.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire, ou en son absence son représentant, à verser l'indemnité forfaitaire aux agents utilisant leur véhicule personnel à des fins professionnelles selon la liste ci-annexée et selon les modalités pré-citées.

Impute la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la Commune pour l'exercice en cours.

Monsieur Roucher

Cette délibération, vous avez la liste en pièce jointe, indique les personnes qui peuvent bénéficier de cette indemnité.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui est d'avis d'adopter cette délibération ? Unanimité. Je vous remercie.

Unanimité

Monsieur le Maire

Action sociale en faveur du personnel. Conditions d'attribution pour 2018, encore une délibération classique Monsieur Roucher.

DG18_014 Action sociale en faveur du personnel. Conditions d'attribution pour 2018. Décision

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant dispositions relatives aux droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9 modifié par l'article 26 de la loi n°2007-148 du 2 février 2007 qui indique : «...L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, le bénéfice de l'action sociale implique une participation du bénéficiaire à la dépense engagée. Cette participation tient compte, sauf exception, de son revenu et, le cas échéant, de sa situation familiale. Les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont distinctes de la rémunération visée à l'article 20 de la présente loi et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir... » ;

Considérant que les collectivités sont tenues depuis la loi du 19 février 2007 de mettre à disposition de leurs agents des services ou prestations d'action sociale et que ces dépenses revêtent un caractère obligatoire pour les collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a eu lieu de statuer sur le montant et le champ des prestations de l'action sociale proposée aux agents de la collectivité ;

Considérant qu'une collectivité, comme tout organisme public ou privé, peut faire bénéficier ses salariés d'un avantage sous forme de bons d'achats ou de bons-cadeaux qui, dans la limite d'un plafond annuel, est non soumis à cotisation sociale : en application d'une instruction ministérielle du 17 avril 1985, les cadeaux et/ou bons d'achat attribués à un salarié au cours

d'une année peuvent être exclus de l'assiette des cotisations de la sécurité sociale lorsqu'ils sont attribués en relation avec un événement, leur utilisation étant déterminée et leur montant conforme aux usages. A cet égard, une lettre ministérielle du 12 décembre 1988 a posé une présomption de non-assujettissement de l'ensemble des bons d'achat ou cadeaux attribués à un salarié, par année civile, lorsque le montant global de ces derniers n'excède pas le seuil de 5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale.

Considérant qu'une collectivité peut également attribuer diverses autres prestations d'action sociale telles que l'allocation de départ en retraite dont les modalités d'attribution à compter de 2017 sont décrites dans la délibération DG17_059 du 29 mars 2017, et l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans, ainsi que l'allocation pour jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans ;

Dans ces conditions,

Vu la lettre circulaire ACOSS n° 96-94 du 3 décembre 1996, fixant les conditions de la présomption de non-assujettissement des bons d'achat et des cadeaux en nature servis par les comités d'entreprise (C.E.) ou les entreprises en l'absence de comité d'entreprise, à l'occasion d'événements visés par la tolérance ministérielle du 17 avril 1985 (mariage, naissance, Noël des salariés et des enfants, départ à la retraite, rentrée scolaire, fête des mères/des pères, Sainte Catherine/Saint Nicolas) et fixant celle-ci à 5% du plafond mensuel de la Sécurité sociale ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2017 fixant la valeur du plafond mensuel de Sécurité sociale pour 2018 à 3 311 € ;

Considérant qu'il ressort de ces éléments que le montant plafond d'attribution des bons d'achat ou chèques-cadeau au titre de 2018 est fixé à $3\,311\text{ €} \times 5\% = 165\text{ €}$ (arrondi) ;

Par ailleurs,

Vu la circulaire FP/4 n° 1931 / 2B n° 256 du 15 juin 1998 relative aux dispositions applicables en matière de prestations d'action sociale à réglementation commune ;

Vu la circulaire NOR:CPAF1732537C du 15/12/2017 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune et fixant les taux applicables en 2018 ;

Considérant que pour 2018 le montant individuel mensuel de l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans est fixé à 161,39 € et que le taux individuel mensuel de l'allocation pour jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans est fixé à 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales ;

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Fixe à cent cinquante euros (150 €) le montant maximum individuel attribuable sous forme de chèques-cadeau ou bons d'achat aux agents de la collectivité pour l'année 2018.

Décide que cet avantage sera attribué sur la même base, au prorata du temps d'activité, pour les agents ci-après désignés et dans les conditions suivantes à titre indicatif :

- agents fonctionnaires, titulaires et stagiaires ;
- agents contractuels de droit public y compris le personnel vacataire à l'heure assurant un service régulier (CLAE, accueil péri-scolaire, écoles ...) ;
- assistantes maternelles, emplois aidés et apprentis.

Nombre d'heures annuelles	Quotité de temps de travail	Valeur individuelle attribuable	Valeur unitaire faciale du bon	Nombre théorique de bons à attribuer	Nombre effectif de bons à attribuer	Valeur individuelle attribuée
1820	100%	150	10	15,00	15	150
1638	90%	135	10	13,50	14	140
1456	80%	120	10	12,00	12	120
1274	70%	105	10	10,50	11	110
1092	60%	90	10	9,00	9	90
910	50%	75	10	7,50	8	80
728	40%	60	10	6,00	6	60
546	30%	45	10	4,50	5	50
303	17%	25	10	2,50	3	30

Précise que cet avantage sera attribuable, sous la double condition cumulative, aux agents ci-dessus désignés dès lors :

- qu'ils étaient présents dans l'effectif au cours de l'année 2017 et qu'ils y ont effectué un nombre minimum de 303 heures rémunérées en 2017, soit 2 mois équivalent temps complet ;
- qu'ils sont toujours présents dans l'effectif, et pour la même quotité minimum de temps, à la date du 1er juin 2018.

Indique que cet avantage sera attribué en une seule fois au cours de l'année 2018, considérant qu'il est en relation avec l'un des événements visés par la lettre circulaire ACOSS du 3 décembre 1996, à savoir : mariage, naissance, rentrée scolaire, fête des mères/des pères, Noël des salariés et des enfants.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bon d'achat correspondant à l'émetteur de chèques-cadeau ou bons d'achat retenu après consultation publique ;

Décide que l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans et l'allocation pour jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans, seront versées mensuellement aux agents de la collectivité remplissant les conditions réglementaires d'attribution ;

Précise que le montant de ces allocations évoluera annuellement selon les conditions relatives aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune ;

Impute les dépenses correspondantes :

- pour les chèques cadeaux ou bons d'achat : au compte 6238 du budget de l'exercice en cours ;
- pour l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans et l'allocation pour jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

Monsieur Roucher

La collectivité peut faire bénéficier ses salariés d'un avantage sous forme de bons d'achat ou de bons cadeaux, qui dans la limite d'un plafond annuel est donc soumis à cotisations sociales, également cette collectivité peut attribuer divers autres prestations d'actions sociales telles que l'allocation de départ en retraite, l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans et l'allocation pour jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans. Donc, ce sont les conditions d'attributions que nous vous proposons d'adopter ce soir.

Monsieur le Maire

Merci. Délibération classique en effet. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter ? Unanimité. Merci.

Unanimité

Monsieur le Maire

Renouvellement de la convention avec la société Ariane Group, Madame Dumas.

DG18_015 Renouvellement de la convention avec la société Ariane Group. Autorisation

Dans le cadre de la politique associative, la Ville met à disposition des espaces et équipements au plus près des publics et des besoins. A ce titre, le 28 mai 2015, par délibération DG15_078, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à renouveler la convention avec la société Herakles.

Cette convention a pour objet de préciser les termes et les conditions selon lesquels la société « Herakles » aujourd'hui dénommée « Ariane Group » concède à titre de prêt purement gracieux les biens et installations définis ci-dessous par un usage d'accueil d'associations :

- le bâtiment dénommé FE situé aux abords des installations sportives place Garraud.
- L'espace vert d'une superficie de 24 122 m² situé aux abords ouest du bâtiment FE.
- Un droit de passage et de stationnement est accordé aux utilisateurs sur les voies et les abords de ces installations.

Cette convention arrivant à terme le 1^{er} mars 2018, il vous est proposé de renouveler la convention, avec la société Ariane Group.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer la convention avec la société Ariane Group.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui est pour ? Unanimité. Merci.

Unanimité

Monsieur le Maire

Accès+ culture-sport - Reconduction du dispositif pour l'année scolaire 2018-2019 Madame Dumas.

DG18_016 Accès+ culture-sport - Reconduction du dispositif pour l'année scolaire 2018-2019. Autorisation

Depuis 2011, le dispositif **Accès + Culture-Sport 6-18** mis en place par la Ville, permet de favoriser l'accès aux pratiques artistiques et sportives individuelles pour les enfants et les jeunes issus des familles aux revenus modestes.

La Ville participe ainsi aux frais d'inscription, dans une association culturelle et/ou sportive de Saint-Médard-en-Jalles, pour des familles résidant sur la commune. Les bénéficiaires de cette aide sont des enfants et jeunes, de 6 à 18 ans inclus, des familles des 2 premières tranches de quotient familial mensuel.

La contribution de la commune, fixée à 50 €, est plafonnée à 2 activités maximum par enfant, soit une culturelle et une sportive.

L'aide est versée à l'association partenaire et permet à son bénéficiaire d'obtenir un allègement des frais d'adhésion et d'inscription aux activités.

Le bilan de la 7^{ème} année du dispositif en confirme tout l'intérêt :

- un niveau d'adhésion des associations important, 20 associations sportives (dont l'ASSM et 10 de ses sections) et 11 associations culturelles ou socioculturelles,
- 522 enfants et jeunes ont bénéficié de remises dans les associations, dont une vingtaine pour 2 adhésions.

Il vous est proposé de reconduire le dispositif Accès + selon les mêmes modalités qu'en 2017.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Approuve la reconduction du dispositif « Accès + culture-sport 6-18 » à destination des enfants de familles des deux premières tranches de quotient familial.

Fixe les conditions de la participation de la ville à compter de la rentrée scolaire 2018 à 50 € par enfant, plafonnée à 2 activités maximum.

Impute la dépense sur l'article 6281 fonction 422 du budget de l'exercice en cours.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et actes y afférents.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui est pour cette délibération ? Unanimité. Merci.

Unanimité

Monsieur le Maire

Fixation de nouveaux tarifs pour l'espace Ball' en Jall', Monsieur Braun.

DG18_017 Fixation de nouveaux tarifs pour l'espace Ball' en Jall'. Adoption

Les tarifs de l'espace Ball' en Jall' ont été créés par une délibération n°07.010 en date du 7 février 2007 puis modifiés par une décision municipale n°11_059 en date du 29 mars 2011 et une délibération n°15_053 en date du 12 mars 2015.

Ces deux dernières années de fonctionnement ont connu un fort développement tant sur la fréquentation que sur la mise en place de nouvelles activités entraînant une augmentation des charges (personnel, matériel sportif mis à disposition et entretien).

Il convient de proposer une nouvelle grille tarifaire avec :

- la simplification à un tarif individuel puisque nous ne pouvons accueillir que des groupes constitués ;
- l'augmentation de 0,50 € sur les tarifs pleins ;
- l'augmentation de la prestation de l'éducateur de 5 € pour compenser l'augmentation des charges salariales depuis 3 ans.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Fixe les tarifs suivants pour l'espace Ball' en Jall' comme suit :

Désignations	½ terrain *		1 terrain **	
	Tarif réduit ***	Plein tarif	Tarif réduit ***	Plein tarif
Entrée individuelle par créneau de 2h	1,50 €	2,50 €	2,00 €	3,50 €
Réservation exclusive à la ½ journée	150,00 € de 14h à 22h			
Réservation exclusive à la journée	250,00 € de 10h à 22h			
Prestation encadrement éducateur	35,00 € par créneau de 2h			
- 6 ans	Gratuit			

* ½ terrain = 2 terrains de tennis/volley ou 1 de sand/tchouk/petit soccer/petit rugby

** 1 terrain = 4 terrains de tennis/volley ou 2 de sand/tchouk ou 1 soccer/rugby

**** Tarif réduit : Étudiants, demandeurs d'emplois et habitants de la commune*

Monsieur Braun

Il s'agit d'apporter une ou deux modifications à la grille tarifaire pour avoir une simplicité un petit peu plus importante de cette grille, et ce qui est important de retenir, c'est que les tarifs restent entre 1,50 euros et 3,50 euros pour les particuliers pour des créneaux de deux heures, donc des tarifs volontairement très, très accessibles pour l'utilisation de cet équipement.

Monsieur le Maire

Merci, des remarques ? Des commentaires ? Madame Durand.

Madame Durand

Je voudrai intervenir sur cette délibération et puis aussi celles sur l'espace Ball' en Jall' et l'accès+ culture-sport. Alors, bien sûr, nous voterons pour, il y a aucun souci mais nous notons que vous n'hésitez pas à vous glorifier de l'évolution très positive de ces deux dispositifs, en direction des Saint-Médardais, alors nous vous rappelons Monsieur le Maire que ces deux projets sont à l'initiative de votre prédécesseur et de son équipe.

Monsieur le Maire

Quelqu'un l'a contesté ?

Madame Durand

Non, laissez-moi finir s'il vous plaît. On le rappelle, c'est tout. Grâce à eux, vous en récoltez les lauriers.

Nous vous rappelons également que vous clamiez haut et fort que Ball' en Jall' était du niveau du bac à sable, on s'en souvient, et pourtant, Ball' en Jall' est devenu un véritable équipement de service de notre Commune, mais aussi au-delà. Ball' en Jall' a trouvé sa place dans notre dispositif sportif et social. Nous vous rappelons que vous aviez voté contre et aujourd'hui ces projets dépassent vos espérances, nous nous en réjouissons. Peut-être pourriez-vous en profiter aujourd'hui pour remercier vos prédécesseurs. Je vous provoque là ?

Monsieur le Maire

C'est une conclusion pleine d'enthousiasme et d'espoir !

Monsieur Braun

Madame Durand, c'est peut-être la période qui me fait trouver cette intervention un peu décalée et je fais comme tout le monde, j'en rigole, mais moi la question n'est pas de savoir à qui on doit cet équipement, cet équipement est là, il a été fait par des personnes qui sont motivées par l'action publique, nos prédécesseurs, le Maire, ses adjoints et aujourd'hui, on essaie de le faire vivre au mieux. On y a fait venir l'équipe de France, on y fait venir des anniversaires, on y fait venir des joueurs, on a une super équipe qui finit dans le top 3 français tous les ans. Alors je ne sais pas grâce à qui c'est, c'est sans doute grâce à nous tous, grâce aux habitants et grâce à tous ceux qui aiment l'action publique.

Monsieur le Maire

Très bien. Merci. Réponse unanimes.

Unanimité

Monsieur le Maire

Très bien, ensuite, demande de subvention auprès du département de la Gironde, gratuité des activités découvertes concernant l'opération Cap 33 de l'été 2018, Monsieur Braun.

DG18_018 Demande de subvention et signature de la convention auprès du département de la Gironde, gratuité des activités découvertes concernant l'opération Cap 33 de l'été 2018. Autorisation. Adoption

La commune renouvelle cet été, l'opération sportive et culturelle Cap 33 dont les partenaires sont le Département de la Gironde, les comités départementaux sportifs et les associations.

Le centre fonctionnera six jours par semaine (du lundi au samedi) du 1er juillet au 31 août 2018.

Il proposera aux familles et aux plus de 15 ans, de découvrir diverses activités grâce à un partenariat étroit avec les associations locales.

Le principe de l'opération Cap 33 s'appuie sur trois moments forts d'activités :

- Les découvertes : Elles permettent une pratique gratuite des activités (avec ou sans inscription au préalable) ;
- Les séances d'approfondissement : Dans la continuité des moments découvertes, ces séances payantes permettent de se perfectionner dans certaines disciplines encadrées par des éducateurs diplômés ;
- Les tournois et rencontres : Ces moments permettent de se retrouver dans une ambiance conviviale (tournois payants et rencontres gratuites).

Les tarifs de l'opération estivale Cap 33 ont été créés par une délibération n°07.066 en date du 21 mai 2007 puis modifiées par une délibération n°15_053 en date du 12 mars 2015.

Un système de carte à tarif dégressif, permet un accès direct aux activités payantes telles que les séances d'approfondissement et les tournois.

Certaines activités ne peuvent pas être proposées en séances d'approfondissement car les associations partenaires ne peuvent les réaliser que ponctuellement ; d'autres activités ne se déroulent qu'en découvertes (ex : séance aqualudique).

Par ailleurs, la commune est responsable de l'organisation et tenue d'assurer le rôle d'employeur.

Elle a prévu l'engagement de 10,33 mois saisonniers (3 mois de valorisation pour le personnel municipal mis à disposition et 7,33 mois pour les recrutements).

En ce qui concerne le budget prévisionnel total, il s'élève à 31 000 € et les dépenses prévues, seront inscrites au Budget Primitif 2018.

Le Département apporte à la ville, un soutien logistique et octroie une subvention de fonctionnement.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Confirme la gratuité des activités découvertes ainsi que les tarifs des séances d'approfondissement et des tournois fixés par délibération du 12 mars 2015.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que les éventuels avenants, solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Département de la Gironde.

Monsieur Braun

Nous renouvelons donc l'opération Cap 33, que vous connaissez bien, qui est en partenariat avec le Conseil Départemental. Pour cette année, le budget prévisionnel total s'élève à 31 000 euros et il s'agit donc par cette délibération de réaffirmer notre souhait de faire cette opération et évidemment de demander une subvention au Conseil Départemental pour son organisation.

Monsieur le Maire

Merci. Des remarques ? Des commentaires ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix cette délibération. Qui est d'avis de l'adopter ? Unanimité. Merci.

Unanimité

Monsieur le Maire

Tarifs 2018 des activités d'été - accueil de loisirs et stages poneys, Madame Le Moller.

DG18_019 Tarifs 2018 des activités d'été - accueil de loisirs et stages poneys. Décision

La commune organise chaque année différents types d'activités pour les enfants âgés de 3 à 12 ans.

Depuis l'été 2017, une refonte des programmes de l'été a été effectuée. En effet, afin de toucher un public plus important, les équipes pédagogiques ont concentré leurs offres sur les accueils de loisirs en privilégiant des veillées, des journées découverte et des temps conviviaux avec les familles sur les 4 lieux d'accueil : Montaigne, Louise Michel, La Grange à Léo et la maternelle Hastignan. Des nuitées ont été proposées aux enfants de La Grange à Léo.

Pour cet été, les équipes pédagogiques vont proposer des journées complètes en sortie nature ou en ville avec une soirée musicale ou de jeux. Ces activités font l'objet d'une inscription préalable à l'accueil de loisirs et seront facturées une journée d'accueil de loisirs complétée par le tarif nommé « veillée ».

De plus, l'accueil de loisirs La grange à Léo proposera également, en juillet et en août, à une douzaine d'enfants une nuit sur le site pour prolonger l'esprit de vacances et de groupe. Six nuitées seront organisées sur les deux mois. Cette formule permettra d'accueillir près de 70 enfants différents. Cette activité s'inscrit dans le cadre du projet pédagogique de la structure. Ces activités font l'objet d'une inscription préalable à l'accueil de loisirs et seront facturées une journée d'accueil de loisirs complétée par le tarif nommé « nuitée ».

Enfin, pour les enfants de 5-9 ans seront toujours organisés des stages de découverte de l'activité équestre au château de Belfort de Saint-Médard-en-Jalles, géré par l'UCPA. Sept stages sont proposés et permettront à 147 enfants de participer à cette activité. Une priorité est donnée aux enfants n'ayant jamais bénéficié de cette activité. Ainsi, les familles dont les enfants ne sont pas partis l'année passée seront prioritaires et une répartition des places sera effectuée suivant notre volonté de mixité sociale conformément aux objectifs du Projet Éducatif de Territoire

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Fixe ainsi qu'il suit pour l'été 2018, les tarifs des stages, veillées et nuitées :

STAGES PONEYS			NUITÉES ET VEILLÉES		
Tranches de QF mensuel	STAGES 4 jours	STAGES 5 jours	Tranches de QF mensuel	Nuitée	Veillée
≤ 501€	67,96 €	81,12 €	≤ 501€	4,32 €	1,85 €
> 501 ≤ 999 €	87,37 €	109,21 €	> 501 ≤ 999 €	5,71 €	2,93 €
> 999 ≤ 1 506 €	114,56 €	143,21 €	> 999 ≤ 1 506 €	7,00 €	4,22 €
> 1 506 ≤ 2 008€	121,16 €	151,45 €	> 1 506 ≤ 2 008€	7,36 €	4,50 €
> 2 008 ≤ 2 510€	129,40 €	161,75 €	> 2 008 ≤ 2 510€	8,80 €	5,66 €
> 2 510€	146,09 €	182,62 €	> 2 510€	10,50 €	7,31 €
Hors commune	208,52 €	260,66 €	Hors commune	12,67 €	8,80 €

Précise que pour pouvoir bénéficier de ces tarifs, les familles doivent être domiciliées à Saint-Médard-en-Jalles. Dans tout autre cas, le tarif « hors commune » sera appliqué et les enfants seront acceptés dans la limite des places disponibles.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment mandaté à prendre toutes dispositions pour l'organisation de ces activités.

Impute les dépenses (6042-422) et les recettes (7062-422) sur le budget de l'exercice en cours.

Madame Le Moller

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs. C'est donc une délibération

classique, en cette période de l'année, qui vise à fixer les tarifs des activités d'été. Comme chaque année, plusieurs activités seront proposées aux enfants de la Commune, un accueil dans les centres de loisirs en privilégiant des veillées, des journées découvertes et des temps conviviaux avec les familles sur les quatre lieux d'accueil qui sont Montaigne, Louise Michel, la Grange à Léo et la maternelle Hastignan., également des stages poneys au centre équestre du château de Belfort avec sept stages qui seront proposés cette année. Il vous est demandé d'approuver la grille des tarifs avec une augmentation d'1% par rapport à ceux de l'année dernière donc légèrement inférieurs à l'inflation.

Monsieur le Maire

Merci Madame l'Adjoint. Y a-t-il des commentaires ? Des remarques ? Madame Durand.

Madame Durand

En début de séance, lors de la présentation du ROB, vous vous êtes copieusement vanté de très bien gérer la Ville. C'est trop apparemment, enfin, ça nous semble trop. Est-ce que c'est louche ? Je ne sais pas. Auriez-vous des choses à cacher ? Laissez-moi finir ! Là, je sais que c'est moins marrant, c'est sûr, car depuis l'été 2016, vous avez entamé une réduction consciencieuse de vos offres de services en direction de la jeunesse, vous supprimez les séjours d'activités nautiques et de pleine nature et les séjours Aventure Gironde, vous sacrifiez l'accès aux vacances sportives pour les enfants de neuf ans, vous réduisez durant les vacances scolaires les horaires des accueils de loisirs sans hébergement d'une heure par jour. Vous supprimez dans le cadre de l'organisation des rythmes scolaires, la semaine de quatre jours et demi pour revenir à quatre jours sans faire de proposition quant à la préservation d'un développement équilibré de l'enfant. Vous demandez aux parents de payer les temps d'activités périscolaires (les TAPS) alors que la précédente municipalité avait proposé la gratuité pour les familles. Vous ne voulez surtout pas réfléchir aux conséquences pour les enfants parce que cela vous obligerait à travailler sur le fond des choses, ce qui n'est pas votre marque de fabrique car vous préférez la politique du rendement financier avec tous les artifices d'une communication trompeuse, qui d'ailleurs coûte très cher aux Saint-Médardais.

Depuis votre arrivée, nous ne pouvons que constater un réel recul de vos offres de services en direction de la jeunesse et nous déplorons que ces réductions portent en particulier sur les activités des enfants. Mais, vous ne nous surprenez plus, dommage, vous avez encore raté une occasion de vous distinguer. En effet, vous auriez au moins pu ne pas augmenter les tarifs sur les veillées, les nuitées, les stages poneys, c'est ce qui reste, c'est tout. Réduire tous ces services engendre forcément des difficultés supplémentaires pour les familles. Alors, vous dites que l'éducation c'est le premier budget de la Ville, pourtant les faits que je viens de citer prouvent bien le contraire. Alors, si la mairie de Saint-Médard-en-Jalles doit réfléchir à des économies, ce n'est certainement pas en rognant sur des projets, sur le budget de l'Education, ce n'est pas en réduisant la qualité de l'accueil des enfants et pour ce qui reste des activités pour les jeunes, vraiment, vous auriez pu ne pas augmenter ces tarifs. Nous voterons donc contre l'augmentation de ces tarifs.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix cette délibération.

Ecoutez Madame Durand, je vais quand même vous dire qu'il y a un domaine dans lequel vous n'avez pas oublié de vous distinguer, c'est l'inobjectivité de vos propos. J'aurais aimé, puisque vous dressez des inventaires à la Prévert, à charge en permanence, vous êtes Procureur de la vieille gauche et donc vous tapez sur tout ce qui fait profession un peu de modernité, très bien, c'est votre rôle, vous l'aimez, continuez à l'avoir mais vous auriez pu par exemple aussi nous parler de l'extension de l'ouverture de la Médiathèque qui a été faite, de la non fermeture l'été, du fait que désormais le cinéma est ouvert 365 jours par an, que nous proposons des séances le dimanche soir. Je pourrai citer un tas de choses comme ça et continuer, à trop vouloir prouver, on en devient ridicule. Je vous conseille donc d'être un peu plus objective et mesurée dans vos critiques, vous avez le droit d'avoir des critiques, il n'y a aucun problème, c'est la démocratie mais si elles sont excessives, elles ne portent pas parce que l'on se dit qu'on perd

son temps à vous écouter puisque de toute façon vous allez être systématiquement à charge. Voilà Madame Durand, j'entends ce que vous dites, c'est votre droit, vous l'avez exprimé mais franchement je trouve que c'est d'un niveau piètre parce que c'est totalement inobjectif. Voilà, merci en tout cas de votre intervention. Je mets aux voix cette délibération. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui vote contre ?

Adopté à 28 Pour, 5 Contre et 2 Abstention

Monsieur le Maire

Renouvellement de la convention avec l'Institution Sociale des Armées (IGESA), Madame Le Moller.

DG18_020 Renouvellement de la convention avec l'Institution Sociale des Armées (IGESA).

Autorisation

Par délibération du 27 mars 2013, une convention entre la commune et l'Institution Sociale des Armées (IGESA) a été signée, concernant la fréquentation des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et les vacances sportives, par les enfants dont les parents dépendent de la Direction Générale de l'Armement.

Cette convention permet aux ressortissants de l'IGESA de ne pas avancer l'intégralité du prix de journée mais d'acquitter uniquement la partie non prise en charge par l'IGESA. La commune facture la différence au dit organisme.

Cette convention arrive à son terme le 3 mai 2018. Il s'agit donc de la renouveler, sur la base du montant de la subvention interministérielle accordée annuellement à la direction de l'action sociale des armées (5,34€ à compter du 1er janvier 2018).

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Approuve le renouvellement de cette convention, pour une application à partir de mai 2018.
Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des demandes de paroles ? Monsieur Cases

Monsieur Cases

Je voudrais revenir sur ce que vous nous avez dit il y a une seconde, je crois que nous souhaiterions que les interventions que nous faisons soient prises pour ce qu'elles sont et que l'on évite notamment, si vous voulez, les attaques ou pratiquement ad hominem je crois que nous, nous ne le faisons pas, jamais. Je parle d'attaques ad hominem. Jamais on n'a eu d'appréciation sur la façon ou sur le contenu de ce qui était dit, on s'est toujours battu sur le fond. Vous voulez des exemples ? Est-ce que l'on a déjà dit qu'une déclaration d'un quelconque élu en face de nous était ridicule ? Non, jamais. Donc, je crois que, quand même, il y a un minimum là-dessus. On peut penser ce que l'on veut. La déclaration reprenait un certain nombre de faits qui très clairement démontrent qu'il y a moins de services publics, sous cet angle-là, vous démontrez, vous, qu'il y a d'autres avancées, que nous constatons avec évidence. Je crois que l'on peut faire l'économie entre nous d'un discours sur la façon dont les gens s'expriment et surtout porter une telle appréciation, je crois, si on joue à ce jeu-là.

Monsieur le Maire

Monsieur Cases, d'abord deux remarques. Le terme de ridicule n'a rien d'insultant, c'est une appréciation que je porte sur le caractère déséquilibré de l'intervention précédente et je continuerai à en porter aussi souvent qu'il le faudra et à ma convenance. En plus, je vous rappelle que quand vous dites que vous ne faites pas de déclarations ad hominem je ne voudrais pas revenir sur un passé pas très lointain, enfin j'ai vécu dans cette enceinte beaucoup d'attaques ad hominem, de la part de la majorité de l'époque à laquelle vous apparteniez. Je

ne vous ai pas vu vous désolidariser de certaines attaques tout à fait lamentables. Vous y faites référence trop souvent. Très bien, passons. Je mets aux voix cette délibération.

Qui est pour son adoption ?

Pas d'abstention, pas de voix contre. Unanimité. Merci

Unanimité

Monsieur le Maire

Avenant aux règlements de fonctionnement des structures municipales d'accueil de la Petite Enfance, Madame Hanusse.

DG18_021 Avenant aux règlements de fonctionnement des structures municipales d'accueil de la Petite Enfance. Adoption

Dans le cadre de la politique municipale Petite Enfance et Parentalité, la ville de Saint- Médard-en-Jalles entretient un partenariat fort avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui se matérialise notamment par la signature de contrats donnant lieu à des financements importants tels que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ou la Convention pour l'action de Prestation de Service Unique (PSU).

Cette dernière a été mise en place afin d'uniformiser les financements d'accueil collectif et familial sur le territoire national et de proposer aux familles une offre d'accueil au plus près de leurs besoins.

A ce titre, un certain nombre de dispositions doivent être respectées.

Il convient donc de modifier, par avenant, le règlement de fonctionnement, adopté lors du Conseil Municipal du 29 juin 2017, et plus précisément les modalités de la participation des familles et la contractualisation.

Ces modifications portent sur :

1 / La participation des familles :

Il s'agit d'une précision du calcul du tarif horaire pour l'accueil d'urgence et les enfants placés en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance, selon les obligations de la Caisse d'Allocations Familiales.

2/La facturation :

Les familles se voient appliquer une facturation au réel, sur la base des réservations et plus un lissage annuel incluant des pré-déductions des fermetures. Il est précisé que ces modalités n'auront pas d'influence sur le montant annuel facturé aux familles.

3/La contractualisation :

Les contrats d'accueil entre les familles et la structure d'accueil seront signés sur l'année civile de référence et non plus en « année scolaire ».

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Adopte le présent avenant, applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 permettant la mise en œuvre de ces nouvelles règles de gestion. Il est exposé que les acomptes sur subventions ne peuvent être mandatés qu'après l'approbation du budget primitif, sauf en cas de délibération antérieure autorisant le versement d'acompte.

Monsieur le Maire

Merci Madame l'Adjointe. Des remarques ? Des prises de parole ? Monsieur Morisset.

Monsieur Morisset

Merci Monsieur le Maire. Je vais revenir simplement sur le fait que tout à l'heure, je crois qu'il y a eu une incompréhension de l'auditoire, concernant un certain syndrome de la grenouille, donc je vais faire un peu de pédagogie moi-aussi et comme ça, à la rigueur, on va rester sur le thème des enfants Madame Hanusse, si ça ne vous dérange pas ? Je voterai pour, d'ailleurs,

votre délibération, ne vous inquiétez pas mais je voulais terminer l'histoire, puisque l'histoire était tellement jolie, qu'à la rigueur, ça pourrait servir effectivement dans les cours d'école.

Donc le principe du syndrome de la grenouille, c'est effectivement à un moment donné, que la grenouille finalement se met tout doucement à cuire parce que l'eau monte tout doucement, elle ne s'en rend pas compte en fin de compte parce qu'en fait dès 40 degrés, elle est vraiment un petit peu dans le chaud, à 50, elle n'a plus les moyens de sortir et à 60, elle est cuite. Donc le principe, c'est qu'aujourd'hui, en fait, pour finir toujours l'histoire, c'est que si vous plongez un vertébré comme la grenouille dans l'eau du bain directement à 60 degrés, elle aura l'énergie pour sortir du bain. Vous voyez ce que je veux dire Madame Hanusse ? Côté imaginaire, allons-y ! C'est donc un petit peu comme la dernière remarque que j'avais faite à Monsieur Leblond la dernière fois sur « se faire huloter », c'était pareil, il faut essayer de comprendre un petit peu les métaphores et dans le principe des métaphores effectivement je crois que le fait de trouver qu'une personnalité peut se faire, d'une certaine manière, éteindre politiquement dans un Conseil Municipal ou dans un gouvernement et bien je crois que ça en est le reflet ce soir. Voilà. Merci.

Monsieur le Maire

Merci. On peut vous reconnaître un certain talent de créativité en matière de métaphores. Après, l'intérêt d'une métaphore, c'est qu'elle soit assez comprise. Je mets aux voix cet avenant.

Qui est pour son approbation ? Unanimité. Merci

Unanimité

Monsieur le Maire

Nous avons maintenant à vous proposer le vote de la délibération qui a été remise sur table qui consiste à faire, à attribuer un acompte sur la subvention 2018 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Pour le CCAS, Madame Layrisse.

DG18_022 Attribution d'un acompte sur la subvention 2018 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Décision

Certains organismes et établissements publics ne pouvant assurer leur mission qu'avec des recettes provenant de la subvention communale, il convient de proposer une délibération spécifique avant le vote du budget prévu le 28 mars 2018.

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à verser un acompte au Centre Communal d'Action Sociale pour des besoins de trésorerie en début d'année 2018, il vous est donc proposé d'approuver le versement de l'acompte d'un montant de 275 000€ au Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide de verser un acompte à la subvention de fonctionnement 2018 du CCAS d'un montant de 275 000€.

Impute la dépense au compte 657362 fonction 520.

Précise que l'acompte sera versé courant mars 2018.

Madame Layrisse

Je crois que tout a été dit avant le vote du budget, on vous demande d'autoriser un acompte sur subvention de 275 000 euros pour le CCAS, pour son fonctionnement.

Monsieur le Maire

Merci. Je pense que ça ne posera pas de problème me semble-t-il ? Il n'y a pas de demande de parole. Je mets aux voix cette délibération.

Qui est pour ? Unanimité. Merci

Unanimité**Monsieur le Maire**

Nous arrivons maintenant au dernier point de l'ordre du jour, les questions orales de Monsieur Cristofoli. Je vais vous demander de les poser simultanément et on vous apportera les réponses qui conviennent. Monsieur Cristofoli.

Monsieur Cristofoli

Alors quatre questions. La première que j'ai déjà posée à plusieurs reprises. Après plusieurs mois de fonctionnement, est-il prévu un bilan de fonctionnement des mairies annexes ? Qui nous soit communiqué bien sûr !

La deuxième question. J'aurai pu la poser au moment des dénominations de voix puisqu'il y avait des concertations lors de ces projets immobiliers, ce que je demande, c'est que tous les élus soient informés quand il y a une réunion de concertation sur la Ville, quelque soit le quartier où il habite, que l'ensemble des élus soit informés qu'il y a une concertation parce que je trouve que les projets d'urbanisme, pour lesquels sont menés l'essentiel des concertations, concernent tous les élus et pas uniquement les gens qui habitent juste à côté ou les élus des quartiers concernés.

La troisième question. Avez-vous des éléments sur l'avancée des dossiers BHNS et Tramway pour la Ville de Saint-Médard ? Est-ce que vous pouvez nous en dire deux mots ?

Enfin, de la même façon, pouvez-vous nous dire où en est le projet Cassy Vigney juste au-dessus de la Mairie ?

Monsieur le Maire

Merci. Monsieur Acquaviva va vous répondre.

Monsieur Acquaviva

Chers collègues, je vais essayer d'apporter des réponses à vos quatre questions

- 1) Cela a déjà fait l'objet d'une réponse lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2017. Le bilan des mairies annexes a été présenté en Commission Ville Performante le 19 septembre 2017 ainsi qu'en comité technique le 29 septembre 2017. Suite à votre demande, pour vous être agréable, une copie de ce dernier a été déposée dans votre casier en fin de journée. Vous l'avez donc.
- 2) Les réunions d'information et de concertation sur les projets publics font toujours l'objet d'une vaste communication et tous les élus sont invités. Il faut lire ! Pour les réunions de concertation portant sur des projets privés, elles n'ont pas de caractère obligatoire et elles ont une vocation principalement à impliquer les riverains immédiats du projet privé, ce qui ne nous empêche pas d'être présents parce que je vous ai déjà vu au Club House à certaines réunions.
- 3) Concernant le BHNS, nous n'avons pas d'information récente, nous sommes dans l'attente d'une confirmation du Conseil d'Etat. Concernant le Tramway, le choix du tracé définitif pour Saint-Médard fera l'objet d'une délibération dans le Conseil de la

Métropole à la fin du mois de mars.

- 4) Enfin, pour ce qui concerne la quatrième question, concernant Cassy Vigney, le Préfet a pris l'arrêté de DUP le 21 septembre dernier, la suite de la procédure dépend de lui. En ce qui concerne le projet lui-même, il devra être écrit dans le mois à venir.

Monsieur le Maire

Très bien. Merci Monsieur l'Adjoint. Mes chers Collègues, nous avons clos l'ordre du jour et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée.